

Créer des environnements sûrs pour les enfants



**Une Boîte à outils pour préserver les
enfants et les protéger contre tout
préjudice**

Comment utiliser cette boîte à outils

Cette boîte à outils rassemble du matériel élaboré à partir du travail de Viva en partenariat avec 35 réseaux à travers le monde, notamment Understanding Gods Heart for Children (UGHFC), the Celebrating Children Course (Viva Equip People) et the Quality Improvement System (QIS-Viva Equip Projects). Elle inclut également du matériel de la structure Keeping Children Safe Coalition dont fait partie Viva (www.keepingchildrensafe.org.uk/toolkit). D'autres éléments originaux ont été élaborés spécialement pour cette boîte à outils.

La boîte à outils cherche à créer des environnements sains pour les enfants (les préserver) et les protéger contre tout préjudice, d'un point de vue chrétien. Cette boîte à outils vise en particulier à être utile aux églises, aux ministères et aux organisations chrétiennes qui souhaitent devenir des lieux sûrs et positifs pour les enfants.

La boîte à outils est structurée autour de 7 chapitres qui peuvent guider votre organisation ou votre église dans le processus permettant de comprendre les raisons pour lesquelles l'on doit garder les enfants en sécurité, les risques potentiels par rapport à la sécurité des enfants, d'évaluer le stade où vous vous situez en termes de préservation de la sécurité des enfants et de mettre en place des politiques et des procédures qui peuvent garantir que nous faisons tout ce que nous pouvons pour protéger les enfants. Le chapitre final donne des idées sur la manière dont les organisations peuvent également promouvoir la protection des enfants plus largement dans les communautés et la manière dont les réseaux peuvent élaborer des réponses en collaboration autour de la préservation de la sécurité des enfants.

Viva entend faire participer les enfants autant que possible et, ainsi donc, chaque section inclut un certain nombre d'exercices de participation des enfants, conçus pour vous aider à inclure les enfants à mesure que vous développez des manières d'assurer la sécurité des enfants.

Chaque organisation ou église n'est pas tenue d'utiliser chaque exercice ; cela dépendra du genre d'organisation que vous êtes et du stade où vous vous situez déjà en termes de préservation des enfants.

Les explications (à droite) indiquent ce que vous trouverez dans chaque chapitre et les exercices peuvent être organisés sous forme de sessions de formation en fonction de vos besoins.

Chaque chapitre contient :



Les Notes du formateur

Chaque chapitre commence par une brève introduction au sujet, pour aider le facilitateur à comprendre les points clés et lui permettre de communiquer de manière efficace.



Les réflexions spirituelles

Chaque chapitre inclut une brève réflexion biblique qui peut être utilisée pour introduire les participants au sujet et commencer par un fondement biblique du sujet.



Les exercices

Au cœur de cette boîte à outils se trouvent les exercices de formation qui permettent aux participants de parcourir les différents sujets.

Chaque exercice contient une indication du temps qu'il nécessitera en termes de minutes, bien qu'il ne s'agisse que d'une estimation et que cela dépende de la participation du groupe.



Les notes du formateur permettent de comprendre les exercices et de nombreux exercices sont liés aux fiches qui se trouvent à la fin de chaque chapitre pour appuyer l'apprentissage des participants.



La participation des enfants

La protection des enfants est beaucoup plus efficace lorsque les enfants eux-mêmes sont impliqués dans sa conception et sa mise en œuvre et lorsqu'ils ont la connaissance et les compétences nécessaires pour participer à leur propre protection.

Chaque chapitre inclut des exercices appropriés aux enfants, qui peuvent être réalisés avec des groupes d'enfants. Les groupes restreints, de moins de 20 enfants, sont plus efficaces.



Chaque exercice donne une indication de l'âge approprié minimum suggéré pour les enfants participants.

La session 3 de la boîte à outils inclut des exercices permettant de fournir aux adultes la compréhension et les compétences nécessaires pour faire participer les enfants.

Les études de cas

Certains exercices sont accompagnés d'études de cas qui illustrent le sujet dans un scénario de vie réelle. Le chapitre final est axé sur les études de cas de la protection des enfants à base communautaire.

Exemples de politiques, de modèles et de directives

La fin de la boîte à outils contient des exemples de politiques, de modèles et de formulaires pour appuyer les organisations dans la traduction de leur apprentissage en politiques et procédures formelles.

Table des matières

	Session 1 Pourquoi devons-nous assurer la sécurité des enfants ?		Session 2 Qu'est-ce qui met les enfants en insécurité ?		Session 3 Comment pouvons-nous assurer la sécurité des enfants ?	
Notes du formateur	<ul style="list-style-type: none"> • Perceptions de l'enfance • L'amour de Dieu pour la préservation des enfants • Qu'est-ce que la préservation et qu'est-ce que la protection de l'enfant et pourquoi est-ce important ? 	6	<ul style="list-style-type: none"> • Définitions de la maltraitance • Reconnaître la maltraitance • La maltraitance dans son contexte 	16	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des lieux sûrs • Notre comportement autour des enfants • La communication concernant les enfants • Assurer la sécurité des enfants en ligne • Préservation de la sécurité des enfants par les enfants 	29
Réflexion spirituelle	Les fondements bibliques de la protection des enfants	6	La Vision de Dieu pour un monde sans maltraitance	16	« Ta houlette et ton bâton me rassurent »	29
Exercices	1.1 Que signifie être un enfant ?	7	2.1 Attitudes et valeurs face à la maltraitance d'enfant	17	3.1 Stratégies de discipline positive	30
	1.2 L'expérience des enfants	7	2.2 Définitions de la maltraitance	18	3.2 Créer un Code de conduite	31
	1.3 Réfléchissez ensemble à la vision de Dieu concernant les enfants	8	2.3 Reconnaître les signes et les symptômes de la maltraitance	19	3.3 Images visuelles et communication relatives aux enfants	32
	1.4 Nos sentiments et ceux de Dieu	8	2.4 Les pratiques locales qui peuvent causer des préjudices	20	3.4 L'Internet, la technologie et les médias sociaux	32
	1.5 Définition de termes importants	9	2.5 Comment les organisations chrétiennes pourraient-elles mettre en danger les enfants ?	20	3.5 L'action des enfants dans la protection des enfants	33
	1.6 Comparaison de la vision de Dieu concernant les enfants et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant	9	2.6 Scénarios de cas	21	3.6 Écouter les enfants	34
Participation des enfants	1.7 L'amour de Dieu pour les enfants	10	2.7 Qu'est-ce que la maltraitance d'enfant ?	22	3.7 Code de conduite des enfants	35
	1.8 Les désirs et les besoins	10	2.8 Le bon toucher, le mauvais toucher	23	3.8 Préservation de la sécurité en ligne	36
	1.9 Comprendre les droits de l'enfant	11				
Fiches	1.1 Les enfants que Dieu a utilisés dans la Bible	12	2.1 Attitudes et valeurs face à la maltraitance d'enfant	24	3.1 S'assurer que vos locaux ne présentent pas de risque pour les enfants	37
	1.2 Définition de termes importants	13	2.2 Définitions de la maltraitance	25	3.2 Stratégies de discipline positive	40
	1.3 La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en langage clair	14	2.3 Signes et symptômes de maltraitance	27	3.3 Images visuelles et communication relatives aux enfants	41
			2.4 Scénarios de cas	28	3.4 Internet et les médias sociaux	42
					3.5 L'action des enfants dans la protection des enfants	43

Table des matières

	Session 4 Est-ce que nous assurons la sécurité des enfants ?		Session 5 Élaboration d'une politique de protection de l'enfant		Session 6 La protection de l'enfant dans la pratique	
Notes du formateur	<ul style="list-style-type: none"> Principes de la préservation de la sécurité des enfants Comprendre où nous en sommes actuellement Avons-nous besoin d'une politique de protection de l'enfant ? 	44	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et rédaction d'une politique de protection de l'enfant Que devrait faire une politique de protection de l'enfant ? 	57	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des politiques de protection de l'enfant Comment gérer des divulgations de maltraitance ou des incidents de maltraitance suspectés Enquêtes sur des allégations d'abus et procédures disciplinaires 	75
Réflexion spirituelle	Qui devrait assurer la sécurité des enfants ?	44	Voir, entendre, répondre et être là	57	La lumière dans les ténèbres	75
Exercices	4.1 Normes et principes de la préservation de la sécurité des enfants	45	5.1 Étapes vers la réalisation d'une politique de protection de l'enfant	58	6.1 Mise en œuvre d'une politique de protection de l'enfant	76
	4.2 Les réglementations qui contrôlent notre travail avec les enfants	45	5.2 Implication des parties prenantes	58	6.2 Réagir aux divulgations ou aux incidents d'abus	76
	4.3 Exercice de cartographie	46	5.3 Aperçu : Contenu d'une politique de protection de l'enfant	59	6.3 Obstacles à la divulgation d'abus	77
	4.4 Préservation de la sécurité des enfants dans les églises	46	5.4 Rédaction d'une déclaration de politique	59	6.4 Enquête sur les allégations d'abus	78
	4.5 Auto-audit de la protection des enfants : Où en sommes-nous actuellement ?	47	5.5 Conception de la procédure de signalement	60	6.5 Les voix des enfants	78
	4.6 À quels risques sont exposés les enfants à cause de ce que nous faisons ?	48	5.6 Recrutement et contrôle	61		
	4.7 Pourquoi avons-nous besoin d'une politique de protection de l'enfant ?	49	5.7 Rédaction d'une politique sur les médias sociaux	61		
	4.8 Planification de l'action : Quels objectifs souhaitez-vous atteindre ?	49				
Participation des enfants	4.9 Qu'est-ce que être « en sécurité » et « pas en sécurité » ?	50	5.8 La prise de décisions	62	6.6 Écouter et parler du sentiment d'insécurité	79
	4.10 Le parapluie des soins	50			6.7 Parler des sentiments	80
Fiches	4.1 Résumé des normes et principes de la préservation de la sécurité des enfants	51	5.1 Étapes vers la réalisation d'une politique de protection de l'enfant	63	6.1 Mise en œuvre d'une politique de protection de l'enfant	81
	4.2 Préservation de la sécurité des enfants dans les églises	52	5.2 Étude de cas : Création d'une politique de protection de l'enfant	64	6.2 Réagir aux divulgations	82
	4.3 Où en êtes-vous actuellement ?	53	5.3 Implication des parties prenantes	65	6.3 Réagir à un incident de maltraitance	83
	Enquête sur la protection des enfants		5.4 Contenu d'une politique de protection de l'enfant	66	6.4 Enquête sur les allégations d'abus	84
	4.4 Pourquoi avoir une politique de protection de l'enfant ?	55	5.5 Rédaction d'une déclaration de politique	68	6.5 Les voix des enfants	85
	4.5 Quels objectifs souhaitez-vous atteindre ?	56	5.6 Scénarios de cas	69		
			5.7 Planification de la procédure de signalement	70		
			5.8 Rédaction de la procédure de signalement	71		
			5.9 Recrutement et contrôle	72		
			5.10 Rédaction d'une politique sur les médias sociaux	73		
			5.11 Rédaction d'une politique de protection de l'enfant pour les réseaux	74		

Table des matières

	Session 7 Préservation de la sécurité des enfants dans les communautés		Exemples de politiques, modèles et directives	
Notes du formateur	<ul style="list-style-type: none"> • La protection de l'enfant dans les communautés • Travailler avec les enfants pour la préservation de la sécurité des enfants dans les communautés 	86	Exemple de politique sur la santé et la sécurité	99
Réflexion spirituelle	Toute la communauté	86	Exemple de code de conduite	101
Exercices	7.1 Groupes de discussion : Les enfants sont-ils en sécurité dans notre communauté ?	87	Exemple de politique sur les données et la communication	104
	7.2 Élaboration d'un programme communautaire pour la protection de l'enfant	87	Exemple de déclaration de politique	105
	7.3 Travailler au changement avec les enfants	88	Modèle de politique pour la protection de l'enfant	106
	7.4 Création d'un programme de collaboration pour la protection de l'enfant dans les réseaux	89	Exemple de formulaire de consentement et de déclaration volontaire pour la protection de l'enfant	113
	7.5 Étude de cas : Préservation de la sécurité des enfants à Kampala (Children at Risk Action Network)	90	Exemple de formulaire d'engagement personnel à la protection de l'enfant	114
	7.6 Étude de cas : Protection des enfants à travers les réseaux en Amérique latine	91	Exemple de directives sur les bonnes pratiques concernant l'utilisation des réseaux sociaux	115
	7.7 Étude de cas : Engagement et renforcement de la réponse chrétienne aux enfants qui ont besoin de protection au Népal (CarNet Népal)	92	Utilisation acceptable des directives sur la politique concernant la technologie	116
	7.8 En sécurité et en insécurité dans ma communauté	93	Exemple de formulaire de signalement de maltraitance d'enfant	117
	7.9 Quel est le problème ?	94		
	7.10 Comprendre le problème	94		
	7.11 Que pouvons-nous faire ?	95		
Participation des enfants			Ressources supplémentaires	119
Fiches	7.1 Modèles du travail pour le changement avec les enfants	96		
	7.2 Établissement d'un plan d'action avec les enfants	97		

Session I : Pourquoi devons-nous assurer la sécurité des enfants ?



Notes du formateur

Perceptions de l'enfance

Nous avons tous des idées différentes de ce que signifie être un enfant, sur la base de la culture, de notre famille et de nos expériences personnelles. Il est important de comprendre et de reconnaître nos propres vues et croyances sur l'enfance et la manière dont cela influe sur notre travail. Il est également important de reconnaître que chaque enfant est unique et que chaque enfant a une expérience différente de l'enfance; certains enfants seront profondément affectés par des situations difficiles tandis que dans d'autres cas, les enfants peuvent être très résistants.

Utiliser : les Outils 1.1, 1.2

L'amour de Dieu pour la préservation des enfants

Dans la Bible, Dieu révèle Son amour pour les enfants. C'est la base d'une approche chrétienne de la préservation et de la protection des enfants. La chose la plus importante à saisir est qu'une attitude chrétienne envers les enfants doit refléter l'attitude de Dieu lui-même et que nos actions doivent refléter son caractère.

Les enfants sont précieux pour Dieu. Le Psaume 139:13-14 nous rappelle comment Dieu crée chaque enfant de manière unique et Mathieu 18:5 montre Jésus qui accueille les enfants. Notre travail doit refléter cette valeur pour chaque enfant individuel.

Nous voyons aussi que Dieu agit en faveur des personnes vulnérables. Le Psaume 10 nous rappelle que Dieu est le protecteur des faibles : « C'est à toi que s'abandonne le malheureux, C'est toi qui viens en aide à l'orphelin » (v. 14). Il exige également des comptes de ceux qui font du tort aux faibles : « Brise le bras du méchant, Punis ses iniquités et qu'il disparaisse à tes yeux » (v. 15). A cause de l'attention qu'il porte aux enfants, Dieu appelle son peuple à les protéger et à les défendre (Isaïe 1:17, Psaume 82:3-4). Cela signifie que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour veiller à ce que justice soit rendue aux

enfants pour les torts qu'on leur fait (Deutéronome 27:19). Jésus montre combien Il prend au sérieux les torts faits aux enfants lorsqu'Il dit dans Luc 17:2 : « Il vaudrait mieux pour lui qu'on mît à son cou une pierre de moulin et qu'on le jetât dans la mer, que s'il scandalisait un de ces petits ».

Dans notre travail avec les enfants, nous avons la responsabilité de nous assurer qu'ils s'épanouissent et sont préservés contre tout préjudice. Il est donc important pour nous de réaliser que certaines personnes prétendent faire du bien mais ont de mauvaises intentions envers les enfants. Proverbes 26:23-24 met en garde contre les personnes qui cachent leurs mauvaises intentions sous une bonne apparence. La Bible nous enseigne ce principe : ce qui est dans le cœur d'une personne se révélera dans ses actions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises (Mathieu 7:15-20). Nous devons savoir que ceci concerne également les enfants (Proverbes 20:11) et que les enfants peuvent avoir besoin d'être préservés contre le préjudice causé par d'autres enfants. Enfin, en tant que Chrétiens travaillant avec des enfants, nous devons répondre de nos actes avec les enfants car : « Nulle créature n'est cachée devant lui, mais tout est nu et à découvert aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte » (Hébreux 4:13).

Utiliser : les Outils 1.3, 1.4

Qu'est-ce que la préservation et qu'est-ce que la protection de l'enfant et pourquoi est-ce important ?

Tous les enfants ont le droit d'être protégés contre les préjudices et que leur bien-être soit favorisé – qui qu'ils soient et où qu'ils soient. Toute personne qui travaille pour une organisation ou un ministère qui entre en contact avec les enfants a la responsabilité de les préserver et de promouvoir leur bien-être. Toutefois, de nombreux ministères et organisations ne sont pas conscients des risques et des menaces auxquels ont exposés ces enfants ni des mesures qui peuvent être prises pour les préserver des préjudices. Une façon pour les agences qui travaillent avec les enfants d'assurer leur sécurité consiste à élaborer des politiques et des systèmes formels pour leur protection.

Utiliser : les Outils 1.5, 1.6



Réflexion Spirituelle

Les fondements bibliques de la protection des enfants

But : Comprendre ce que la bible a à nous dire sur les enfants et leur protection

Principaux enseignements : Jésus a placé un enfant au milieu afin de montrer la manière dont Dieu fait les choses; Jésus enseigne que le fait de maltraiter et d'éloigner les enfants a des répercussions.

Vous aurez besoin : de Bibles, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Expliquez comment un jour, alors que Jésus parlait avec ses disciples, il a invité un enfant à se tenir au milieu d'eux afin de leur montrer la façon dont Dieu fait les choses. Il a utilisé un enfant pour montrer comment Dieu nous voit et comment nous devrions Le voir.

Demandez aux personnes qui font partie du groupe de lire Marc 9:33-37 et Mathieu 18:1-6.

Demandez aux personnes de se rassembler en petits groupes et de discuter ; s'ils devaient inviter un enfant au milieu de leurs activités et de leur planification, que feraient-ils différemment de ce qu'ils font à présent ? Que souhaiteraient-ils changer, le cas échéant ? Que nous apprennent ces passages sur la manière dont Jésus voit les enfants et leur protection ? Accordez-leur 10 à 15 minutes pour cette réflexion.

Réunissez de nouveau tout le monde et demandez s'il y a des contributions à partager. Inscrivez les réponses sur les feuilles de tableau mobile et dégagez les thèmes clés.

Prenez le temps de prier ensemble en rapport avec ce qui a été appris et partagé.

Adapté de UGHFC



Exercices

1.1 Que signifie être un enfant ?

30

But : Encourager les personnes à réfléchir à leur compréhension de l'enfance et à ce que signifie être un enfant

Vous aurez besoin : de stylos et de papier, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Demandez aux personnes d'inscrire sur une feuille de papier le mot « *enfant* ». Demandez-leur de réfléchir chacun de son côté et de noter par écrit les trois premiers mots ou les trois premières images qui leur viennent à l'esprit en pensant à ce mot. Accordez-leur 2 à 3 minutes.

Puis, demandez aux personnes de noter sur leur feuille de papier le mot « *enfance* ». Ensuite demandez-leur de noter par écrit les trois premiers mots ou les trois premières images qui leur viennent à l'esprit en pensant à ce mot. De nouveau, accordez-leur 2 à 3 minutes.

En prenant chaque mot l'un après l'autre, demandez-leur de dire certaines de leurs réponses et notez celles-ci sur la feuille de tableau mobile, dans les colonnes appropriées.

Concernant le mot « *enfant* », demandez-leur : d'où sont venues ces images ? (Leur propre enfance, des enfants qu'ils connaissent, des enfants qu'ils ont vus aujourd'hui, des enfants qu'ils ont vus dans des films, des enfants qu'ils ont vu à la télé ?) Ces images sont-elles plutôt négatives ou positives, ou sont-elles neutres ?

Et concernant le mot « *enfance* » : les personnes ont-elles pensé à ce mot en termes de période donnée ? Si oui, quand a commencé et quand s'est terminée cette période ? Ont-ils pensé en termes d'activités ou de personnes particulières ? Si oui, lesquelles ?

Dégagez le point important suivant : les vues et les perceptions des enfants et de l'enfance ne sont pas uniformes. Expliquez comment nous sommes profondément influencés par nos expériences, la culture dans laquelle nous avons grandi, notre appartenance ethnique, notre classe sociale, notre sexe, la richesse ou la pauvreté de notre famille et plusieurs autres facteurs. A leur tour, ces éléments façonnent les rapports que nous avons avec les enfants et la façon dont nous travaillons avec eux.

1.2 L'expérience des enfants

25

But : Identifier les différentes images de l'enfance

Principaux enseignements : Les enfants passent par différentes expériences à mesure qu'ils grandissent et se développent. Les enfants font preuve d'une grande résilience même face aux situations les plus difficiles. Il est important de mettre l'accent là-dessus et pas seulement sur la vulnérabilité des enfants. Pour un grand nombre d'enfants, ces expériences ne seront pas néfastes tandis que pour d'autres, elles pourraient être violentes et avoir un impact négatif sur eux. Le bonheur et la sécurité d'un enfant sont très fragiles par moments.

Vous aurez besoin : de ballons gonflables (de différentes tailles si possible, et sans air à l'intérieur), de marqueurs

Méthode : Donnez aux participants un ballon et demandez à chacun d'eux de gonfler son ballon. En gonflant les ballons, réfléchissez à la manière dont cela pourrait représenter la façon dont les enfants grandissent et se développent physiquement, émotionnellement et spirituellement.

Demandez aux participants de dessiner un visage, un symbole ou un signe sur leurs ballons, qui communique, selon eux, un aspect des expériences des enfants. Par exemple un visage heureux communique le bonheur et la gaieté que devrait connaître tout enfant, alors qu'un visage triste peut représenter les situations difficiles que connaissent certains enfants.

Invitez les participants à partager l'image dessinée sur leurs ballons en disant ce que cela signifie pour eux. Ils peuvent le faire deux par deux, en petits groupes ou au sein du grand groupe, selon le nombre de participants. Entamez une discussion pour faire ressortir les thèmes qui en émergent et connectez-les au thème relatif à la préservation de la sécurité des enfants. Servez-vous des principaux enseignements pour présenter un résumé de ce que sont les thèmes de cet exercice.

Jouez ensemble à essayer de maintenir les ballons en l'air, en évitant de les faire tomber par terre. Expliquez que de nombreuses personnes sont impliquées dans la prise en charge et le développement de chaque enfant individuel.

Faites éclater un ballon pour montrer à quel point les enfants sont vulnérables et comment ils peuvent rapidement voir leur enfance détruite par la violence. Discutez ensemble du genre de choses qui peuvent blesser ou briser les enfants.

Adapté de l'Outil KCS 3

1.3 Réfléchissez ensemble à la vision de Dieu concernant les enfants

25

But : Comprendre comment Dieu voit les enfants

Principaux enseignements : Dieu se soucie des enfants et les utilise dans Ses plans et Ses desseins pour accomplir Sa volonté; Dieu veut que les enfants soient protégés et gardés en sécurité parce qu'il se soucie d'eux

Vous aurez besoin : de Bibles, de stylos et de papier, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs, de copies de la *Fiche 1.1 : Les enfants que Dieu a utilisés dans la Bible*

Méthode : Répartissez les participants en petits groupes et demandez à tous de rechercher des passages dans la Bible qui montrent comment Dieu voit les enfants et la manière dont Il les utilise pour accomplir Ses plans et Ses desseins. Accordez-leur 10 minutes.

Encouragez les réactions au niveau du groupe et notez les suggestions sur la feuille de tableau mobile.

Dégagez les thèmes importants qui ressortent de la liste sélectionnée.

Aller plus loin : Utilisez la *Fiche 1.1 : Les enfants que Dieu a utilisés dans la Bible* pour offrir d'autres exemples. Vous pouvez choisir de photocopier et de distribuer la fiche aux participants pour leur permettre de poursuivre la lecture plus tard.

Adapté de UGHFC

1.4 Nos sentiments et ceux de Dieu

30

But : réfléchir à la vision de Dieu sur les enfants dans le cadre de la manière dont les enfants sont traités en réalité

Vous aurez besoin : de copies d'articles récents de journaux racontant des histoires où les enfants ont été maltraités ou abusés, de feuilles de papier en forme de cœur et de stylos

Méthode : Donnez aux participants le temps de lire plusieurs des articles et de réfléchir individuellement sur ce qu'ils ressentent à la lecture des histoires. Donnez à chaque participant un cœur en papier et demandez-leur de noter leurs réponses sur un côté de la feuille.

Puis demandez aux participants de noter encore une réflexion sur la manière dont Dieu pourrait voir les histoires qu'ils ont lues et comment il pourrait voir ce qu'ils ont écrit concernant leurs propres sentiments.

Affichez les feuilles en forme de cœur tout autour de la salle de formation, mais permettez aux participants de les emporter chez eux à la fin de la séance de formation.

1.5 Définition de termes importants

20

But : S'assurer que tout le monde a la même compréhension de certains des termes clés utilisés au cours de la formation

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 1.2 : Définition de termes importants*

Méthode : Inscrivez les mots « préservation » et « protection des enfants » sur une feuille de tableau mobile et demandez aux participants ce qu'ils pensent de la signification de ces termes. Inscrivez leurs idées sur la feuille de tableau mobile sous chaque terme.

Distribuez des copies de la *Fiche 1.2* et examinez chaque définition en accordant du temps pour les questions et les clarifications.

1.6 Comparaison de la vision de Dieu concernant les enfants et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

45

But : Réfléchir à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRDE) et la comparer à notre compréhension de la vision de Dieu concernant les enfants. Ceci nous aidera à voir comment une approche basée sur les droits peut apporter un éclairage utile à notre travail.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs, de copies de la *Fiche 1.3 : La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en langage clair*

Méthode : Expliquez qu'il n'y a pas que les Chrétiens qui essaient de s'assurer que les enfants sont traités le mieux possible. Presque tous les gouvernements à travers le monde ont signé et ratifié la CRDE comme un engagement à améliorer la vie des enfants. Conçu initialement au début des années 1900 par un Chrétien visionnaire nommé Eglantyne Jebb, le document a connu

de nombreuses révisions avant d'être finalement adopté par les Nations Unies en 1989. Ce document est devenu l'instrument juridique le plus influent au plan mondial pour veiller à ce que les enfants soient protégés et aient tout ce dont ils ont besoin pour se développer et s'épanouir et réaliser tout le potentiel que Dieu leur a donné.

Expliquez qu'une approche basée sur les droits ne signifie pas que les enfants doivent simplement exiger ce qu'ils veulent et arrêter de respecter les adultes. En fait, la communauté chrétienne est le milieu idéal pour reconnaître les droits des enfants mais également leur apprendre les responsabilités qui vont de pair avec les droits. Par exemple, là où les enfants ont le droit d'être écoutés, ils ont également la responsabilité d'écouter les autres; là où ils ont le droit d'aller à l'école, leur responsabilité est d'aller à l'école et de faire de leur mieux. Nous pouvons donner aux enfants l'occasion d'exprimer à la fois leurs droits et leurs responsabilités en communauté.

En tant que Chrétiens, nous sommes en mesure de voir ces droits dans le cadre de l'amour profond de Dieu pour les enfants et de la grande valeur qu'il accorde à leur bien-être et à la contribution qu'ils peuvent apporter. Lorsque nous comprenons les droits dans ce contexte, ceux-ci deviennent un outil utile dans le travail et les soins que nous apportons aux enfants.

Distribuez des copies de *la Fiche 1.3*. Expliquez que les droits des enfants peuvent être classés en quatre catégories :

Les droits relatifs à la survie : Les besoins fondamentaux des enfants sont satisfaits

Les droits relatifs à la protection : Les enfants sont protégés contre tout préjudice

Les droits relatifs au développement : L'éducation et l'expérience qui permettent à un enfant de devenir adulte

Les droits relatifs à la participation : Les enfants prennent part à la société et ont leur mot à dire au niveau des décisions

Répartissez les participants en quatre groupes et attribuez à chaque groupe une des catégories. Chaque groupe disposera de 5 à 10 minutes pour lire la fiche de la CRDE et noter par écrit des exemples de droits de l'enfant dans la catégorie qui leur a été attribuée, sur une feuille de tableau mobile.*

Ensuite, dans le cadre des différents groupes, chaque groupe devrait discuter pour savoir si la vision de Dieu relative aux enfants, telle que discutée dans les exercices précédents, est la même ou si elle est différente de la vision de la CRDE telle que démontrée par les droits identifiés dans les différentes catégories. Notez également, le cas échéant, les améliorations possibles que la perspective biblique apporte à la vision de la CRDE. Accordez-leur encore 10 minutes pour cette activité, puis invitez les groupes à présenter leurs résultats à l'ensemble du groupe. Accordez-leur du temps pour la discussion.

Dans le cadre du grand groupe, discutez ensemble des questions suivantes :

- Selon vous, comment pensez-vous que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant peut nous permettre de mieux comprendre l'amour de Dieu pour les enfants ?
- Comment cela pourrait-il être utile à notre travail ?
- Comment pourriez-vous utiliser la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Bible pour aider à autonomiser et à protéger vos enfants ?

* Regroupement suggéré des droits de l'enfant de la CRDE

Survie : Articles 6, 24a, 26 et 27

Protection : Articles 4, 11, 19, 22, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40

Développement : Articles 3, 5, 9, 10, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24b, 25, 28, 29, 31

Participation : Articles 1, 2, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 30, 42

Comprend du matériel de l'UGHFC



Exercices de participation des enfants

1.7 L'amour de Dieu pour les enfants et la préservation de la sécurité des enfants

21



But : Les enfants comprennent qu'ils sont très importants pour Dieu et qu'il a à cœur la préservation de leur sécurité

Vous aurez besoin : de cartes, de stylos, de feuilles de papier mobile et de marqueurs

Méthode : Demandez aux enfants de penser à certaines des personnes importantes dans leur communauté et de les dessiner ou écrire leurs noms sur des cartes distinctes : exemple, un parent, un pasteur, un policier, un docteur, un infirmier, un enseignant. Sur une autre carte, dessiner ou écrire le mot « enfant ». A mesure que vous nommerez différents endroits de votre communauté (exemple « école », « église », « maison », « communauté »), demandez aux enfants de disposer les cartes par ordre d'importance représentée par les personnes (c'est-à-dire, les autres écoutent ce que ces personnes pensent, ces personnes peuvent prendre des décisions par rapport aux différents événements, les gens les respectent). Placez les personnes les plus importantes au centre. Ajoutez d'autres endroits comme votre propre organisation, le cas échéant. Où était placé l'enfant dans la plupart de ces endroits ?

Lisez ensemble Mathieu 18:1-6. Demandez aux enfants ce qu'ils apprennent concernant la manière dont Dieu voit les enfants. Faites remarquer que Jésus a placé l'enfant au centre — les enfants sont très importants pour lui. Demandez aux enfants : Quelles sont les choses que les enfants peuvent faire et que les adultes ne peuvent pas faire ? Pourquoi, selon vous, Jésus a-t-il dit cela sur les enfants ? Notez les réponses sur une feuille de tableau mobile.

Puis parlez de ce que Jésus dit sur la façon dont les adultes devraient traiter les enfants (v.5-6). Pensez-vous que tous les adultes dans notre communauté le font ?

Expliquez que la protection des enfants consiste à assurer la sécurité des enfants — s'assurer que les adultes et les enfants œuvrent ensemble à faire de leur mieux pour éviter qu'on ne fasse du mal aux enfants. Ceci est très important pour Dieu. Les adultes jouent un grand rôle là-dedans, mais le rôle des enfants est vraiment important aussi dans la démarche d'apprendre à nous protéger et à protéger les autres.

1.8 Les désirs et les besoins

25



But : Les enfants comprennent la différence entre les désirs et les besoins et apprennent que tous les enfants ont des droits.

Vous aurez besoin : de feuilles Post-it, d'une grande feuille de papier, de marqueurs

Méthode : Tracez une silhouette d'enfant en dessinant le contour de l'un des enfants sur la grande feuille de papier ou en dessinant à main levée.

Expliquez que dans cette session, les enfants vont réfléchir aux choses qui peuvent nous aider à bien grandir en tant qu'enfant — les choses que nous voulons et celles dont nous avons besoin.

Donnez à chaque enfant quelques Post-it et demandez-leur de noter par écrit des idées de choses que les enfants veulent et de choses dont ils ont besoin pour les aider à être en sécurité et à bien grandir. (par exemple, la nourriture, des jouets, un abri, un téléphone mobile, etc.). Encouragez-les à penser à toutes les choses que les enfants pourraient vouloir.

Ensuite, demandez aux enfants de trier les Post-it et de les classer en deux catégories, « les besoins » et « les désirs ». Placez les « besoins » à l'intérieur de la silhouette de l'enfant et les « désirs » à l'extérieur. Expliquez que les besoins sont des choses que nous devons avoir pour bien grandir (la nourriture, les soins de santé, par exemple), tandis que les désirs sont des choses que nous aimerions avoir mais dont nous pouvons nous passer (les téléphones, des vêtements coûteux, par exemple).

Expliquez que ces « besoins » peuvent également être appelés des « droits », et que ce sont des choses auxquelles les enfants ont droit de par la loi.

1.9 Comprendre les droits de l'enfant 30 9+

But : Les enfants comprennent leurs droits selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRDE).

Vous aurez besoin : de cartes de catégories des droits, de cartes des droits de l'enfant en langage simplifié (créées à partir du tableau ci-dessous), de copies de *la Fiche 1.3: La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*

Méthode : Dites que les droits des enfants peuvent être classés en quatre catégories et montrez-les sur des cartes comme ci-dessous, en expliquant chaque catégorie :

Survie	Protection	Développement	Participation
---------------	-------------------	----------------------	----------------------

Mes besoins fondamentaux sont satisfaits

Je suis protégé contre tout préjudice

J'ai l'éducation et l'expérience qui me permettent de bien grandir

Je prends part à la société et j'ai mon mot à dire dans les décisions

Placez les cartes dans quatre endroits différents de la salle. Répartissez au hasard les cartes des droits de l'enfant en langage simplifié (ci-dessous) entre les différents enfants et demandez-leur d'essayer de les associer à la catégorie correcte des droits en plaçant leur carte à côté de cette catégorie sur le sol. Vérifiez qu'ils ont identifié les catégories correctes (ci-dessous) et discutez de toute question ou problème soulevé(e).

Survie	Protection	Développement	Participation
Être vivant	Ne pas trop travailler	Être pris en charge par mes parents ou par ceux qui s'occuperont le mieux de moi	Avoir un nom
Avoir des soins de santé	Ne pas être blessé, négligé ou maltraité	Avoir une bonne éducation	Que les gens écoutent ce que je pense
Avoir assez de nourriture	Ne pas être utilisé comme soldat dans les guerres	Jouer	Pratiquer ma religion
Avoir de l'eau potable	Être protégé du danger	Bénéficier d'une aide et d'une éducation spéciales si j'ai un handicap	Connaître mes droits et mes responsabilités

Expliquez que chaque droit va de pair avec une **responsabilité**. Discutez avec les enfants de ce que cela pourrait être (par exemple, *éducation* : l'enfant doit aller à l'école et faire de son mieux; *que les gens m'écoutent* : l'enfant doit aussi écouter les autres).

Donnez à chaque enfant une copie intégrale de la CRDE en langage clair (*Fiche 1.3*) à emporter.

Aller plus loin : Discutez avec les enfants des droits qui, selon eux, sont les plus importants ou qui, selon eux, sont les plus négligés par les adultes dans votre communauté. Vous pouvez utiliser des feuilles de tableau mobile pour chaque catégorie pour permettre aux enfants de noter leurs idées. Selon les enfants, qu'est-ce qui devrait changer pour améliorer l'accès des enfants à leurs droits ?

FICHE 1.1

Les enfants que Dieu a utilisés dans la Bible

Ismaël (Gen 16) signifie « Dieu entend » – sa mère **Hagar** avait perdu tout espoir mais Dieu s'est intéressé à cette mère célibataire et à son futur fils.

Isaac (Gen 22) a préfiguré Jésus dans l'histoire du test d'Abraham.

Joseph (Gen 37) avait 17 ans quand il a eu ses songes – Puis il est devenu celui par qui son père et les Enfants d'Israël ont été sauvés.

Benjamin (Gen 44 & 45) est le garçon grâce à qui la réconciliation entre Joseph et ses frères s'est faite.

Moïse (Exode 1) a été sauvé du massacre des garçons juifs grâce à la vigilance de sa sœur Miriam.

Samuel (I Samuel 3) est l'enfant par qui Dieu a pu révéler Sa volonté alors que les adultes avaient échoué – C'est un modèle de spiritualité et d'obéissance humaines.

David (I Samuel 17) a tué **Goliath**, révélant ainsi que Dieu ne s'appuyait pas sur la puissance des adultes ou la formation.

Elie & Élisée ont chacun ramené à la vie **le fils d'une veuve**. (I Rois 17; II Rois 4)

Une jeune servante a été l'instrument de la guérison de **Naaman**, chef de l'armée (II Rois 5).

Josias était un enfant-roi que Dieu a utilisé pour réformer la politique et la religion (II Rois 22).

Esther était une orpheline mais c'était également la future reine que Dieu a utilisée pour sauver le peuple juif (Esther 2).

Jérémie n'était « qu'un enfant » lorsque Dieu l'a choisi comme prophète (Jérémie 1).

Jésus est né bébé, pour devenir plus tard le Sauveur du monde (Math, Marc, Luc).

La fille de la femme cananéenne (Math 15 & Marc 7).

Le garçon habité par un démon (Math, Marc, Luc).

Le fils de l'officier à Capharnaüm (Jean 4).

La fille de Jaïre (Math, Marc, Luc).

Le fils de la veuve à Naïn (Luc 7).

Le garçon qui a permis de « nourrir les 5000 », qui a offert à Jésus 5 pains et 2 poissons (Jean 6).

Définition de termes importants

1. Qu'est-ce-que « préserver » ?

Préserver est un terme utilisé pour décrire les façons dont l'on peut créer un environnement sûr pour permettre aux enfants de s'épanouir et les protéger du mal. La préservation inclut la protection des enfants.

2. Qu'est-ce-que la « protection de l'enfant » ?

La protection de l'enfant consiste à garder les enfants à l'abri – à l'abri de la maltraitance, de l'exploitation, des préjudices et de la négligence. La protection de l'enfant est un terme utilisé pour décrire les actions que les individus, les églises, les organisations et les communautés mettent en place pour protéger les enfants contre les actes de maltraitance, les abus et l'exploitation.

Ce terme peut également être utilisé pour décrire le travail qu'entreprennent les organisations ou les églises dans leurs communautés, pour protéger les enfants contre le risque de préjudice découlant de la situation dans laquelle ils vivent.

3. Qu'est-ce qu'une « politique de protection de l'enfant » ?

Une politique de protection de l'enfant est une déclaration écrite ou un ensemble de règles écrites établissant la manière dont une organisation ou une église entend protéger les enfants qu'elle a sous sa responsabilité. C'est un plan d'action concernant la manière dont les enfants seront protégés. Toute personne qui est en contact avec des enfants dans le cadre de l'organisation ou de l'église doit accepter la politique de protection des enfants et on peut s'y référer en cas de désaccord.

FICHE 1.3

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en langage clair

Les « droits » sont des privilèges que devrait avoir ou être capable d'exercer chaque enfant. Tous les enfants ont les mêmes droits. Ces droits sont énumérés dans la Convention relative aux droits des enfants des Nations Unies.

Presque tous les pays ont reconnu ces droits. Tous les droits sont liés entre eux et sont tous d'égale importance. Parfois, nous devons penser aux droits en termes d'intérêt supérieur des enfants dans une situation donnée et en termes de ce qui est essentiel à la vie et à la protection contre le préjudice. Plus l'on grandit, plus l'on a de responsabilités pour faire des choix et exercer ses droits.

Article 1 : Toute personne de moins de 18 ans a les droits énumérés dans la Convention.

Article 2 : Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.

Article 3 : Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.

Article 4 : Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider tes parents à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.

Article 5 : Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre à exercer tes droits et de s'assurer que tes droits sont respectés.

Article 6 : Tu as le droit de vivre.

Article 7 : Tu as droit à un nom, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité (d'appartenir à un pays).

Article 8 : Tu as le droit d'avoir une identité — un document officiel qui reconnaît qui tu es. Personne ne peut te l'enlever.

Article 9 : Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins que cela ne te nuise. Tu as le droit de vivre dans une famille qui s'occupe de toi.

Article 10 : Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, tu as le droit d'être avec eux.

Article 11 : Tu as le droit d'être protégé contre l'enlèvement.

Article 12 : Tu as le droit d'exprimer ton opinion, et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.

Article 13 : Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.

Article 14 : Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.

Article 15 : Tu as le droit de choisir tes amis, de te joindre à des groupes et de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.

Article 16 : Tu as droit à ta vie privée.

Article 17 : Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent te transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu obtiens n'est pas nuisible, et t'aider à trouver et à comprendre l'information dont tu as besoin.

Article 18 : Tu as le droit d'être élevé par tes parents, si possible.

Article 19 : Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements, physiques et psychologiques.

Article 20 : Tu as le droit qu'on s'occupe spécialement de toi et qu'on t'aide, si tu ne peux pas vivre avec tes parents.

Article 21 : Tu as le droit qu'on s'occupe de toi et qu'on te protège, si tu es adopté ou confié à d'autres personnes.

Article 22 : Tu as droit à une protection spéciale et à de l'aide si tu es un réfugié (si tu as été forcé de quitter ta maison ou si tu vis dans un autre pays), ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention.

Article 23 : Tu as droit à l'éducation et aux soins dont tu as besoin, si tu es handicapé, ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention, pour pouvoir vivre une vie harmonieuse.

Article 24 : Tu as droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en bonne santé.

Article 25 : Si tu vis loin de chez toi ou si tu es confié à des personnes loin de chez toi, tu as le droit que tes conditions de vie soient examinées régulièrement. Il faut qu'on s'assure que ces conditions de vie sont appropriées à ta situation.

Article 26 : Tu as droit à de l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou démuné.

Article 27 : Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements, à un endroit sûr où tu peux vivre et recevoir les soins dont tu as besoin. Tu ne dois pas être désavantagé : tu dois pouvoir faire la plupart des choses que les autres enfants peuvent faire.

Article 28 : Tu as droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités.

Article 29 : L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.

Article 30 : Tu as le droit d'avoir, ou de choisir, ta culture, ta langue et ta religion. Pour que ce droit soit respecté, les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale.

Article 31 : Tu as le droit de jouer et de te reposer.

Article 32 : Tu as le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à ta santé ou t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu as le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable.

Article 33 : Tu as le droit d'être protégé contre l'usage des drogues.

Article 34 : Tu as le droit d'être protégé contre l'abus sexuel.

Article 35 : Personne n'a le droit de t'enlever ou de te vendre.

Article 36 : Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation (le fait de tirer profit des enfants).

Article 37 : Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de te maltraiter.

Article 38 : Tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé si tu vis dans une région en guerre. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être forcés à s'enrôler dans un groupe armé ou à participer à la guerre.

Article 39 : Tu as le droit d'être aidé si tu es blessé, négligé ou maltraité.

Article 40 : Tu as droit à une aide juridique et à un traitement juste, dans un système judiciaire qui respecte tes droits.

Article 41 : Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que les articles de la Convention, ces lois doivent être appliquées.

Article 42 : Tu as le droit de connaître tes droits ! Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre.

Articles 43 à 54 : Ces articles expliquent comment les gouvernements et des organisations internationales comme l'UNICEF continuent de travailler à s'assurer que tous les enfants voient leurs droits respectés.

Adapté du lien suivant : <http://www.unicef.org/rightsite/files/uncrchillfriendlylanguage.pdf>

Session 2 : Qu'est-ce qui met les enfants en insécurité ?



Notes du formateur

Définitions de la maltraitance

La maltraitance d'enfants peut généralement se décrire comme un acte intentionnel commis par un adulte pour nuire à un enfant. Toutefois, il y a différentes formes de maltraitance. Tous les dirigeants, le personnel et les bénévoles des églises, des organisations s'occupant d'enfants et des ministères doivent comprendre la maltraitance d'enfants pour pouvoir prendre des mesures efficaces pour protéger les enfants. Il est important de comprendre les différentes formes de maltraitance et de reconnaître la façon dont nos propres perspectives et points de vue influencent nos attitudes vis-à-vis de la maltraitance.

Utiliser : les Outils 2.1, 2.2

Reconnaître la maltraitance

Cette session porte sur l'importance de pouvoir identifier les préoccupations de maltraitance d'enfants, notamment savoir quoi rechercher et comment reconnaître quand un problème relève de la maltraitance d'enfants.

Manifestement, la plupart des indicateurs ne sont pas en eux-mêmes des preuves de maltraitance. Mais, ils doivent nous alerter par rapport à cette possibilité et nous aider à envisager les étapes suivantes pour essayer de soutenir un enfant particulier ou de faire des recherches sur les problèmes soulevés.

De nombreux enfants essaient de dire ou de montrer qu'on leur fait du mal, mais souvent, on ne les écoute pas, on ne les croit pas ou ils n'ont aucune personne de confiance vers qui ils pourraient se tourner – ainsi donc, les indices qu'ils fournissent sont très importants.

Les enfants affichent souvent des comportements pour communiquer leur détresse par rapport à ce qui leur arrive. Souvent, ce comportement serait défini comme « difficile ». Les travailleurs doivent pouvoir reconnaître les changements au niveau du comportement de l'enfant et ne pas le punir.

Utiliser : l'Outil 2.3

La maltraitance dans son contexte

La compréhension de la maltraitance et des formes de la maltraitance d'enfants varie selon le contexte et la culture ; il nous faut donc discuter de la manière dont la maltraitance d'enfants se manifeste dans notre contexte et analyser les pratiques ou les idées locales qui peuvent faire du tort aux enfants.

La plupart des traditions locales et des pratiques culturelles sont certes utiles aux enfants car elles accroissent leur compréhension de l'histoire et de l'identité, mais certaines sont néfastes et même abusives. Le changement dans ces domaines nécessite généralement beaucoup de temps, mais il peut être initié par l'examen des perspectives bibliques des enfants, des droits et des expériences des enfants, ainsi que de l'impact des pratiques traditionnelles néfastes. Les

pratiques traditionnelles ou culturelles néfastes peuvent être, notamment, la mutilation génitale féminine, les punitions corporelles (à la maison, à l'école ou ailleurs), le mariage précoce, le travail des enfants, ainsi que des cérémonies d'initiation dangereuses. La plupart des organisations et des ministères chrétiens sont engagés en faveur des enfants, mais n'importe quelle organisation peut mettre les enfants en danger de maltraitance.

Il arrive parfois que des dirigeants chrétiens utilisent leur pouvoir pour maltraiter les enfants ou bien, leur position élevée signifie que lorsqu'un dirigeant religieux abuse d'un enfant, le blâme est reporté sur l'enfant, parce que l'on croit qu'il n'est pas possible que l'adulte abuse d'un enfant. Certaines organisations chrétiennes hésitent à agir lorsqu'elles découvrent des cas de maltraitance, à cause de la réputation de leur organisation. Certains auteurs de maltraitance ont eu l'occasion de continuer à travailler avec les enfants comme si ceux-ci n'étaient plus en danger.

De temps en temps, des passages de la Bible peuvent être cités pour justifier la maltraitance. Les enfants accusés d'être possédés par des esprits peuvent être forcés à subir des rituels violents pour les « libérer » de l'esprit. Nombreuses sont les personnes qui citent la Bible pour justifier les punitions corporelles. Il est important de remettre en question ces attitudes et ces comportements.

Utiliser : les Outils 2.4, 2.5, 2.6



Réflexion spirituelle

La Vision de Dieu pour un monde sans maltraitance

But : S'unir à Dieu pour imaginer un monde sans maltraitance favorable aux enfants

Vous aurez besoin : de Bibles, de feuilles de tableau mobile, de marqueurs et de stylos de couleur, de crayons noirs ou de crayons de couleur

Méthode : Dans les groupes, lisez les passages suivants, en recherchant la façon dont Dieu décrit les enfants.

Ésaïe 65:17-20 ; Ésaïe 11:6-8 ; Zacharie 8:4-5 ; Jérémie 30:20

Discutez des points suivants : À quoi ressemble la vie des enfants dans ces passages ? Comment les enfants sont-ils protégés contre les abus et de quels droits jouissent-ils ?

À partir de ces versets ou d'autres idées concernant l'amour de Dieu pour les enfants, dessinez ensemble une communauté où les enfants sont en sécurité et qui ne connaît pas la maltraitance. Qui est dans cette communauté ? Quels bâtiments ? Quelles infrastructures ?

Regroupez-vous tous ensemble en donnant à chaque groupe le temps de présenter son dessin.

Priez ensemble pour que cette vision se rapproche de la réalité dans votre communauté.



Exercices

2.1 Attitudes et valeurs face à la maltraitance d'enfant 30

But : Permettre aux participants de réfléchir à leurs propres points de vue et de comprendre que la maltraitance d'enfant est une question complexe

Principaux enseignements : Nos propres points de vue et préjugés influencent grandement la manière dont nous reconnaissons et traitons la maltraitance d'enfant. Il est important d'être conscient de ses propres points de vue et aussi de comprendre que la maltraitance d'enfants est quelque chose qui peut arriver à n'importe quel enfant et qu'un « agresseur d'enfants » peut ne pas correspondre à notre idée stéréotypée de ce que pourrait être un agresseur ou de ce à quoi il pourrait ressembler.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 2.1 : Attitudes et valeurs face à la maltraitance d'enfant*

Méthode : Distribuez à tous les participants des copies de la *Fiche 2.1 : Attitudes et valeurs face à la maltraitance d'enfant*. Accordez aux participants 5 à 10 minutes pour remplir individuellement l'enquête, en cochant une case pour chaque déclaration pour indiquer leur niveau d'accord avec chaque déclaration.

Demandez aux participants de discuter avec un partenaire de leurs réponses et de comparer leurs points de vue.

De retour dans le groupe, demandez aux participants de dire quelles questions ils ont trouvées les plus difficiles ou pour lesquelles ils n'avaient pas vraiment de réponse et discutez-en ensemble. Utilisez les questions suivantes :

- 1) D'où vient votre croyance concernant cette déclaration ?
- 2) Pourquoi croyez-vous cela ?
- 3) Que signifie pour vous le fait de tenir à cette croyance ?
- 4) Comment cette croyance pourrait-elle influencer ou affecter la manière dont vous réagissez envers un enfant à qui vous êtes lié ?

Discutez des informations suivantes :

Qui maltraite les enfants ?

Les enfants peuvent être victimes de maltraitance de la part de parents, de membres de la famille, de voisins, d'amis de la famille, de connaissances ou d'étrangers. Les auteurs d'abus peuvent être des hommes ou des femmes, des adultes, des adolescents ou d'autres enfants. Chose tout à fait surprenante, *la plupart des actes violents contre les enfants sont commis par des personnes qu'ils connaissent et en qui ils devraient pouvoir avoir confiance* : par exemple, les parents, les petits amis ou les petites amies, les époux et les partenaires, les camarades de classe, les enseignants et les employeurs.

Les pédophiles proviennent de tous les milieux sociaux et ethniques, de toutes les professions et de tous les niveaux économiques. Parfois, ils occupent des positions de pouvoir et de respect ou des emplois professionnels. Ils peuvent être mariés, hétérosexuels, homosexuels ou bisexuels. Il peut s'agir d'adultes plus jeunes ou plus âgés ou d'adolescents. Certains abusent des enfants dans leurs propres familles, d'autres abusent d'enfants qu'ils connaissent bien et d'autres encore abusent d'enfants qu'ils ne connaissent pas. Ils peuvent avoir les compétences requises pour établir des relations de confiance avec les enfants et également les adultes.

Quels sont les enfants qui sont vulnérables à la maltraitance ?

Tous les enfants peuvent potentiellement être victimes de maltraitance, aussi bien les filles que les garçons et quel que soit leur âge.

Toutefois, certains enfants sont particulièrement vulnérables à la maltraitance, notamment :

- les enfants handicapés ;
- les enfants vivant en institution ;
- les enfants qui travaillent ;
- les orphelins ;
- les enfants qui vivent et travaillent dans la rue ;
- les enfants qui vivent des situations d'urgence (en particulier les enfants séparés ou non accompagnés).

2.2 Définitions de la maltraitance

40

But : Comprendre les différents types de maltraitance d'enfant

Principaux enseignements : Les enfants peuvent subir différents types de maltraitance. Il existe différents types de maltraitance et ces différents types ont tous des définitions convenues ; nous devons connaître ces définitions pour pouvoir les reconnaître.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 2.2 : Définitions de la maltraitance* pour chaque participant, d'un tableau mobile et de marqueurs.

Méthode : Notez sur une feuille de tableau mobile le titre « Maltraitance d'enfant » et en dessous, la définition suivante :

« *La maltraitance d'enfant est un terme général utilisé pour décrire une situation où un enfant peut subir un préjudice, par des actes nuisibles délibérés, mais plus généralement à la suite de la défaillance d'un parent/soignant ou d'une organisation/communauté pour assurer un niveau raisonnable de soins et de protection à cet enfant et, où les soins et la protection dépendent raisonnablement de la volonté d'un parent ou d'une personne en position de responsabilité, de pouvoir ou de confiance* ».

Affichez la feuille de tableau mobile sur le mur afin que tout le monde puisse la voir.

Parlez au groupe des raisons pour lesquelles il est important de comprendre ce que nous voulons dire par les termes « maltraitance d'enfant » et « protection de l'enfant ». Soulignez qu'il est très facile d'être désorienté par la signification de ces termes. Savoir ce que constitue la maltraitance nous aide à identifier les problèmes et à agir.

Lisez à haute voix la définition de la maltraitance d'enfants qui est inscrite sur la feuille de tableau mobile.

Expliquez que de nombreux enfants à travers le monde pourraient facilement être décrits comme étant maltraités dans un sens très général du terme parce qu'on leur refuse des droits humains fondamentaux et qu'ils vivent dans des situations extrêmement difficiles. Mais toute définition de la maltraitance a besoin d'être soigneusement réfléchie.

Demandez aux participants, en plénière, de penser aux différents types de maltraitance qui pourraient être inclus dans la définition générale de « *maltraitance d'enfant* ». Demandez-leur de dire leurs réponses et notez ces réponses sur la feuille de tableau mobile. On pourrait avoir comme réponses :

- la maltraitance physique ;
- la maltraitance morale ;
- l'exploitation sexuelle ;
- l'abandon ;
- la négligence ou un traitement négligent ;
- l'exploitation commerciale ou autre ;
- les abus sur Internet ;
- la pornographie infantile ou des images dégradantes d'enfants ;
- la maltraitance rituelle, notamment la sorcellerie ;
- la maltraitance spirituelle ;
- l'abus de confiance ;
- les brimades ;
- les valeurs et pratiques culturelles qui tolèrent les abus.

Soulignez les types de maltraitance qui n'ont pas été mentionnés et ajoutez-les à la liste. Expliquez que cette liste comprend les types de maltraitance qui ont été officiellement identifiés et définis. Mais, chaque culture a d'autres pratiques qui peuvent représenter une maltraitance d'enfant.

Distribuez la *Fiche 2.2 : Définitions de la maltraitance* aux participants et passez en revue chaque définition.

Dans les groupes ou dans le cadre d'une discussion de l'ensemble du groupe, demandez aux participants les formes de maltraitance qui, selon eux, sont courantes dans leur communauté et pourquoi.

2.3 Reconnaître les signes et les symptômes de la maltraitance

But : Reconnaître les indices (signes/indicateurs) qui peuvent nous indiquer, chez les enfants qui souffrent de maltraitance à la maison, dans une organisation ou dans la communauté, que quelqu'un les maltraite.

Principaux enseignements : Bien évidemment, la plupart des indicateurs ne sont pas en eux-mêmes des preuves de maltraitance. Mais, ils doivent nous alerter par rapport à cette possibilité et nous aider à envisager les étapes suivantes pour essayer d'étayer les préoccupations concernant un enfant donné ou d'enquêter sur ces préoccupations.

La recherche auprès d'adultes qui ont été victimes d'abus en tant qu'enfants montre que de nombreux enfants essaient de dire ou de montrer qu'ils sont maltraités, mais, bien souvent, on ne les écoute pas, on ne les croit pas ou ils n'ont personne de confiance vers qui se tourner – ainsi donc, les indices qu'ils présentent sont très importants.

Les enfants ont souvent des comportements pour communiquer leur détresse par rapport à ce qui leur arrive. Souvent, ce comportement serait défini comme « difficile ». Les travailleurs doivent être capables de reconnaître des changements de comportement et ne pas punir l'enfant.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 2.3 : Signes et symptômes de maltraitance*, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Expliquez que quand nous apprenons qu'un enfant a été maltraité, parfois nous pouvons y penser rétrospectivement et identifier les signes montrant qu'il y avait maltraitance. Il est important que nous soyons ouverts à ces signes/indices. Donnez un exemple – vous pourriez trouver l'exemple suivant utile :

Un jeune adolescent était victime d'abus sexuel par son prêtre. Il ne pouvait en parler à personne. Il a attiré l'attention sur ce qui était en train de se passer en volant. Il a cessé d'aller à l'église, pensant qu'il était mauvais. Il a été sévèrement battu pendant plusieurs mois car personne n'avait associé son changement de comportement avec le fait qu'il était malheureux à cause des abus. Le signe que cet enfant subissait des abus était qu'il avait commencé à voler – quelque chose qui ne lui ressemblait pas du tout.

Répartissez les participants en quatre groupes et donnez à chacun des groupes une feuille de tableau mobile. Attribuez à chaque groupe une catégorie d'abus – physique, sexuel, moral ou la négligence. Demandez-leur d'inscrire le type de comportement qu'un enfant pourrait avoir comme signe montrant qu'il est victime de ce type d'abus par une personne. Ils doivent scinder leurs réponses en « signes physiques ou symptômes » et « changements de comportement ».

Après environ 10 minutes, invitez les groupes à présenter leurs tableaux. Les groupes devraient faire le tour de la salle et lire les réponses des autres groupes, en ajoutant des idées là où ils pensent que quelque chose a été oublié.

Distribuez des copies de la *Fiche 2.3 : Signes et symptômes de maltraitance*.

Demandez les réactions de l'ensemble du groupe sur les enseignements et ajoutez tout commentaire ou observation supplémentaire.

Discutez pour savoir si les signes et les symptômes seraient différents pour les enfants handicapés. Pour les enfants handicapés, les indicateurs de maltraitance peuvent être masqués ou confondus avec leur handicap. Les gens pourraient dire :

- Il s'est infligé les blessures lui-même.
- Le comportement est symptomatique du handicap.
- Les allégations des enfants handicapés sont fausses parce qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent.
- Ils doivent traiter l'enfant de cette manière pour son propre bien, par exemple en l'attachant ou en l'enchaînant, en le privant de nourriture, en l'enfermant, en le laissant nu, etc.

Il est donc important de reconnaître que les enfants handicapés peuvent être victimes de maltraitance et de préjudice et les effets de la maltraitance peuvent être plus dangereux ; par exemple, le fait de priver de nourriture un enfant qui ne peut pas se nourrir tout seul finira par entraîner son décès. La protection des enfants handicapés peut nécessiter une réflexion et une attention particulières, en particulier lorsqu'une communauté ou une société ne reconnaît pas les droits humains des enfants handicapés.

2.4 Les pratiques locales qui peuvent causer des préjudices 40

But : Identifier les principaux types d'abus dans les zones locales des participants

Principaux enseignements : Certains types de maltraitance d'enfant sont le résultat de pratiques culturelles néfastes. Il est important de s'accorder sur ce qui est et ce qui n'est pas une pratique culturelle néfaste et de comprendre comment les communautés maintiennent ces pratiques. Bien souvent, il n'existe pas de systèmes juridiques ou de structures appropriés vers lesquels se tourner pour chercher de l'aide lorsque des problèmes de maltraitance d'enfant surviennent.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Expliquez que certains aspects de la maltraitance d'enfants ne peuvent être compris que dans le contexte de notre propre pays et que cet exercice vise à clarifier les définitions à la lumière des contextes locaux, ainsi que des contextes mondiaux.

Répartissez les participants en petits groupes de 3 ou 4 personnes et demandez-leur de recopier ce tableau avec les titres suivants sur une feuille de tableau mobile. Demandez-leur de remplir ensemble le tableau. Accordez-leur 20 minutes.

Quels types d'abus/de comportements sont vus au niveau local, qui causent des préjudices aux enfants ?	Qui cause le préjudice ?	Est-ce lié à une pratique traditionnelle ou culturelle ?	Comment cela affecte-t-il les enfants ?	Existe-t-il des lois pour protéger les enfants contre cela ?

Demandez à chaque groupe d'afficher les résultats de sa feuille de tableau mobile sur le mur. Puis, écoutez les réactions de chaque groupe, en demandant aux autres groupes d'ajouter tout aspect supplémentaire qui aurait été oublié.

Discutez avec le groupe de ce que ces informations leur apprennent concernant les attitudes vis-à-vis des enfants dans leur pays. Incluez les réponses aux questions suivantes dans le cadre de la discussion : Quels sont les aspects qui aident à protéger les enfants et quels sont les aspects qui les exposent au risque de maltraitance ? Qu'est-ce qui entretient les pratiques ? Toutes les maltraitances d'enfant surviennent-elles en dehors des organisations ou des églises ou bien certaines de ces maltraitances sont-elles liées à l'absence de protection des enfants par l'organisation ou l'église ou en sont-elles le résultat ?

Expliquez que la réponse à ces questions est véritablement importante car la tentative de définition de la maltraitance de l'enfant et de la protection de l'enfant peut devenir très compliquée.

2.5 Comment les organisations chrétiennes pourraient-elles mettre en danger les enfants ? 20

But : Identifier le potentiel de maltraitance au sein des organisations chrétiennes

Principaux enseignements : Les structures confessionnelles peuvent également permettre la maltraitance et nous devons être conscients de cette situation et y être préparés.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Expliquez que la culture, la tradition et la foi jouent un rôle clé dans la préservation de la sécurité des enfants. Toutefois, parfois, la culture, la tradition et la foi peuvent causer des abus et des préjudices aux enfants. La maltraitance d'enfant peut exister, et c'est le cas, même au sein d'organisations et de communautés confessionnelles. Ne laissez jamais vos propres suppositions concernant les personnes de foi mettre les enfants en danger.

Organisez ensemble une discussion autour de cette question en posant les questions suivantes :

De quelles façons la communauté chrétienne agit-elle pour protéger les enfants ?

Quelles suppositions fait-on sur les chrétiens qui travaillent ou font du bénévolat avec les enfants ?

Quelles suppositions fait-on sur les dirigeants chrétiens en rapport avec les enfants ?

Quelles croyances et pratiques chrétiennes peuvent mettre les enfants en danger ?

Quelles situations et pratiques pourraient mettre les enfants en danger et comment peut-on les surmonter ?

Dégagez des thèmes communs et prenez, au besoin, des notes sur les feuilles de tableau mobile ou demandez à un volontaire de le faire.

2.6 Scénarios de cas 40

But : Démontrer comment les décisions que nous prenons et les jugements que nous portons concernant une situation peuvent influencer sur la manière dont un enfant est protégé et explorer la difficulté de définir la maltraitance d'enfant.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs, de copies de la *Fiche 2.4 : Scénarios de cas*

Méthode : Répartissez les participants en petits groupes. Distribuez à chaque groupe une copie de la *Fiche 2.4 : Scénarios de cas*.

Dans leurs différents groupes, les participants doivent lire et réfléchir à chacun des scénarios. Dans le cadre des groupes, ils doivent utiliser les questions suivantes pour les aider à décider du niveau de gravité qu'ils attribueraient à chaque situation, en allant de **1** = le moins inquiétant à **8** = le plus inquiétant.

Accordez-leur 20 minutes pour cette partie de l'exercice.

Réunissez de nouveau l'ensemble du groupe. Demandez à chaque groupe de rendre compte du classement de chacun des scénarios et d'expliquer pourquoi ils ont attribué les points/le classement en question.

Vous pouvez utiliser une feuille de tableau mobile pour créer un tableau permettant de noter et de comparer les réponses des différents groupes :

Groupe	1	2	3	4	5	6	7	8
A								
B								
C								
D								

Soulignez que l'évaluation des problèmes liés à la protection des enfants est un domaine complexe qui comporte beaucoup de tensions et d'incertitudes. Il y aura toujours des différences d'opinion sur le degré de gravité de l'abus, quelle que soit la clarté de la situation. C'est parce que chacun a différentes expériences, différentes connaissances et différentes compétences. La meilleure approche est celle qui consiste à discuter de toutes les questions, car elle vous permet de réfléchir aux différentes possibilités pour les victimes, les témoins, les personnes qui font l'objet de plaintes et le personnel.

Nos propres points de vue et opinions influencent nos jugements concernant ce qui constitue la maltraitance. Sans une politique claire et des procédures de signalement claires en matière de protection des enfants, nous pouvons avoir des réactions différentes devant des situations similaires et exposer les enfants à un risque potentiel plus grand.



Exercices de participation des enfants

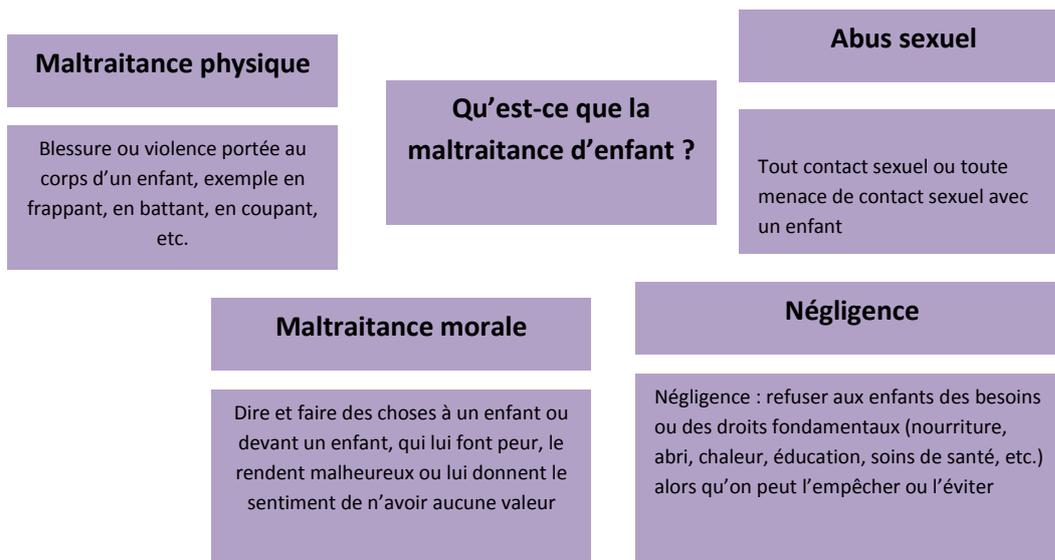
2.7 Qu'est-ce que la maltraitance d'enfant ? 30 8+

But : Les enfants reconnaissent et comprennent les différentes formes de maltraitance d'enfant et reconnaissent les exemples de chaque type de maltraitance.

Vous aurez besoin : de cartes préparées comportant les catégories et les définitions de la maltraitance comme ci-dessous ; de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Inscrivez les 4 catégories de maltraitance et leurs définitions sur des cartes distinctes. Demandez aux enfants d'essayer de faire correspondre les titres et les définitions.

Parlez de chaque type de maltraitance avec les enfants et demandez-leur des exemples de chaque type. Si vous avez plus de temps, vous pouvez choisir de répartir les enfants en quatre groupes et d'attribuer à chaque groupe d'enfants l'une des catégories, ainsi qu'une feuille de tableau mobile. Demandez aux enfants de noter le plus d'exemples possibles de maltraitance dans cette catégorie. Les groupes peuvent tourner autour des feuilles de papier et ajouter d'autres exemples qui leur viennent à l'esprit.



2.8 Le bon toucher, le mauvais toucher



But : Sensibiliser les enfants à l'abus sexuel pour leur permettre de l'identifier et de faire quelque chose à cet égard.

Principaux enseignements : Permettre à chaque enfant de réfléchir à ce qui lui semble être un bon toucher et à ce qui lui semble être un mauvais toucher.

Faire comprendre aux enfants que personne n'a le droit de les toucher d'une manière qu'ils n'aiment pas, pas même leurs parents ou d'autres personnes proches et s'assurer que si quelqu'un les touche d'une manière qu'ils n'aiment pas, qu'ils le signalent à quelqu'un.

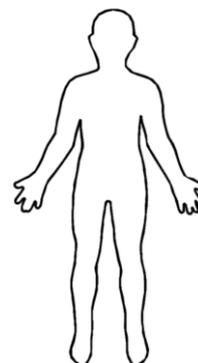
Vous aurez besoin : de feuilles de papier et de crayons pour chaque enfant.

Méthode : Demandez à chaque enfant de dessiner une silhouette (à droite) sur une feuille de papier.

Demandez aux enfants de hachurer les parties de leurs corps où ils sont heureux que des membres de la famille, des amis et d'autres proches puissent les toucher pour différentes raisons :

- pour démontrer de l'amour ;
- pour attirer votre attention ;
- pour leur donner quelque chose ;

Expliquez aux enfants que chaque silhouette peut être différente car nous vivons chacun différentes situations et différentes expériences. Expliquez que ce n'est pas seulement l'endroit où l'on nous touche qui est important, mais également la manière dont l'on nous touche.



Demandez aux enfants d'ombrer les parties que les amis ou la famille ne touchent pas. On appelle certaines de ces parties nos « parties intimes ». (Il peut y avoir des parties surprenantes identifiées, comme l'arrière du cou, les oreilles, l'entrejambe, etc. Cela varie selon la situation et le genre de toucher.)

Il y a des parties de notre corps qui sont intimes et qui ne sont pas souvent touchées et cela ne devrait jamais se faire en secret. Généralement, ces parties sont celles que nous couvrons avec des dessous ou un maillot de bain lorsque nous allons à la plage.

Lorsqu'une personne veut nous toucher d'une manière qui nous met mal à l'aise ou toucher nos parties intimes, nous devons dire NON et fuir la situation. Nous devons le dire à quelqu'un en qui nous avons confiance et ne JAMAIS garder le secret sur cette situation.

Au sein du grand groupe, discutez de ce que les enfants doivent faire ou dire si quelqu'un essaie de les toucher d'une manière qu'ils n'aiment pas. Par exemple :

- Je n'aime pas quand tu me touches comme ça – ne fais pas ça.
- Arrête de me toucher. Ce n'est pas bien.
- S'il te plaît ne me touche pas. Laisse-moi tranquille.
- Mon corps m'appartient. Tu n'as pas à le toucher.
- Si tu me touches comme ça, je le dirai à mon/ma...
- Arrête ça ! Je n'aime pas ça.

Demandez aux enfants de fabriquer des marionnettes en tortillant du papier autour de leurs doigts et en dessinant un visage sur le papier avec un stylo. Par groupes de deux, créer un dialogue entre deux marionnettes au cours duquel l'un raconte à l'autre l'histoire d'une personne qui a essayé de les toucher d'une manière qu'ils n'aimaient pas. Ils décrivent ce qu'ils ont dit ou fait et demandent conseil à l'autre. Puis, ils reprennent l'histoire en intervertissant les rôles.

Dans le cadre du grand groupe, montrez les dialogues de marionnettes et invitez les enfants à se poser mutuellement des questions et à y répondre.

Dites aux enfants que si quelqu'un essaie de les toucher d'une manière qu'ils n'aiment pas, ils doivent en parler à un adulte. Expliquez que si tous les enfants pouvaient faire cela et si tout le monde dans la communauté savait que les enfants raconteraient les cas de maltraitance d'enfant, cela aiderait à prévenir les abus sexuels.

FICHE 2.1

Attitudes et valeurs face à la maltraitance d'enfant

Questionnaire

Lisez les déclarations suivantes. Cochez la case qui décrit le mieux vos sentiments – tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord, pas du tout d'accord.

		Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
1	Frapper les enfants, c'est toujours une mauvaise chose et c'est une forme de maltraitance d'enfant.				
2	L'abus sexuel n'est pas un problème dans ce pays.				
3	Frapper les enfants pour leur apprendre la discipline à l'école est acceptable.				
4	Signaler un cas de maltraitance est susceptible d'empirer les choses pour l'enfant, donc il vaut mieux ne rien faire.				
5	Les enfants handicapés sont moins susceptibles d'être maltraités que les autres enfants.				
6	Il n'existe pas de système juridique approprié pour le signalement des cas de maltraitance, donc ce n'est pas la peine de signaler quoi que ce soit.				
7	Je ne pense que la police ici ferait quelque chose.				
8	Il n'y a aucun risque que le personnel employé pour travailler avec les enfants puisse les maltraiter.				
9	Les enfants racontent souvent des histoires quand ils parlent de maltraitance.				
10	Les garçons ne peuvent pas être victimes d'abus sexuels.				
11	Un responsable religieux n'abuserait jamais d'un enfant.				
12	Seuls les hommes abusent des enfants ; avec les femmes on est plus en sécurité.				

- 1) D'où vient votre croyance concernant cette déclaration ?
- 2) Pourquoi croyez-vous cela ?
- 3) Que signifie pour vous le fait de tenir à cette croyance ?
- 4) Comment cette croyance pourrait-elle influencer ou affecter la manière dont vous réagissez face à un enfant auquel vous êtes lié ?

Définitions de la maltraitance

Maltraitance d'enfant

La maltraitance d'enfant est un terme général utilisé pour décrire une situation où un enfant peut subir un préjudice, par des actes nuisibles délibérés, mais plus généralement à la suite de la défaillance d'un parent/soignant ou d'une organisation/communauté pour assurer un niveau raisonnable de soins et de protection à cet enfant et, où les soins et la protection dépendent raisonnablement de la volonté d'un parent ou d'une personne en position de responsabilité, de pouvoir ou de confiance.

Les sous-catégories suivantes de la maltraitance d'enfant et leurs définitions ont été élaborées suite à une revue approfondie des différentes définitions de la maltraitance d'enfant dans différents pays et suite à une consultation de l'Organisation mondiale de la santé en 1999 sur la prévention de la maltraitance d'enfant :

La maltraitance physique

La maltraitance physique d'un enfant est le préjudice physique réel ou potentiel résultant d'une interaction ou de l'absence d'interaction qui dépend raisonnablement de la volonté d'un parent ou d'une personne en position de responsabilité, de pouvoir ou de confiance. Il peut s'agir d'incidents ponctuels ou récurrents.

Abus sexuel des enfants

L'abus sexuel des enfants est l'implication d'un enfant dans une activité sexuelle qu'il ou elle ne comprend pas totalement, à laquelle il est incapable de donner un consentement éclairé ou à laquelle le développement de l'enfant ne l'a pas préparé et à laquelle il ne peut pas donner son consentement, ou qui enfreint les lois ou les tabous sociaux d'une société. L'abus sexuel d'un enfant se manifeste par une activité entre un enfant et un adulte ou un autre enfant qui, en termes d'âge ou de développement, a une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir, l'acte visant à gratifier ou à satisfaire les besoins de l'autre personne.

Cela peut inclure, mais sans s'y limiter, le fait d'inciter ou de contraindre un enfant à s'engager dans des activités sexuelles illégales ; la prostitution à des fins d'exploitation ou autres pratiques sexuelles illégales ; la représentation ou le matériel pornographique mettant en scène des enfants à des fins d'exploitation, notamment sur Internet (OMS, 1999).

L'utilisation récente de la technologie comme l'Internet par les adultes pour inciter les enfants à les rencontrer ou à participer à des actes sexuels virtuels constitue également un abus.

Négligence et traitement négligent

La négligence ou le traitement négligent implique, de la part du pourvoyeur de soins, le manque d'attention ou le fait de ne pas subvenir aux besoins de développement de l'enfant en matière de : santé, éducation, développement affectif, nutrition, hébergement et conditions de vie sécuritaires, dans le cadre de ressources raisonnablement disponibles pour la famille ou les pourvoyeurs de soins et qui cause ou a une forte probabilité de causer des préjudices à la santé de l'enfant ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Cela inclut notamment le fait de ne pas superviser et protéger correctement les enfants contre les préjudices, autant que possible.

Maltraitance affective

La maltraitance affective inclut le fait de ne pas veiller à offrir un environnement convenable et positif pour le développement, notamment offrir une figure d'attachement primaire afin que l'enfant puisse développer pleinement son potentiel dans le cadre de la société où il vit. Il peut également s'agir d'actes envers l'enfant qui causent ou ont une forte probabilité de causer des préjudices à la santé de l'enfant ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Ces actes doivent dépendre raisonnablement de la volonté du parent ou de la personne en relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir.

Ces actes incluent la restriction des mouvements, un traitement dégradant, l'humiliation, l'utilisation comme bouc-émissaire, les menaces, le fait d'effrayer, de discriminer, de ridiculiser ou autres formes non physiques de traitement hostile ou de rejet.

L'exploitation sexuelle

L'exploitation sexuelle est l'abus d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris le profit financier, social ou politique de l'exploitation d'autrui.

La prostitution des enfants et le trafic des enfants à des fins d'abus et d'exploitation sexuels sont des exemples de cette exploitation.

L'exploitation commerciale ou autre d'un enfant

Ceci renvoie à l'utilisation de l'enfant dans le travail ou d'autres activités au bénéfice d'autres personnes. Ceci implique, mais sans s'y limiter, le travail des enfants. Ces activités se font au détriment de la santé physique ou mentale de l'enfant, de son éducation et de son développement moral ou socio-psychologique.

Les enfants recrutés dans l'armée entrent également dans cette catégorie.

Abus par Internet et images dégradantes des enfants

Les images dégradantes d'enfants (généralement connues sous le terme de pornographie impliquant des enfants) se définissent comme toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant engagé dans des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées ou la représentation des parties sexuelles d'un enfant à des fins sexuelles. La technologie signifie également que les enfants sont désormais victimes d'abus supplémentaires par le biais d'Internet. Un commerce s'est développé dans la transmission d'images dégradantes des enfants. Les caméras numériques et de téléphone permettent désormais de distribuer des images d'enfants, à leur insu, par Internet. Les enfants risquent également d'entrer en contact avec des personnes qui veulent leur faire du tort, par l'utilisation de l'Internet.

Sorcellerie/maltraitance rituelle

Certaines communautés sont fermement convaincues que les adultes et les enfants peuvent être possédés par des esprits mauvais qui peuvent attirer le malheur sur une famille. L'on appelle parfois cela *kindoki* ou par d'autres termes encore. Parfois, la tradition est un mélange de christianisme évangélique et de croyances spirituelles traditionnelles africaines. Ces croyances peuvent entraîner des pratiques néfastes pour les enfants comme, par exemple, le jeûne, les coups, l'immersion dans l'eau, etc. Ces pratiques peuvent entraîner une cruauté extrême allant jusqu'à provoquer la mort des enfants. Les enfants handicapés sont rarement vus comme une bénédiction et leurs comportements sont souvent interprétés comme un signe de possession par les mauvais esprits. D'autres communautés ou d'autres individus peuvent utiliser et maltraiter les enfants par des pratiques et des cérémonies rituelles.

La maltraitance spirituelle

La maltraitance spirituelle survient lorsqu'un responsable spirituel ou une personne en position de pouvoir ou d'autorité spirituelle (une organisation, une institution, une église ou la famille) abuse de son pouvoir ou de son autorité et de la confiance placée en lui/elle, dans l'intention de contrôler, forcer, manipuler ou dominer un enfant. La maltraitance spirituelle est toujours liée à l'abus de pouvoir dans le cadre de la croyance ou de la pratique spirituelle en vue de satisfaire les besoins de l'auteur d'abus (ou de renforcer sa position) aux dépens des besoins de l'enfant. La maltraitance spirituelle entraîne des préjudices spirituels pour un enfant et peut être liée à d'autres maltraitements telles que les maltraitements physique, sexuelle et affective.

L'abus de confiance

Une relation de confiance peut être décrite comme une relation dans laquelle une partie est en position de pouvoir ou d'influence sur l'autre, du fait de leur travail ou de la nature de leur activité. Un abus de confiance peut être commis par un enseignant, un travailleur humanitaire ou du développement, un entraîneur sportif, un chef des scouts ou un responsable religieux, par exemple. Il est important que les personnes en position de confiance aient une compréhension claire des responsabilités que cela implique et une orientation claire pour s'assurer qu'ils n'abusent pas de leur position ou ne se mettent pas eux-mêmes dans une situation où des allégations de maltraitance, justifiées ou infondées, pourraient être faites. La relation peut être faussée par la crainte ou la faveur. Il est vital pour les personnes placées dans ces positions de confiance de comprendre le pouvoir que cela leur donne sur les personnes dont elles ont la charge, ainsi que la responsabilité que cela entraîne. Ceci est particulièrement important dans le contexte de l'aide humanitaire quand les personnes en position de pouvoir contrôlent également l'aide et les ressources.

Les brimades

Les brimades sont désormais reconnues comme étant de plus en plus néfastes pour les enfants et les jeunes. Elles peuvent prendre la forme d'intimidation physique, d'intimidation verbale – notamment des remarques racistes et sexistes – ou l'intimidation psychologique – par exemple, le fait d'isoler ou d'exclure quelqu'un. Cela est difficile à définir, mais cela implique toujours qu'une personne qui a moins de pouvoir est victime d'une hostilité délibérée.

Signes et symptômes de maltraitance

	Signes et symptômes physiques	Changements de comportement
Maltraite nce physique	Contusions, marques ou blessures inexpliquées sur une partie du corps Contusions multiples – en grappes, souvent sur l'avant-bras, la partie extérieure des cuisses Brûlures de cigarette Marques de morsures humaines Fractures Brûlures, avec des traces d'éclaboussures du bas vers le haut Brûlures multiples aux bords clairement délimités	La peur qu'on approche les parents pour demander des explications Un comportement agressif ou des crises de colère intenses L'enfant sursaute quand on l'approche ou qu'on le touche Il ne veut pas qu'on le change, même lorsqu'il fait chaud La dépression Le repli sur soi Les fugues
Abus sexuel	Douleur ou démangeaison des parties génitales Contusions ou saignement près des parties génitales Maladies sexuellement transmissibles Pertes vaginales ou infection Douleurs à l'estomac Inconfort en marchant ou en s'asseyant Grossesse	Un changement de comportement soudain ou inexpliqué, par exemple le fait de devenir agressif ou le repli sur soi La peur de se retrouver avec une personne particulière ou un groupe de personnes Les cauchemars Les fugues Des connaissances sexuelles au-delà de leur âge ou de leur niveau de développement Dessins ou langage sexuel(s) Faire pipi au lit Des problèmes de nutrition comme la boulimie ou l'anorexie L'automutilation ou se faire mal à soi-même, pouvant aller parfois jusqu'à la tentative de suicide Le fait de dire qu'ils ont des secrets qu'ils ne peuvent raconter à personne L'abus de substances ou de drogues Le fait d'avoir tout d'un coup des sources d'argent inexpliquées Le fait de ne pas être autorisé à avoir des amis (en particulier pendant l'adolescence) Le fait d'avoir des attitudes sexuelles explicites envers les adultes
Maltraite nce affective		Un comportement névrotique, notamment le fait de bouder, de se triturer les cheveux, se balancer d'avant en arrière Être incapable de jouer La peur de faire des fautes Des troubles soudains du langage L'automutilation La peur qu'on parle de leur comportement à leurs parents Un retard du développement psychologique
Négligen ce	L'enfant a constamment faim, parfois il vole la nourriture des autres Il est constamment sale ou il « sent mauvais » La perte de poids ou une insuffisance pondérale constante Des vêtements inappropriés pour le temps qu'il fait	Se plaint d'être tout le temps fatigué Ne demande aucune assistance médicale et/ou ne respecte pas les rendez-vous A peu d'amis Mentionne le fait d'être laissé seul ou sans surveillance

FICHE 2.4

Scénarios de cas

Pour chacun des scénarios ci-dessous, posez-vous les questions suivantes :

- S'agit-il d'un problème culturel ou de protection de l'enfant ?
- Quelle est la source d'inquiétude ?
- Qui est la victime potentielle ?
- Peut-on faire quelque chose ? Comment ? Quoi ? Pourquoi ?
- Pour qui vous inquiétez-vous ? Pourquoi vous inquiétez-vous à leur propos ?
- Avez-vous besoin de suivre des procédures pour des problèmes internes ou externes ?

Scénario	Notation 1 à 8
Scénario 1 « M. Baker » est l'un de vos sponsors les plus anciens et les plus généreux. Il a rendu visite à plusieurs des enfants qu'il a soutenus au fil des ans. Vous apprenez qu'il est interrogé par la police au Royaume-Uni concernant la possession d'images pornographiques d'enfants. Il a récemment payé les frais de voyage d'un enfant qu'il soutenait et qui est maintenant un adulte, pour lui rendre visite pendant les vacances.	
Scénario 2 Deux enfants séropositifs vivent avec les membres de leur famille élargie. On vous a signalé qu'ils sont traités comme des serviteurs et qu'ils ne sont pas autorisés à aller à l'école. Des voisins les ont vus se faire battre.	
Scénario 3 Vous êtes le directeur de programme d'un projet. Au cours de l'une de vos visites à un projet, un jeune adolescent se plaint que le directeur a pratiqué des attouchements sur lui et d'autres garçons. Lorsque vous abordez le sujet avec le directeur, il se met en colère et exige de savoir qui vous a raconté cela. Il nomme le garçon qui, selon lui, vous a raconté cette histoire et vous prévient que ce garçon invente toujours des histoires car il est très perturbé.	
Scénario 4 Un homme, membre du personnel local, vous demande quelques jours de congé pour aller se marier. Vous le félicitez. Par la suite, vous apprenez que la future mariée a 14 ans.	
Scénario 5 Vous êtes déplacée dans un nouveau camp. Une collègue vous dit quelque chose qui vous inquiète. Elle vous dit : « Si tu veux survivre ici, il faut t'arranger pour être contente de coucher avec le directeur du camp ; il essaie toutes les nouvelles arrivantes ». C'est comme ça, sinon il vous rend la vie très difficile.	
Scénario 6 Dans un projet local, votre personnel vous dit qu'il y a une famille dont l'enfant est enchaîné dehors devant leur case. On raconte que l'enfant est possédé et qu'il n'y a pas d'autre moyen de le maîtriser. Le personnel est informé depuis des mois mais bien que cela les dérange, ils ne pensent pas qu'il y ait quelque chose qu'ils puissent ou qu'ils devraient faire pour intervenir.	
Scénario 7 Un homme vient se confier à vous et vous dit qu'il est très embêté à propos du prêtre du village. On raconte que le prêtre prend des photos des enfants tout-petits et les vend aux touristes et aux visiteurs de l'église. Le prêtre a demandé à cet homme d'amener ses garçons à l'église pour une séance de bénédiction privée.	
Scénario 8 Vous travaillez pour une ONG de la ville. On raconte que les enfants de la rue sont encouragés à vendre des services sexuels aux touristes. Vous avez vu parfois des hommes emmener des enfants dans les bars de la place pour leur acheter à boire et de la glace.	

Session 3 : Comment pouvons-nous assurer la sécurité des enfants ?



Notes du formateur

Nous pouvons aider de différentes manières les enfants à se sentir en sécurité dans nos églises et nos organisations.

Créer des lieux sûrs

Vous devez vous assurer que vos locaux offrent un environnement sûr aux enfants. Les directives relatives à la santé et à la sécurité vous aideront à réfléchir à la question. *Utiliser : la Fiche 3.1*

Notre comportement autour des enfants

Il est important que les enfants sachent quel comportement attendre du personnel, des bénévoles et les uns des autres et sachent également quand parler s'ils se sentent mal à l'aise face au comportement des autres à leur égard.

Un **Code de conduite** est une bonne façon de définir les protocoles de comportement. Ce sont des déclarations claires sur les comportements qui sont acceptables et ceux qui ne le sont pas autour des enfants et envers les enfants. Les enfants et les adultes doivent être clairement informés des protocoles de comportement et de la façon de signaler le personnel ou les bénévoles qui violent le Code de conduite. Là où le personnel est en relation directe avec les enfants, il est important que le personnel ait une orientation claire concernant la discipline à l'égard des enfants. *Utiliser : les Outils 3.1, 3.2*

La communication concernant les enfants

Les organisations ou les ministères qui communiquent sur les enfants à des fins de publicité doivent avoir des directives claires sur la manière de représenter les enfants et d'assurer la communication les concernant et la manière d'utiliser les informations concernant les enfants dont ils ont la garde.

Les outils de communication peuvent inclure des publications imprimées, des sites web ou des médias sociaux. Chaque fois que des images visuelles (photos et vidéos) et des informations concernant les enfants sont présentées, il faut veiller en priorité à assurer la sécurité et la dignité des enfants.

Les images des enfants ne doivent pas être utilisées à des fins d'exploitation ou de manipulation (exemple, demander à un enfant de pleurer devant la caméra) ni les présenter en petite tenue ou dans des poses inappropriées. Les informations partagées ne doivent pas permettre de remonter jusqu'au domicile ou à la communauté de l'enfant. *Utiliser l'Outil 3.3*

Assurer la sécurité des enfants en ligne
L'Internet, les téléphones cellulaires et les réseaux sociaux ont transformé notre façon de vivre. Les enfants et les jeunes adoptent ces nouvelles technologies pour communiquer, échanger, créer et partager des contenus avec d'autres. Il est

important de bien réfléchir avec les enfants aux avantages ainsi qu'aux risques liés à ces technologies et de se familiariser avec les questions de sécurité et de protection de l'enfant y afférentes. *Utiliser l'Outil 3.4*

Préservation de la sécurité des enfants par les enfants

Les enfants doivent avoir leur mot à dire sur la manière dont ils peuvent assurer leur propre sécurité. La participation est un processus dans lequel les enfants et les jeunes sont impliqués en identifiant et en résolvant les problèmes qu'ils rencontrent dans leur environnement.

Il y a différents niveaux de participation des enfants pour leur implication dans la préservation de leur sécurité. Il est important de travailler à un niveau qui correspond au contexte social, au sujet étudié, à l'âge ou au stade de développement, ainsi qu'aux compétences des enfants et des adultes impliqués. Les adultes doivent comprendre pourquoi et comment les enfants participent et avoir des compétences et une formation appropriées pour faciliter la participation, de sorte que celle-ci soit significative et efficace. *Utiliser les Outils 3.5, 3.6.*



Réflexion spirituelle

« Ta houlette et ton bâton me rassurent »

Bût : Réfléchir à une compréhension biblique de la discipline et de notre rôle en tant qu'adultes dans la vie des enfants.

Vous aurez besoin : de Bibles, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Dans le cadre de petits groupes, demandez aux participants de suggérer des passages de la Bible qui montrent la façon dont les adultes devraient s'occuper des enfants sous leur garde. Demandez aux groupes de faire un compte-rendu de leurs réponses et, le cas échéant, orientez la discussion sur le rôle de la discipline.

L'un des versets les plus souvent cités concernant la manière dont nous devrions discipliner les enfants est Proverbes 13:24 : « Celui qui ménage sa verge hait son fils, mais celui qui l'aime cherche à le corriger ». Le verset est souvent utilisé comme justificatif de la punition corporelle des enfants.

Lisez le Psaume 23:4. Quel est le rôle de la houlette du berger dans ce passage ? (*Ta houlette et ton bâton me rassurent*). Le berger n'utilise pas le bâton (sa houlette) pour battre les moutons, mais plutôt pour les guider et les garder sur le bon chemin, dans la bonne direction et parfois pour leur porter secours en cas de danger. En tant que parents, enseignants ou pourvoyeurs de soins, nous avons la responsabilité de doter nos enfants du respect pour l'autorité et de les aider à apprendre la discipline. En tant qu'adultes, il est de notre responsabilité de guider et de protéger les enfants qui sont sous notre garde. Cela ne veut pas dire contrôler par la menace de la punition.

Prions ensemble pour que nous comprenions comment guider, protéger et prendre soin des enfants en suivant les voies de Dieu.



Exercices

3.1 Stratégies de discipline positive 30

But : Comprendre la discipline au sens large et développer des stratégies pour promouvoir la discipline positive.

Principaux enseignements : La discipline ne se limite pas à la punition ; elle s'entend comme la création d'un environnement positif et stimulant pour les enfants.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs, de copies de la *Fiche 3.2 : Stratégies de discipline positive*

Méthode : Inscrivez le mot « discipline » sur une feuille de tableau mobile. Demandez aux participants de proposer des mots qu'ils relient à la discipline – Qu'est-ce que cela veut dire ?

Expliquez que la discipline a la même racine que le mot « disciple » et signifie former et enseigner en vue de produire des traits de caractère ou des comportements spécifiques. Nombre de personnes comprennent à tort la discipline uniquement comme la punition. En réalité, la discipline inclut une grande variété d'approches qui permettent de développer des caractéristiques et des comportements positifs chez un enfant.

Quelles que soient nos croyances personnelles concernant la discipline physique, la plupart des codes de conduite ou des politiques de protection de l'enfance interdisent l'utilisation de la violence physique pour punir les enfants et cela est interdit par la loi dans de nombreux pays. Il est important que nous comprenions les autres stratégies de discipline dans notre travail avec les enfants.

Un système de discipline efficace doit comporter trois éléments, notamment :

1) Un **environnement attentif** caractérisé par des relations positives et harmonieuses entre les adultes et les enfants.

Expliquez qu'il est important de créer un environnement où les enfants peuvent apprendre des comportements positifs, en encourageant des relations positives et harmonieuses entre les adultes et les enfants. Par quels moyens concrets pouvons-nous montrer aux enfants que nous nous intéressons à eux et que nous les valorisons ? Notez les idées des participants sur la feuille de tableau mobile.

Ajoutez d'autres idées qui n'ont pas été mentionnées, en vous inspirant de la *Fiche 3.2*.

2) Une **stratégie proactive** pour enseigner et renforcer les comportements souhaités.

Un élément important de la discipline consiste à confirmer et récompenser les comportements positifs chez les enfants, de sorte que les enfants les comprennent et désirent les mettre en pratique. Des félicitations spécifiques et régulières constituent l'une des méthodes de discipline les plus importantes. Cela aide les enfants à apprendre et à mettre en pratique un comportement positif, car tous les enfants adorent être félicités. Une autre méthode d'enseignement proactive essentielle, c'est l'exemple des adultes – les enfants apprennent à partir des comportements des adultes, ce qui peut renforcer les leçons que nous essayons de leur enseigner verbalement.

Par quels moyens concrets pouvons-nous renforcer un comportement positif ? Notez les idées des participants sur la feuille de tableau mobile.

Ajoutez d'autres idées qui n'ont pas été mentionnées, en vous inspirant de la *Fiche 3.2*.

3) Une **stratégie réactive** pour réduire ou éliminer les comportements non souhaités.

Les adultes qui s'occupent des enfants ont la responsabilité de les aider à comprendre et à éviter un comportement qui est dangereux, non raisonnable et destructeur pour les autres. Le personnel et les bénévoles doivent comprendre que les punitions violentes sont inacceptables et doivent disposer d'alternatives non violentes telles que les conséquences naturelles, l'interruption d'activité, le retrait des privilèges et le raisonnement.

Par quels moyens concrets pouvons-nous discipliner un comportement inacceptable ? Notez les idées des participants sur la feuille de tableau mobile.

Ajoutez d'autres idées qui n'ont pas été mentionnées, en vous inspirant de la *Fiche 3.2*.

Demandez aux participants de donner des exemples de comportements négatifs qu'ils ont pu observer en travaillant avec les enfants. Comment ont-ils géré la situation ? Comment ces stratégies pourraient-elles aider dans ces cas ?

3.2 Créer un Code de conduite 30

But : Clarifier ce qui est un comportement approprié et ce qui est un comportement non approprié envers les enfants.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile avec les catégories du code de conduite notées sur ces feuilles, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs, de l'*Exemple de Code de conduite* (p.101)

Méthode : Expliquez qu'un code de conduite destiné à une église ou une organisation comporte une liste des choses à faire et des choses à ne pas faire en matière de protocoles comportementaux, qui devrait être visible et accessible à l'ensemble du personnel et aux autres adultes de l'organisation, pour indiquer clairement les comportements qui sont acceptables et ceux qui sont inacceptables autour des enfants.

Le Code de conduite aidera également à éviter des incompréhensions qui pourraient entraîner de fausses allégations de maltraitance d'enfant.

Si possible, regroupez les participants en petits groupes de personnes travaillant dans des contextes organisationnels similaires. Si cela n'est possible, les participants peuvent travailler individuellement.

Affichez une feuille de tableau mobile comportant les catégories du Code de conduite (ci-dessous) :

- Les bonnes pratiques lorsque vous travaillez directement avec les enfants ;
- Le comportement physique et le toucher ;
- Le transport des enfants ;
- L'environnement et l'espace de travail ;
- Le langage et l'égalité ;
- La règle des deux adultes : dans la mesure du possible et du pratique, deux adultes ou plus devraient superviser toutes les activités où les enfants sont impliqués et être présents en permanence ;
- Savoir que l'adulte est toujours considéré comme responsable même si un enfant se comporte de manière provocante ;
- L'organisation du coucher ;
- La discipline.

Demandez aux groupes de diviser leur feuille de tableau mobile en deux moitiés comportant les titres suivants : « A FAIRE » et « A NE PAS FAIRE ». En s'aidant des catégories, demandez aux groupes de penser à des idées de comportements acceptables et non acceptables qu'ils pourraient inclure dans un Code de conduite pour leur organisation.

Après le compte-rendu des idées des groupes, distribuez des copies de l'*Exemple de Code de conduite*.

Les participants peuvent utiliser ces directives et leurs propres idées pour créer le Code de conduite de leur organisation.

Le code de conduite doit être connu et compris des parents et des adultes avec lesquels l'organisation est en contact, de sorte qu'ils sachent quoi attendre et qu'ils soient outillés et informés pour pouvoir signaler les cas de violation du code de conduite.

Discutez ensemble de la manière dont vous informerez les groupes suivants à propos du Code de conduite :

- Les autres membres du personnel et bénévoles de votre organisation ;
- Les autres adultes avec lesquels vous travaillez ;
- Les enfants et les adultes dans les communautés où vous intervenez.

Par exemple, où sera affiché le Code de conduite ?

Comment les personnes pourront-elles y avoir accès ou en être informées ?

Pourriez-vous créer une version du code en langage clair afin que les enfants puissent facilement comprendre comment les adultes doivent se comporter autour d'eux ?

3.3 Images visuelles et communication relatives aux enfants 30

But : Réfléchir à la manière dont nous communiquons relativement aux enfants

Principaux enseignements : Nous devons représenter les enfants d'une manière sincère, fidèle et honorable qui leur donne dignité et respect.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs, de la *Fiche 3.3 : Images visuelles et communication relatives aux enfants*, de l'*Exemple de politique sur les images visuelles* (p.102)

Méthode : Demandez aux participants de penser aux différentes manières dont les organisations pourraient créer ou utiliser des images visuelles d'enfants. (Il pourrait s'agir notamment de photographies, d'affiches, de vidéos, de supports publicitaires, de bulletins, de sites web, de médias sociaux et de messages sur les blogs).

Au sein des groupes, demandez aux participants de discuter des études de cas de la *Fiche 3.3*.

Recueillez les réactions sur chaque étude de cas et discutez des problèmes soulevés par la manière dont les enfants sont présentés dans l'étude de cas.

Les questions clés dégagées par les études de cas sont qu'il est important que les enfants soient traités avec respect et dignité dans les communications et les images. Les informations concernant les enfants ne devraient être recueillies et utilisées qu'avec le consentement éclairé de l'enfant et du pourvoyeur de soins et aucun détail permettant d'identifier l'enfant ou permettant au lecteur de localiser l'enfant ne devrait être donné. Préserver la dignité de l'enfant signifie qu'aucune photo d'enfant en situation de souffrance extrême ne devrait être utilisée comme illustration. L'accès aux enfants en vue d'obtenir des informations doit également être géré avec soin pour éviter que cela ne donne l'occasion d'abuser d'eux.

Sur quels principes fonderiez-vous une politique pour les images visuelles et la communication ?

Discutez de l'*Exemple de politique sur les images visuelles* (p.102) pour mieux comprendre comment communiquer par rapport aux enfants.

3.4 L'Internet, la technologie et les médias sociaux 45

But : Réfléchir à la manière dont nous pouvons nous assurer que notre utilisation de la technologie préserve la sécurité des enfants.

Vous aurez besoin : de la *Fiche 3.4 : Internet et les médias sociaux*

Méthode : Demandez aux participants comment ils utilisent l'Internet et les médias sociaux dans leur organisation.

Au sein des groupes, demandez aux participants de discuter des études de cas de la *Fiche 3.4 : Internet et les médias sociaux*.

Recueillez les réactions sur chaque étude de cas et discutez des problèmes soulevés.

Utilisez un tableau mobile pour noter les risques potentiels identifiés par les participants, susceptibles de résulter de l'utilisation de l'Internet et des médias sociaux. Quels risques supplémentaires sont créés par l'accès des enfants à d'autres technologies ? (exemple, les téléphones mobiles, les DVD).

L'on s'inquiète de ce que les capacités des services de réseaux sociaux pourraient accroître le potentiel d'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. L'exploitation peut inclure l'exposition à des contenus néfastes, notamment la pornographie d'adultes et des images illicites d'abus d'enfants. Il existe également des cas où les adultes ont utilisé les réseaux sociaux et les services interactifs entre utilisateurs comme moyen de manipulation psychologique d'enfants et de jeunes pour des abus sexuels.

Un autre risque qui a été identifié pour les enfants dans des projets situés dans l'hémisphère Sud, c'est l'exploitation par le biais des médias sociaux à partir des donateurs, en particulier dans les cas de dispositifs de parrainage direct. Les médias sociaux offrent de nouvelles opportunités de contact avec les donateurs et des abus peuvent survenir en ligne, avec la webcam par exemple, et peuvent également conduire à des abus hors-ligne. En principe, l'utilisation des médias sociaux comme outil de communication directe entre les donateurs et les enfants des projets ne devrait pas être encouragée ni autorisée. Il faut informer les donateurs des raisons pour lesquelles ce type de contact est dangereux et les projets doivent limiter le volume d'informations personnelles qu'ils partagent avec les donateurs concernant les enfants parrainés et leurs familles.

Les téléphones mobiles avec accès à l'Internet peuvent également exposer les enfants à ces risques et les exposer à des communications non souhaitables ou au harcèlement. Dans certains pays, les films et les DVD pornographiques sont également faciles d'accès.

3.5 L'action des enfants dans la protection des enfants

But : Les participants comprennent ce que signifie la participation des enfants, pourquoi c'est important et comment cela peut aider à mettre en œuvre la protection des enfants.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 3.5 : L'action des enfants dans la protection des enfants*, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Répartissez les participants en petits groupes d'environ 5 personnes (essayez de créer des groupes où les participants ne se connaissent pas trop les uns les autres). Chaque groupe devrait choisir un volontaire. Dites au groupe que pour cette tâche, ils disposeront de 5 minutes pour planifier quelque chose pour le volontaire. Selon la période de l'année, vous pourriez leur demander de planifier la façon dont le volontaire passera Noël, Pâques ou des vacances d'été, etc. Le groupe doit dessiner ce qu'il prévoit pour le volontaire, avec beaucoup de détails : l'endroit où le volontaire se rendra, une nouvelle tenue ou une nouvelle coiffure, ce que le volontaire mangera et également tout ce à quoi ils peuvent penser. Ils doivent faire un dessin qu'ils présenteront ensuite au reste des participants. Dans chaque groupe, le volontaire sera impliqué de façon différente. Distribuez à chaque groupe l'un des scénarios suivants :

Ne laissez pas le volontaire s'impliquer dans votre travail sur le projet ; ne lui parlez pas de ce sur quoi vous travaillez ou ne le laissez pas voir ce sur quoi vous travaillez. Lorsqu'on vous demandera de faire la présentation, demandez au volontaire de tenir votre dessin pendant que vous expliquerez ce que vous avez décidé, pour montrer qu'il fait partie de votre groupe.

Ne laissez pas le volontaire être avec vous au moment où vous prenez les décisions et au moment où vous créez votre dessin, mais consultez le volontaire à un certain moment pour savoir quel est son point de vue. Le volontaire ne présentera pas le dessin final.

Le volontaire fait totalement partie de votre groupe – vous devriez chercher à savoir ce qu'il veut et lui donner l'occasion de diriger le processus décisionnel et le laisser être celui qui fait le dessin et en assure la présentation, s'il le désire.

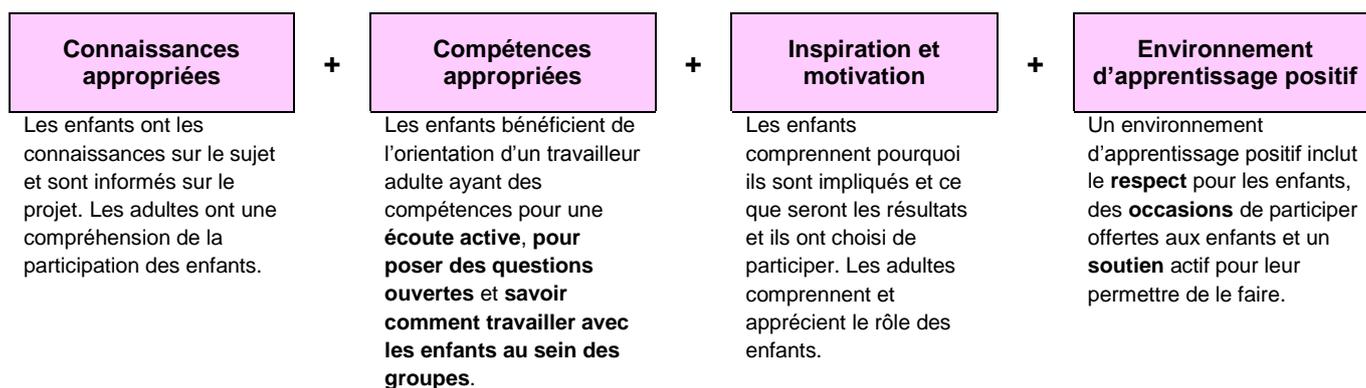
Après avoir fini, demandez aux groupes de présenter leurs dessins.

Recueillez les réactions des volontaires dans chaque type de groupe. Là où les volontaires n'étaient pas du tout impliqués dans le processus, quel sentiment ont-ils eu par rapport à ce qui était créé pour eux ? Seraient-ils contents de faire ce qui a été planifié pour eux ? Et là où les volontaires ont été consultés ? Quel était le sentiment des volontaires lorsqu'ils ont été effectivement pleinement inclus dans le processus ?

Comment cela pourrait-il être mis en rapport avec les façons dont nous travaillons avec les enfants ? Demandez pourquoi nous devrions inclure les enfants dans l'élaboration des politiques et procédures de protection des enfants et notez les idées sur un tableau mobile.

Attirez l'attention sur le fait que l'appropriation et la contribution sont plus grandes lorsque les personnes pour lesquelles on conçoit quelque chose sont pleinement impliquées dans le processus d'élaboration. Les enfants ont souvent des connaissances et des idées que n'ont pas les adultes et peuvent effectivement rendre le produit final plus approprié et de meilleure qualité. La participation est également un droit. Les enfants ont le **droit de participer** à toutes les questions qui affectent leur vie. La participation est l'un des principes clés de la CRDE. L'Article 12 est le plus important pour la participation : Les enfants ont le droit d'exprimer leur opinion et les adultes doivent les prendre au sérieux. D'autres articles déclarent que les enfants doivent pouvoir participer et exprimer leur opinion selon la manière choisie par eux ; les adultes ont la responsabilité d'écouter et de prendre en considération l'opinion des enfants lorsque des décisions qui les touchent sont prises.

Éléments d'une participation réussie :



Utiliser la *Fiche 3.5 : L'action des enfants dans la protection des enfants* pour réfléchir aux façons dont les enfants peuvent participer à la protection des enfants. Réfléchissez également aux obstacles qu'il pourrait y avoir à ce sujet dans votre contexte et à la manière dont vous pourriez les surmonter.

Peut-être voudrez-vous utiliser les outils de participation des enfants inclus à la fin de chaque session de la présente boîte à outils.

3.6 Écouter les enfants 30

But : Sensibiliser les participants et les doter de compétences de bonne écoute. Ceci est fondamental pour une boîte à outils pour travailleurs adultes.

Principaux enseignements : Comprendre qu'il existe différents styles d'écoute, pratiquer différents styles d'écoute et comprendre que l'écoute active est nécessaire pour promouvoir la participation.

Vous aurez besoin : d'instructions relatives à l'écoute (ci-dessous) préparées à l'avance pour une distribution aux participants.

Méthode : Répartissez les participants par groupes de 3. L'une des trois personnes sera l'orateur, une autre sera l'auditeur et la troisième personne sera l'observateur.

Demandez aux orateurs de parler d'un sujet qui leur tient à cœur pendant deux minutes. Donnez aux auditeurs une carte d'instructions comportant l'une des instructions suivantes :

Écoutez pendant un petit moment, puis interrompez l'histoire de l'orateur avec une meilleure histoire à vous.
Écoutez un moment, puis penchez-vous et commencez à murmurer à l'oreille de l'observateur.
Écoutez, puis commencez à rire ou à vous amuser sans raison.
Écoutez, puis examinez le contenu de vos poches ou de votre sac.
Écoutez, puis faites un commentaire à propos de ce que dit l'orateur, par exemple : « C'était idiot » ou bien : « Vous avez vraiment fait ça » !
Écoutez, faites un commentaire, puis changez de sujet en passant à une question qui n'a rien à voir avec les propos de l'orateur.
Écoutez, puis prenez un air ennuyé, baillez et balayez la salle du regard.
Écoutez, puis dites poliment que vous n'êtes pas d'accord ou contestez les déclarations de l'orateur chaque fois qu'il dit quelque chose.

L'auditeur ne doit pas communiquer le contenu de sa carte, mais l'observateur doit observer de près ce qui se passe et essayer de deviner l'instruction donnée à l'orateur. L'orateur commence à parler ; l'auditeur suit l'instruction et l'observateur essaie de deviner l'instruction.

Après deux minutes, arrêtez le travail de groupe. Demandez aux observateurs de dire aux deux autres ce qu'ils ont observé. L'observateur est-il capable de deviner ce qui était inscrit sur la carte ? L'orateur partage avec le groupe ce qu'il a ressenti à être écouté de cette manière. Demandez si ce type d'écoute est courant ! L'auditeur montre aux autres en quoi consistait l'instruction et décrit le sentiment qu'a provoqué en lui ce type d'écoute.

Si vous en avez le temps, refaites l'exercice deux fois, en donnant à tous les participants la possibilité d'assumer chacun des rôles, avec une instruction différente.

Tenez une discussion de l'ensemble du groupe au cours de laquelle les différentes personnes réfléchiront à leurs expériences personnelles concernant l'écoute et le fait d'être écouté.

Quel type d'écoute les enfants rencontrent-ils normalement ? Quel type d'écoute encouragerait leur participation ?

Selon les participants, qu'est-ce qui fait un bon auditeur ? Notez leurs suggestions sur un tableau mobile.

Voici d'autres idées possibles :

- Écouter le point de vue de l'autre personne.
- Écouter la bouche fermée.
- Écouter l'émotion dans ce qui est dit.
- Essayer de visualiser ce qui est dit pendant qu'on vous parle.
- Laisser la place au silence.
- Accompagner par des sons ou des gestes d'encouragement.
- Vérifier ce qui est dit en utilisant leurs propres mots.

Si vous en avez le temps, reprenez encore une fois cet exercice dans les groupes de 3, en utilisant cette fois-ci des techniques d'écoute actives.



Exercices de participation des enfants

3.7 Code de conduite des enfants (Règles de base)

30

But : S'assurer que les enfants savent quel comportement attendre les uns des autres et des adultes et quand s'exprimer s'ils se sentent mal à l'aise.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs, de copies du Code de conduite de votre organisation

Méthode : Commencez par jouer ensemble à un jeu qui implique la coopération entre les enfants. Par exemple, répartissez les enfants en différents groupes et donnez-leur du matériel comme des journaux et du ruban adhésif ou des briques-jouets. Demandez aux groupes de construire la tour la plus haute possible, qui puisse tenir debout sans s'écrouler. Donnez un prix à l'équipe gagnante.

Ensuite, parlez avec les enfants du comportement qui a été utile pendant le jeu et de celui qui ne l'était pas. (Par exemple, partager les idées, s'écouter les uns les autres, travailler ensemble).

Expliquez qu'en tant que groupe, nous pouvons travailler ensemble lorsque nous comprenons les comportements que l'on attend de nous et les comportements qui ne sont pas appropriés. Nous devrions décider ensemble de la manière dont nous pouvons le mieux travailler ensemble en fixant des « règles de base ».

Divisez une feuille de tableau mobile en deux colonnes : la colonne « FAIRE » et la colonne « NE PAS FAIRE ».

Demandez aux enfants de donner des idées sur la manière dont ils pensent que les enfants devraient se comporter dans leur groupe.

Réfléchissez à des façons concrètes dont les enfants peuvent se respecter les uns les autres et s'encourager mutuellement.

Laissez le groupe discuter ensemble des idées qu'ils veulent inclure dans les règles de base.

Si votre organisation a également un code de conduite pour le personnel et les volontaires adultes, vous pouvez aussi le partager avec les enfants, dans une version en langage clair, si possible. Expliquez qu'il s'agit là des comportements que les enfants devraient attendre des adultes dans l'organisation et qu'ils devraient signaler tout problème relatif aux adultes qui ne respectent pas ces règles.

Discutez ensemble pour savoir s'il y a des comportements de type « FAIRE » ou « NE PAS FAIRE » que les enfants pourraient ajouter à leur liste de règles de base en s'inspirant de ce qu'ils ont appris concernant le code de conduite des adultes. (Par exemple, « FAIRE : signaler tout problème ; NE PAS FAIRE : ne pas aller seul dans la maison d'un adulte »).

3.8 Préservation de la sécurité en ligne

But : Aider les enfants à identifier les risques possibles liés à l'utilisation d'Internet et à élaborer des stratégies pour se protéger.

Principaux enseignements : Certes, l'Internet et les téléphones mobiles améliorent la vie des enfants de différentes manières, mais ils présentent aussi des risques pour les enfants. Certains de ces risques peuvent être un prolongement des risques que les enfants et les jeunes rencontrent hors-ligne. Mais ces risques peuvent être accrus du fait que de nombreux enfants et jeunes ne réalisent pas qu'Internet est un lieu public. Vous avez donc un rôle important à jouer pour aider les enfants et les jeunes à rester en sécurité en ligne et pour encourager une utilisation sécurisée et responsable des technologies.

Méthode : Tenez une discussion avec les enfants. Posez aux enfants des questions sur les téléphones mobiles et l'Internet – Comment les utilisent-ils ? Qu'est-ce qu'ils aiment dans ces outils ? Quelles sont les meilleures choses dans ces outils ? Les enfants ont-ils toujours l'impression d'être en sécurité lorsqu'ils utilisent l'Internet – sont-ils informés des risques possibles ? Au sein des groupes ou tous ensemble, discutez des études de cas suivantes :
Que doit faire l'enfant dans cette situation ? Y a-t-il quelque chose qu'ils auraient pu faire pour empêcher cela ?

1) Deux filles de la classe de Jason écrivent des commentaires méchants sur une photo de lui-même et de sa famille que Jason a partagé sur son site de réseau social. Jason réplique pour répondre aux commentaires des filles, mais par la suite, d'autres enfants de l'école commencent à commenter la photo et à écrire des messages grossiers sur sa page de profil. Jason commence aussi à recevoir des mails d'adresses qu'il ne connaît pas, disant que personne ne l'aime et critiquant son apparence. Jason se sent vraiment mal et il perd ses amis à l'école, mais il ne sait pas quoi faire.

2) Un garçon appelé Tim demande à être ajouté comme ami sur la page Facebook de Susan. Susan ne le connaît pas mais décide de l'ajouter, car elle aime bien la photo de son profil. Ils commencent à échanger des messages et Tim semble être très drôle – il aime les mêmes choses qu'elle et il lui dit qu'elle est vraiment jolie et qu'il l'aime beaucoup. Après quelques mois, Tim demande à Susan de le rencontrer et d'aller voir un film avec lui au centre commercial local.

Histoire 1 : La cyber-intimidation est quelque chose qui se développe et dont les adultes n'ont pas souvent conscience parce que cela se déroule en ligne ou par le biais des téléphones mobiles. Cela peut avoir des conséquences graves pour les jeunes et il est important que les adultes comprennent le risque et que les enfants et les jeunes sachent comment gérer la cyber-intimidation et décident également de ne pas participer à l'intimidation des autres en ligne.

Dans cette histoire, il est important que Jason parle à quelqu'un de cette situation. Encouragez les enfants à parler à un adulte de confiance dès que possible, s'ils sont victimes de cyber-intimidation. En cas de cyber-intimidation, encouragez les enfants à ne pas répondre directement à l'intimidation en ligne parce que les auteurs d'intimidation recherchent généralement une réaction et en répondant vous donnez à l'auteur de l'intimidation exactement ce qu'il recherche. Encouragez également les jeunes à sauvegarder les preuves de tout e-mail ou de tout message reçu, de sorte à pouvoir montrer ces preuves lorsqu'ils signalent des cas de cyber-intimidation.

Histoire 2 : Susan n'aurait pas dû accepter une demande de quelqu'un qu'elle ne connaît pas. Il est facile pour n'importe qui de se créer un faux profil ou une fausse image en ligne et les enfants et les jeunes devraient donc éviter de communiquer avec des personnes qu'ils ne connaissent pas dans la vie réelle. Dans cette histoire, certes Tim pourrait être ce qu'il dit être, mais il y a eu de nombreux cas d'adultes qui prétendaient être des jeunes pour pouvoir établir des relations en ligne avec des enfants et avoir des relations de violence avec eux, soit en ligne, soit en les encourageant à les rencontrer dans la vie réelle. Ils essaient souvent de faire garder à la jeune personne le secret sur cette relation et cela est très dangereux. Susan a peut-être donné des détails personnels sur son identité (comme son école, son numéro de téléphone, son adresse) à Tim et ceci serait dangereux puisqu'elle ne le connaît pas et il pourrait utiliser ces coordonnées pour la retrouver dans la vie réelle, ce dont elle n'a peut-être pas envie. Encouragez les jeunes à ne jamais communiquer leurs détails personnels en ligne.

Il est également important de connaître les mécanismes de signalement disponibles sur chaque site de réseau social de sorte que les cas d'intimidation ou d'abus puissent être signalés et pris en charge.

Parlez également avec les enfants de leur responsabilité concernant l'utilisation positive d'Internet et le fait de traiter les autres avec respect en ligne – il est facile de penser que ce que vous dites en ligne n'a pas le même impact que ce que vous dites aux gens dans le monde réel et il peut être facile de dire quelque chose de méchant sans réfléchir ou sans se rendre compte des conséquences. Réfléchissez avant d'envoyer vos messages ! Traitez les gens de la même manière que vous les traiteriez hors-ligne.

Demandez aux enfants de faire une affiche sur un message de sécurité en ligne qu'ils trouvent vraiment important que les autres enfants comprennent.

Il existe de nombreuses ressources sur les sites www.childnet.com, www.thinkuknow.co.uk, www.netsmartz.org ou www.stopbullying.gov qui peuvent vous permettre d'approfondir ces questions avec les enfants et les jeunes.

FICHE 3.1

S'assurer que vos locaux ne présentent pas de risque pour les enfants

Si vous avez la responsabilité de la prise en charge d'enfants, vous devez vous assurer que les locaux dans lesquels vous travaillez leur offrent un environnement sécurisé et que vous avez pris les précautions nécessaires pour atténuer les risques. Pour ces ministères qui assurent l'hébergement des enfants, il y a des normes minimales nationales de soins en établissements que vous devez connaître et auxquels vous devez vous référer.

En termes de protection des enfants, comme norme minimale de base, les enfants ne doivent pas partager leurs lits et les garçons et les filles doivent avoir des dortoirs et des installations sanitaires et des toilettes séparés.

Directives en matière de santé et de sécurité

En réfléchissant à la sécurité de vos locaux, vous pouvez utiliser les directives suivantes en matière de santé et de sécurité :

QUI EST RESPONSABLE ?

La responsabilité ultime de la sécurité des locaux incombe au responsable et aux administrateurs du projet. Dans le cadre d'une église, il s'agirait du ministre/pasteur et du groupe auquel qui il rend des comptes. Il est également utile de nommer un responsable de la santé et de la sécurité ayant la supervision des questions de santé et de sécurité au quotidien.

ÉVALUATION DES RISQUES

Vous avez le devoir d'évaluer les risques existant au niveau de vos locaux et de les réduire autant que raisonnablement possible. Un risque qui ne peut pas être totalement éliminé doit être réduit au point qu'il puisse être décrit comme un risque mineur.

Vous devez :

- identifier les dangers ;
- déterminer qui pourrait subir un préjudice et comment ;
- envisager la probabilité et la gravité des dangers ;
- identifier les précautions existantes et déterminer si elles sont adéquates ou si d'autres mesures sécuritaires sont nécessaires ;
- si vous avez plus de cinq employés, enregistrer les conclusions significatives de votre évaluation du risque comme, par exemple, les principaux risques et les mesures prises pour y faire face ;
- revoir votre évaluation de temps en temps.

Vous pouvez faire vous-même l'évaluation du risque en matière de santé et de sécurité. Rédigez une « liste de points d'action » pour les autres mesures à prendre, en donnant la priorité aux risques les plus élevés ou à ceux qui toucheraient le plus de personnes. Pensez à toutes les personnes qui utilisent votre bâtiment, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables comme les enfants, les personnes handicapées et les travailleurs isolés. Il peut être utile de consulter certaines de ces personnes.

Rappelez-vous que les enfants sont attirés par les balcons, les cages d'escalier, les barrières et le matériel de nettoyage. Juridiquement parlant, votre responsabilité est plus grande là où le danger est reconnu comme susceptible d'attirer les enfants, qu'il agisse de passants ou autres.

PRÉPARATION CONTRE LES CATASTROPHES

Si vos locaux sont situés dans une zone exposée aux catastrophes (tremblements de terre, inondations, typhons, etc.), vous devez en tenir compte lors de votre évaluation du risque et réfléchir à ce que vous devez faire pour assurer la sécurité des enfants dont vous avez la responsabilité au cas où un tel événement surviendrait.

SÉCURITE INCENDIE

Vos responsabilités en matière de santé et de sécurité incluent le devoir d'évaluer le risque d'incendie. L'évaluation du risque devrait couvrir :

- les causes possibles d'incendie ;
- les différentes manières dont le risque de survenue et de propagation de l'incendie peut être atténué ;
- les moyens de lutte contre l'incendie ;
- la détection d'incendies et l'alerte incendie ;
- les voies et issues de secours ;
- les informations sur les précautions en cas d'incendie ;
- l'entretien et le test des précautions en cas d'incendie.

Vous devez prendre en compte tous vos employés et toutes les autres personnes qui pourraient être touchées par un incendie sur le lieu de travail et vous devez prendre les dispositions adéquates pour les personnes handicapées qui ont des besoins spéciaux et qui utilisent vos locaux ou peuvent être présentes dans vos locaux.

CONSIGNATION ET DÉCLARATION DES ACCIDENTS

C'est une bonne pratique d'avoir un registre de déclaration des accidents et de mettre en place des procédures pour s'assurer de la protection des informations personnelles.

FORMATION ET CONSULTATION

Vous devriez fournir les informations et la formation nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des personnes qui utilisent vos locaux. Ceci est particulièrement important lorsque les gens commencent à travailler.

PREMIERS SOINS

Les dispositions minimales de premiers soins sont les suivantes :

- une trousse de premiers soins bien approvisionnée ;
- une personne désignée pour la prise en charge des dispositions de premiers secours.

Une personne désignée, c'est quelqu'un qui prend les choses en charge lorsqu'une personne est blessée ou tombe malade et qui surveille l'équipement de premiers soins. Ces personnes ne doivent pas essayer de donner les premiers soins pour lesquels elles ne sont pas formées. Vous devriez afficher une note pour indiquer la personne désignée ainsi que l'endroit où est conservée la trousse de premiers soins.

GAZ ET ELECTRICITÉ

Le terme « matériel électrique portatif » couvre les articles équipés d'un cordon (câble) et d'une fiche et qui peuvent être transportés. L'inspection visuelle est importante pour s'assurer de la sécurité de ces articles. En outre, il est important de s'assurer que les appareils à gaz sont éteints après utilisation. Les bouteilles de gaz doivent être stockées verticalement dans un lieu couvert bien ventilé, de préférence à l'extérieur, sur une surface plane bien drainée.

LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Vous devez, « autant que raisonnablement possible », fournir des installations de bien-être adéquates et appropriées à vos employés et bénévoles. Les « installations de bien-être » sont celles qui sont nécessaires pour leur bien-être, telles que les installations sanitaires et les toilettes, l'eau potable, la lumière et une température appropriée, etc.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Si vous préparez de la nourriture dans vos locaux, vous devez élaborer vos propres règles de sécurité alimentaire pour les personnes qui manipulent les aliments. Comme règle minimale, toujours se laver les mains avant de préparer les aliments, après avoir manipulé les aliments crus, avant de manipuler les denrées alimentaires prêtes à être consommées, après avoir manipulé des animaux et après être allé aux toilettes. Il est recommandé d'utiliser un savon antibactérien.

Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces de travail ainsi que les équipements de travail. Nettoyez les surfaces de travail et les éclaboussures au fur et à mesure. Préparez séparément les aliments crus et les aliments prêts à être consommés. Autant que possible, utilisez des planches et des couteaux à découper différents pour conserver séparément les aliments crus comme la viande et la volaille, et les aliments prêts à être consommés. Ne vous essayez jamais les mains avec les torchons à vaisselle – utilisez des torchons différents pour les mains. Les coupures et les brûlures doivent être recouvertes de pansements imperméables.

POLITIQUE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Il est bon d'avoir une politique de la santé et de la sécurité. Si les locaux sont utilisés par une organisation extérieure, il faut se mettre en liaison avec l'organisation en question pour les questions de santé et de sécurité, notamment les précautions à prendre contre l'incendie, de sorte que l'on sache clairement qui est responsable. Vous trouverez un exemple de politique de la santé et de la sécurité à la page 99.

Les questions qui se trouvent sur la liste de vérification attirent l'attention sur ce qui pourrait être décrit comme des « risques » de santé et de sécurité que l'on rencontre habituellement dans les locaux. La personne qui fait l'évaluation du risque doit faire le tour des locaux en posant des questions et en faisant le point sur les mesures éventuelles requises et leur urgence. Certaines choses comme le fait de s'assurer que des issues de secours sont accessibles sont faciles à corriger immédiatement. D'autres, comme organiser une formation, demandent à être planifiées.

Liste de vérification pour l'évaluation de la santé et de la sécurité	Preuves possibles
L'église/l'organisation dispose d'une politique de la santé et de la sécurité et travaille sur cette base	Politique de santé et de sécurité
Les locaux, les voies, les escaliers, les cages d'escalier, les planchers et les toilettes sont en bon état, propres, sans risque et bien éclairés	Le tour des installations
On peut accéder facilement et sans risque aux issues de secours du bâtiment	Le tour des installations
Si les locaux offrent un hébergement, les filles et les garçons ont des dortoirs séparés, ainsi que des installations sanitaires séparées	Le tour des installations
Les zones de réunion des groupes sont chauffées et propres	Le tour des installations
Les câbles électriques sont sécurisés et ont été vérifiés et les bouteilles de gaz sont stockées en sécurité	Le tour des installations
Les zones de préparation de la nourriture sont bien entretenues et le lavage des mains est un préalable avant la préparation des aliments	Copie des règles de sécurité alimentaire
Les substances nocives ou dangereuses utilisées dans les locaux (exemple, les liquides de nettoyage, la peinture, les médicaments, etc.) sont enfermées ou gardées hors de portée des enfants	Le tour des installations
Des évaluations du risque sont faites là où doivent intervenir les enfants	Copie d'une évaluation du risque
Un plan d'évacuation existe et les adultes et les enfants savent quoi faire en cas d'incendie, de tremblement de terre, etc.	Registre des exercices
Les personnes qui peuvent administrer les premiers soins sont disponibles pour tous les événements	Liste des responsables des premiers soins
Une trousse des premiers soins est conservée dans les locaux et tous les dirigeants peuvent y accéder	Emplacement de la trousse des premiers soins
L'église/l'organisation dispose d'un moyen d'éteindre le feu sur le site auquel l'on peut avoir facilement accès en cas d'incendie	Emplacement des équipements de lutte contre l'incendie
Les personnes qui ont été formées à la sécurité en cas d'incendie sont disponibles pour tous les événements	Liste des responsables en cas d'incendie
Les coordonnées des personnes-ressources en cas d'urgence sont affichées là où tout le monde peut les voir	Emplacement des avis

Stratégies de discipline positive

1) Créer un environnement favorable

Voici plusieurs manières de créer cet environnement :

- Démontrer un intérêt pour chaque enfant et ses intérêts ;
- Appeler les enfants par leur nom ;
- Remarquer lorsqu'ils semblent perturbés, troublés, embêtés ou préoccupés ;
- Les encourager pour avoir essayé ;
- Trouver quelque chose de positif à dire concernant chaque enfant chaque jour ;
- Escompter que les enfants se comportent bien ;
- Leur confier des responsabilités.

2) Renforcer un comportement positif

- Offrir une attention positive régulière, parfois appelée temps spécial (les occasions de communiquer de manière positive sont importantes pour les enfants de tout âge).
- Écouter attentivement les enfants et les aider à utiliser des mots pour exprimer leurs sentiments.
- Donner aux enfants l'occasion de faire des choix chaque fois que des options appropriées existent, puis les aider à apprendre à évaluer les conséquences potentielles de leur choix.
- Renforcer des comportements souhaitables naissants par des félicitations fréquentes et ignorer les petits méfaits.
- Offrir des modèles de comportement ordonnés, prévisibles, une communication respectueuse, ainsi que des stratégies de résolution de conflits en collaboration.

3) Réduire ou éliminer les comportements non souhaités

- Les punitions doivent être cohérentes et suivies d'effet. Ne dites pas des choses que vous ne pensez pas vraiment.
- Les punitions doivent être immédiates. Les enfants ont la mémoire courte lorsqu'il s'agit de lier une tâche à un résultat. Un avertissement est la première étape.
- Les punitions doivent être expliquées ; la règle qui a été enfreinte doit être expliquée.
- Les punitions doivent être justes ; ne punissez pas un groupe pour la faute d'une personne.

Stratégies pour une discipline positive :

- Faire en sorte que les conséquences soient logiques et non punitives. Les punitions doivent correspondre aux fautes comme, par exemple, nettoyer le terrain de jeu si l'enfant a fait des saletés ou a jeté des ordures.
- Aider l'enfant à comprendre les sentiments des autres dans la situation en question et demander à l'enfant s'il a une idée de ce que les conséquences devraient être – aider l'enfant à penser à une solution positive.
- User « d'interruptions d'activité » – éloigner l'enfant de ce qu'il était en train de faire pendant environ 5 minutes pour lui laisser le temps de se calmer et de réfléchir à ce qu'il a fait. Limiter le nombre de comportements pour lequel l'on peut user d'interruptions d'activité et en user de manière cohérente pour les comportements retenus. Ne menacez pas d'interruption d'activité à moins que vous ne soyez prêts à l'appliquer effectivement. Ignorer l'enfant pendant qu'il se trouve en interruption d'activité. Combiner l'interruption d'activité avec d'autres techniques.
- Supprimer des privilèges comme l'autorisation de regarder la télévision ou de jouer avec ses amis.
- Répondre par l'ignorance à des comportements négatifs moins graves – accorder de nouveau votre attention lorsque le mauvais comportement s'arrête.
- Pour fixer des limites, utiliser un seul ordre à la fois, formuler cet ordre en termes de « fais » plutôt que « ne fais pas » ou « arrête », ne pas menacer et, si possible, offrir plusieurs options aux enfants. Féliciter les enfants lorsqu'ils se conforment aux règles ou assument les conséquences de leurs actes non conformes.

Adapté de Celebrating Children (Viva Equip People) et de Quality Improvement System (QIS)

Images visuelles et communication relatives aux enfants

1. Vous êtes membre d'une église qui a décidé de mobiliser de l'argent pour un orphelinat en Afrique appelé « Hope for the Hopeless (Espoir pour les sans espoir) ». Comme activité de mobilisation des fonds pour l'orphelinat, les enfants de votre église, dans le cadre de l'école du dimanche, organisent un concert pour mobiliser des fonds pour les enfants là-bas.

Un certain nombre de personnes que vous n'avez encore jamais vues viennent au concert. Un homme apporte un appareil photo et après le concert il prend des photos des enfants individuellement. Il dit qu'il aimerait interviewer certains des enfants du concert pour un article sur le concert. Il vous demande si vous avez une pièce disponible, à l'écart du bruit, pour lui permettre d'interviewer les enfants tout seuls.

Quels problèmes cela soulève-t-il par rapport à la préservation de la sécurité des enfants ? Que feriez-vous pour vous assurer que la sécurité des enfants est préservée ?

2. Après le concert, l'article suivant est publié dans un journal local.

Maisie Tam, 12 ans, a produit un merveilleux spectacle de chants à l'Église St Paul vendredi soir pour mobiliser des fonds pour les orphelins en Afrique.

Toutefois, Maisie a sa propre histoire d'abus et de négligence. Victime de maltraitance physique et d'abus sexuel de la part de son père, elle a quitté la maison familiale et vit désormais avec sa tante, au 66 Gloucester Road.

Maisie continue à faire des cauchemars sur l'abus, mais elle affirme que le fait de chanter dans le cœur pour la mobilisation de fonds pour les orphelins d'Afrique l'aide à mieux se sentir.

L'article est publié accompagné d'une photo de Maisie.

Quels problèmes cela soulève-t-il par rapport à la préservation de la sécurité des enfants ? Qu'aurait-on pu faire pour prévenir cela ?

3. Votre organisation, Hope for the Hopeless (Espoir pour les sans espoir) s'occupe d'orphelins dans un pays d'Afrique. Vous publiez ce message sur votre blog pour essayer de sensibiliser et de mobiliser des fonds pour le travail que vous faites.

Le blog est publié avec une photo de Freda qui la montre malnutrie et maigre, à demi-vêtue et en larmes.

Freda Namwe, 8 ans, est une enfant qui a été recueillie par les ministères de la protection de l'enfant de Hope for the Hopeless (Espoir pour les sans espoir) à Nakakura Street. Freda vient de la région sud du pays qui vit un conflit permanent. Tous les membres de sa famille ont été tués par les soldats rebelles et elle-même a souffert de terribles abus et est devenue séropositive. Elle a pu fuir vers la ville avec l'aide de voisins de son village à Masura. Ces voisins ont hébergé de nombreux autres enfants qui fuyaient les soldats rebelles.

Freda souffre de malnutrition sévère, elle fait des cauchemars et fait souvent pipi au lit la nuit. Si elle continue comme ça, il ne lui restera probablement que quelques mois à vivre. EN FAISANT UN DON à Hope for the Hopeless, vous pouvez sauver des enfants comme Freda.

En gardant à l'esprit les questions de protection des enfants, quels problèmes avez-vous avec ce blog ? Y a-t-il autre chose qui vous préoccupe ? Quelles questions soulève ce blog à votre niveau ? Que feriez-vous par rapport à ces problèmes ?

FICHE 3.4

Internet et les médias sociaux**Études de cas**

1. Samantha est une bénévole qui travaille avec vous depuis 6 mois. Vous êtes récemment devenu son « ami » sur Facebook et vous remarquez qu'elle a téléchargé beaucoup de photos d'enfants individuels avec qui vous travaillez et, avec certaines des photos, elle a également partagé les histoires des enfants, notamment comment ils vivent leur statut séropositif ou comment ils sont devenus orphelins.
2. John travaille dans le programme de développement communautaire de votre organisation, intervenant directement auprès des familles et des enfants. Vous remarquez qu'il est devenu « ami » sur son compte personnel avec plusieurs des jeunes adolescentes qui sont soutenues par le programme.
3. L'un des enfants de votre programme de parrainage des enfants mentionne qu'il est en contact avec son sponsor en ligne et que ce sponsor l'a aidé à établir un compte Skype (messagerie instantanée) en ligne et il apprécie de pouvoir voir et parler à son sponsor face-à-face par le biais d'appels vidéo.
4. A plusieurs reprises, quand vous êtes entré dans le bureau de votre collègue Howard, vous avez remarqué qu'il se dépêchait de fermer les sites web qu'il avait ouverts sur son ordinateur. En vous basant sur ce que vous avez pu voir, vous le soupçonnez de visionner peut-être des documents sexuellement explicites sur Internet pendant ses heures de service.

Comment sont utilisés l'Internet et les médias sociaux dans votre organisation ?

Quels risques cela pourrait-il présenter pour les enfants ?

Quelles directives pourraient permettre de limiter ces risques ?

FICHE 3.5

L'action des enfants dans la protection des enfants

La capacité des enfants à agir dépend de leur âge, de leur compréhension et de leur expérience. Pour permettre aux enfants d'agir, il leur faut des informations dans un format accessible aux enfants. Dans de nombreux cas, les informations se transmettent de bouche à oreille. Les personnes qui sont impliquées dans la communication des informations doivent réfléchir soigneusement au contenu et à la manière dont elles parlent de ces sujets sensibles. Les enfants ont besoin de savoir où trouver les informations et à qui parler. De même, les enfants ont besoin de confiance et des capacités nécessaires pour parler de leurs sentiments et y faire face de manière appropriée.

Que peuvent faire les enfants pour se protéger eux-mêmes et les autres enfants ?

- Les enfants peuvent comprendre les différents types d'abus.
- Les enfants peuvent identifier les signes possibles de cas d'abus chez un enfant.
- Les enfants peuvent dire à un adulte de confiance s'ils sont victimes d'abus ou exposés au risque d'abus. Les enfants peuvent ne pas exprimer leurs problèmes par la parole, mais s'exprimer par des dessins, des chants, des jeux de rôles ou autres méthodes créatives.
- Les enfants peuvent dire à un adulte de confiance s'ils soupçonnent un enfant qu'ils connaissent d'être victime d'abus ou exposé au risque d'abus.
- Les enfants peuvent soutenir les autres enfants et les aider à dire à un adulte de confiance s'ils sont victimes d'abus ou s'ils craignent d'être victimes d'abus.
- Les enfants peuvent repérer une situation à risque et avoir des idées sur la manière de sortir de cette situation.
- Les enfants peuvent savoir quoi faire, dire ou crier s'ils sont victimes de préjudice.
- Les enfants peuvent demander un « espace sûr » où se rendre s'ils ont besoin d'aide. Ceci est particulièrement important après une situation d'urgence (une catastrophe naturelle, par exemple), alors que toutes les structures et les réseaux de soutien communautaires habituels peuvent être en pleine mutation.
- Les enfants pensent qu'il est important d'être informés de la participation des enfants à la protection des enfants et d'avoir les capacités nécessaires pour se protéger eux-mêmes et les autres.

Que peuvent faire les enfants pour participer à la protection des enfants dans les organisations ?

- Les enfants peuvent aider à créer des politiques pour les organisations, les communautés ou les clubs d'enfants.
- Les enfants peuvent aider à évaluer les politiques de protection des enfants et les codes de conduite dans les organisations et les clubs.
- Les enfants peuvent suivre de près la manière dont les politiques de protection des enfants fonctionnent dans la pratique.
- Les enfants peuvent sentir qu'il s'agit là d'un rôle important et utile pour eux.

Comment comptez-vous inclure la participation des enfants à la protection des enfants dans votre organisation ?**Que devez-vous mettre en place pour permettre que la participation des enfants puisse se faire et être significative ?**

Session 4 : Est-ce que nous assurons la sécurité des enfants ?



Notes du formateur

Principes de la préservation de la sécurité des enfants

Tous les enfants, notamment les plus vulnérables, méritent les normes les plus élevées de soins et de protection. Une norme est une manière convenue de faire quelque chose.

Les « normes de préservation de la sécurité des enfants » sont des normes internationalement admises pour la préservation de la sécurité des enfants. Comprendre les normes et les principes de préservation de la sécurité des enfants et les appliquer dans votre propre contexte est une très bonne base pour démarrer l'élaboration des politiques et pratiques de protection des enfants.

Les normes de préservation de la sécurité des enfants doivent inclure au minimum :

- un engagement à protéger les enfants contre le risque de toutes sortes de préjudice parce qu'ils sont précieux pour Dieu ;
- des règles et directives de base pour protéger les enfants (une politique et des procédures de protection des enfants) ;
- le contrôle de tous ceux qui seront en contact avec les enfants avant qu'ils ne commencent à travailler, pour vérifier des antécédents éventuels de préjudice aux enfants (vérifications auprès de la police, si possible) ;
- s'assurer que les enfants et les travailleurs savent quel comportement est acceptable envers les enfants et leur fournir un moyen sûr de signaler tout problème ;
- donner à tous les travailleurs une formation de base sur la manière de reconnaître les abus et de gérer correctement une divulgation ;
- informer les enfants sur leur droit à ne pas subir d'abus et sur les endroits où ils peuvent se rendre pour obtenir de l'aide ;
- la consignation de tout incident, toute allégation ou toute plainte concernant des préjudices contre les enfants en rapport avec l'église ou l'organisation ainsi que les mesures de suivi et de surveillance nécessaires.

Il est également important de connaître les lois et les cadres nationaux qui régissent le travail des enfants dans votre pays.

Utiliser : les Outils 4.1, 4.2

Comprendre où nous sommes actuellement

Les organisations et les églises doivent être informées de toutes les façons dont leur travail a un impact sur les enfants. Un auto-audit sur la protection des enfants permet de comprendre ce que l'organisation fait de bien et ce qui doit être fait en plus pour s'assurer de la sécurité des enfants. Dans le cadre d'une église, il y a également des mesures particulières à mettre en place pour protéger les enfants.

Les organisations et les églises doivent également mener une évaluation du risque afin d'identifier les actions ou les situations possibles qui pourraient mettre les enfants en danger ou avoir un impact négatif sur les objectifs et la réputation de l'organisation.

Utiliser : les Outils 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.8

Avons-nous besoin d'une politique de protection de l'enfant ?

Une politique de protection de l'enfant est une déclaration écrite ou un ensemble de règles écrites établissant la manière dont une organisation ou une église entend protéger les enfants qu'elle a sous sa responsabilité. C'est un plan d'action sur la manière dont les enfants seront protégés.

Chaque organisation ou église qui est en contact avec des enfants devrait avoir une politique de protection de l'enfant. Il est important d'avoir une politique de protection de l'enfant écrite, afin que tous les travailleurs puissent être formés et avoir accès à un document approuvé. Cela donne également des orientations en cas de survenue de situations difficiles.

Aucune politique de protection de l'enfant ne peut assurer totalement la sécurité des enfants, mais une bonne politique peut :

- aider à protéger les *enfants* en atténuant le risque d'abus et d'exploitation ;
- aider à protéger les *travailleurs* en fournissant des directives claires pour un comportement approprié et des procédures claires pour faire face aux problèmes ou aux allégations ;
- aider à protéger les *organisations* contre l'infiltration d'agresseurs potentiels ;
- aider à protéger les *organisations* contre les dommages qui pourraient être causés par des allégations d'abus.



Réflexion spirituelle

Qui devrait assurer la sécurité des enfants ?

But : Voir comment la protection des enfants peut impliquer de nombreuses personnes

Vous aurez besoin : de Bibles, de feuilles de tableau mobile, de marqueurs

Méthode : Lisez Exode 1:8 à 2:10

Au sein des groupes, identifiez qui fait partie du plan de Dieu pour assurer la sécurité des enfants dans cette histoire. Pour chaque personne (les sages-femmes, la mère et la sœur de Moïse et la fille du pharaon), réfléchissez aux risques qu'elles ont pris et à leur motivation pour assurer la sécurité de l'enfant. Les groupes doivent noter leurs réponses sur les feuilles de tableau mobile.

Discutez ensemble de la question suivante : que pouvons-nous tirer comme leçon de cette histoire sur la manière dont nous pouvons assurer la sécurité des enfants ?

Dans cette histoire, nous voyons toutes sortes de personnes – des agents de soins de santé, des membres de la famille, une princesse – qui prennent soin de protéger les enfants avec lesquels ils sont en contact.

Les principes, les normes et les cadres de protection des enfants peuvent permettre de veiller à ce que nous soyons équipés pour protéger, de la même manière, les enfants avec lesquels nous sommes en contact.

Prions ensemble pour que nous soyons tous bien équipés et que nous prenions ensemble des mesures pour protéger les enfants qui nous entourent.



Exercices

4.1 Normes et principes de la préservation de la sécurité des enfants

15

But : Comprendre les normes et principes de la préservation de la sécurité des enfants

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 4.1 : Résumé des normes et principes de la préservation de la sécurité des enfants*, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Demandez aux participants les défis que pourrait présenter la sécurisation des organisations pour les enfants. Notez les réponses sur un tableau mobile.

Voici quelques défis clés :

- Les systèmes de protection sont souvent faibles dans nombre de pays, de sorte que les agences et le personnel sont confrontés à des dilemmes complexes pour la protection des enfants.
- Bien que les enfants soient très résistants, certains enfants sont particulièrement vulnérables aux abus et à l'exploitation.
- Bien souvent, les différentes agences n'ont pas la même compréhension des questions de protection des enfants, des normes de pratiques ni des implications de ces aspects au niveau organisationnel.
- Il est très difficile d'appliquer les politiques de protection de l'enfant dans les différents contextes juridiques, sociaux et culturels dans lesquels interviennent les agences.
- Les enfants peuvent être exposés au risque d'abus et d'exploitation, non seulement de la part d'individus dans les communautés où ils vivent, mais également de la part du personnel, des bénévoles ou autres représentants des agences.

Expliquez que les normes sont utilisées dans différents domaines de la vie. Elles décrivent le niveau de base de performance ou de capacités requis pour qu'un produit ou un service soit efficace et accomplisse le travail pour lequel il a été conçu.

Keeping Children Safe est un réseau d'organisations qui œuvrent ensemble à accroître la sécurité des enfants. Viva est un membre actif de ce réseau et a contribué à l'élaboration de certaines de ses ressources. Keeping Children Safe s'efforce d'assurer au plan mondial la préservation et la protection des enfants contre toutes formes de violence, d'abus et d'exploitation.

Les normes de Keeping Children Safe (KCS) définissent ce qui doit être mis en place dans les agences pour assurer la sécurité des enfants. Les normes KCS ont été rédigées de façon à être appropriées et réalisables. Mais il faut également reconnaître qu'il peut être plus difficile ou problématique d'appliquer ces normes dans certains pays et contextes que dans d'autres. Les pratiques et situations locales sont très variables et il est donc important que les agences adaptent les normes et les directives au contexte local dans lequel elles doivent être appliquées. Toutefois, les principes qui sous-tendent les normes devraient toujours être respectés et les normes ne devraient pas être modifiées au point où les enfants ne seraient plus protégés, de ce fait.

Distribuez des copies de la *Fiche 4.1 : Résumé des normes et principes de la préservation de la sécurité des enfants* et discutez de chaque norme et chaque principe.

4.2 Les réglementations qui contrôlent notre travail avec les enfants

20

But : Découvrir les cadres juridiques nationaux et internationaux qui régissent le travail avec les enfants dans votre contexte.

Vous aurez besoin : d'accès à Internet ou bien de copies de documents juridiques tels que le Code de l'enfance dans votre pays.

Méthode : Si vous avez connaissance du cadre juridique de protection de l'enfance dans votre contexte, apportez des copies ou des résumés de ces documents pour les partager avec les participants. Donnez-leur le temps de les lire et de discuter de tout ce qui les surprend avant d'en dégager les points clés.

Si vous n'avez pas connaissance de ces instruments, vous pouvez transformer le travail en un exercice de recherche où les participants pourraient aller rechercher ces éléments, en rencontrant les personnes informées ou en faisant une recherche en ligne. Ils pourraient rechercher des informations sur les aspects suivants :

- Trouver la date à laquelle votre pays a ratifié la CRDE. Existe-t-il d'autres instruments juridiques internationaux qui pourraient influencer notre travail avec les enfants ?
- Au niveau national, qu'est-ce qui régit votre travail avec les enfants ? Votre pays dispose-t-il d'un Code de l'enfance ? Ou bien existe-t-il d'autres lois relatives aux enfants ?
- Quel est le rôle de la police ou des autorités locales et à qui doit-on signaler les incidents d'abus d'enfants ?
- Il peut exister également des réglementations régissant votre type d'activité particulier, par exemple les organisations qui prodiguent des soins résidentiels.

4.3 Exercice de cartographie 30

But : Cartographier le volume de contacts que votre organisation a avec les enfants et identifier les différentes façons dont votre organisation entre en contact avec les enfants.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Parfois, nous ne réalisons pas le volume de contacts qu'une organisation entretient avec les enfants, en particulier lorsque les enfants ne représentent pas son objectif premier. Par exemple, un projet d'adduction d'eau ou une église peut également avoir beaucoup de contacts avec les enfants. Les contacts avec les enfants peuvent être établis par le biais d'Internet, de lettres et du téléphone ; il ne s'agit pas toujours d'un contact personnel.

1. Invitez les participants à réfléchir aux activités/services clés que leur organisation fournit aux enfants ou qui les amènent à être en contact avec les enfants. Posez la question suivante :

— Dans une journée normale, combien d'enfants votre organisation rencontre-t-elle, voit-elle, ou avec combien d'enfants discute-t-elle, dans le cadre de ses activités/services ?

2. Utilisez le tableau mobile pour noter autant d'informations que possible. Il peut être utile de dessiner un enfant sur le tableau mobile et d'écrire et de dessiner des informations autour de la silhouette. Encouragez les participants à prendre des notes si cela les aide à se concentrer.

Recueillez autant d'informations que possible pour obtenir un tableau complet, notamment :

- Quel âge ont ces enfants ?
 - Sont-ils avec d'autres enfants ?
 - Sont-ils avec d'autres adultes ?
 - Vivent-ils dans une institution ?
 - Sont-ils scolarisés ?
 - Vivent-ils avec leurs familles ?
 - Quelle est la fréquence des contacts de l'organisation avec l'enfant/les enfants ?
3. Demandez aux participants de donner autant d'informations que possible sur le type d'enfants avec lesquels leur organisation est en contact, la nature de ces contacts, la fréquence, ainsi que les circonstances de ces contacts.
4. Puis, demandez aux participants de réfléchir aux points suivants :
- Y a-t-il d'autres façons dont les personnes de l'organisation peuvent entrer en contact avec les enfants – par lettre, téléphone, e-mail ?
 - Êtes-vous surpris de réaliser le volume important de contacts ou le peu de contacts que vous et votre organisation avez avec les enfants ?

4.4 Préservation de la sécurité des enfants dans les églises 20

But : Réfléchir aux différentes façons dont les principes de protection des enfants peuvent être appliqués dans le cadre d'une église.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 4.2 : Préservation de la sécurité des enfants dans les églises*

Méthode : Demandez aux participants de répondre à l'enquête en étant honnêtes !

Dans l'idéal, une réponse de type « oui » représente une réponse de protection importante des enfants à chaque question et c'est ce que les églises devraient viser. Ceci leur permettra de voir les domaines qui représentent des forces et faiblesses particulières dans leur église et leur permettra de comprendre les domaines sur lesquels ils auraient besoin d'insister dans l'élaboration des réponses de protection des enfants.

Demandez aux participants de se regrouper deux par deux et de discuter de leurs résultats – selon eux, quels sont les domaines où leurs églises sont réellement fortes ? Quels sont les domaines qui ont besoin d'être améliorés ?

4.5 Auto-audit de la protection des enfants : Où en sommes-nous actuellement ?

30

But : Permettre au personnel, aux organisations ou aux réseaux d'identifier les forces et faiblesses de leurs politiques et procédures de protection des enfants.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 4.3 : Où en êtes-vous actuellement ? Enquête sur la protection des enfants*

Méthode : Distribuez des copies de la *Fiche 4.3*

Demandez aux participants de répondre à l'enquête en étant honnêtes !

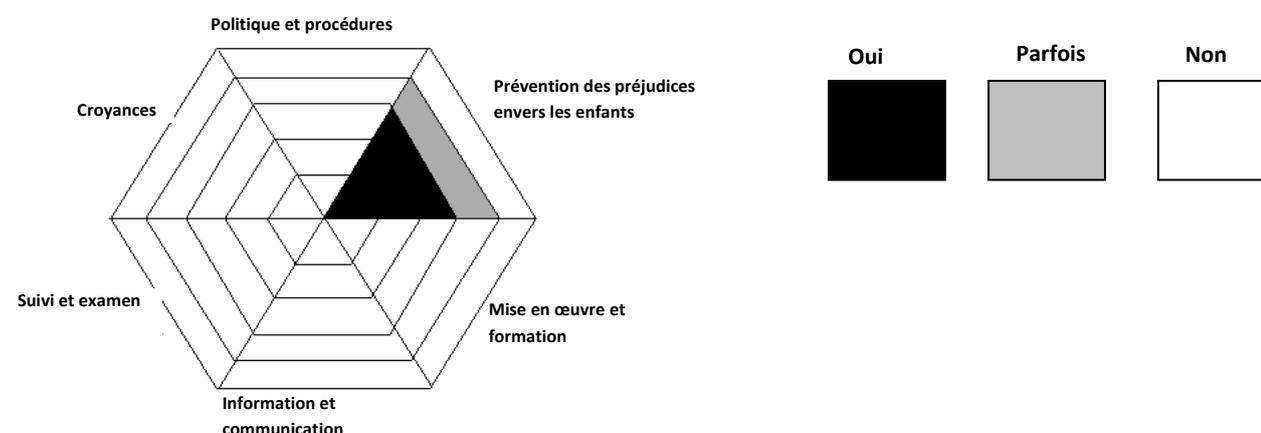
L'enquête peut permettre aux employés de faire part de leur expérience concernant leur organisation ou permettre aux dirigeants ou aux coordinateurs de réseaux d'évaluer leur propre organisation.

Dans l'idéal, une réponse de type « oui » représente une réponse de protection importante des enfants à chaque question et c'est ce que les organisations devraient viser.

Après avoir fini de répondre au questionnaire, les participants peuvent transférer leurs réponses sur l'outil *Toile de l'auto-audit*, en ombrant une case pour chaque question dans chaque catégorie. Ceci leur permettra de voir les domaines qui représentent des forces et faiblesses particulières dans leur organisation et leur permettra de comprendre les domaines sur lesquels ils auraient besoin d'insister dans l'élaboration des réponses de protection des enfants.

Exemple :

Prévention des préjudices aux enfants		Oui	Non	Parfois
11	Avant d'intégrer l'organisation, les membres du personnel sont contrôlés pour voir s'ils ont des antécédents de préjudice contre les enfants.	✓		
12	Il y a des directives sur ce qui est un comportement acceptable et un comportement inacceptable pour le travail avec les enfants comme, par exemple, sur les méthodes disciplinaires à appliquer aux enfants ou le contact avec les enfants.	✓		
13	Il y a une orientation sur la manière d'utiliser la technologie comme l'Internet, les sites web et les caméras pour s'assurer que les enfants ne sont pas exposés au risque.	✓		
14	Là où la conduite d'activités avec les enfants implique une responsabilité directe, cela fait l'objet d'une supervision et d'une protection adéquates à tout moment.			✓
15	La procédure de signalement des problèmes concernant un comportement inacceptable par d'autres membres du personnel ou des représentants est bien connue.		✓	



Demandez aux participants de se regrouper deux par deux et de discuter de leurs résultats – selon eux, quels sont les domaines où leur organisation est réellement forte ? Quels sont les domaines qui ont besoin d'être améliorés ?

4.6 À quels risques sont exposés les enfants à cause de ce que nous faisons ? 20

But : Identifier les actions ou situations possibles qui pourraient mettre les enfants en danger ou avoir un impact négatif sur les objectifs ou la réputation de l'organisation.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Expliquez que chaque activité qui a des enfants pour cible comporte ses propres domaines de risque. Cet exercice fera ressortir les secteurs vulnérables de vos activités et vous alertera sur la manière dont des agresseurs potentiels pourraient être placés à des postes de confiance avec les enfants.

Les participants devront réfléchir aux secteurs de leur travail qui pourraient exposer les enfants aux abus si une personne avait l'intention de les maltraiter.

Regroupez les participants selon des axes de travail ou d'intérêt similaires et demandez-leur d'identifier ensemble les différents secteurs de leur travail qui impliquent des contacts avec les enfants ou qui pourraient éventuellement exposer les enfants aux abus si une personne avait l'intention de les maltraiter.

En utilisant des feuilles de tableau mobile, discutez des différentes façons dont des agresseurs potentiels pourraient avoir accès aux enfants pour leur nuire ou dont les enfants pourraient éventuellement se faire du mal les uns aux autres.

Les réponses seront très différentes selon le contexte et le type d'organisation et leurs activités.

Exemples de risques potentiels :

Les travailleurs qui se retrouvent seuls avec les enfants

- Activités résidentielles (camps, hébergement) ;
- Sessions individuelles de counseling ;
- Voyages et déplacements ;
- Familles d'accueil ;
- Manifestations récréatives ;
- Lieux sûrs ;
- Cours particuliers.

Traitement inapproprié des enfants par les travailleurs et les bénévoles

- Frontières du toucher ;
- Indiscrétion à propos des informations confidentielles concernant les enfants ;
- Violence verbale ;
- Violence émotionnelle et psychologique ;
- Abus sexuel ou mariage forcé ;
- Violence spirituelle ;
- Violence physique ou action disciplinaire inappropriée ;
- Négligence ou brimade ;
- Harcèlement ou humiliation ;
- Fournir des informations confidentielles sur les antécédents personnels des enfants (des informations écrites, ou sous forme de témoignage, ou les médias, etc.) ;
- Intrusion, de par la nature même des questions et des processus de recherche.

Accès facile aux enfants

- Photos d'enfants accessibles ou téléchargeables ;
- Informations sur les antécédents des enfants dans leurs dossiers ou sur Internet ;
- Détails de la routine quotidienne des enfants facilement accessibles ;
- Forums de discussion sur Internet ;
- Liens scolaires ;
- Manifestations récréatives ;
- Clubs parascolaires ;
- Visiteurs des projets ;
- Faux projets pour les enfants ;
- Écoles du dimanche ou groupes de jeunes ;
- Cours particuliers ;
- Installations sportives ;
- Beaux-parents ou parents ;
- Correspondants ;
- Mentors ou amis ;

Abus entre enfants

- Activités résidentielles ;
- Activités sportives ;
- Culture des gangs et de la rue ;
- Brimades à l'école.

4.7 Pourquoi avons-nous besoin d'une politique de protection de l'enfant ? 15

But : Comprendre pourquoi chaque organisation qui travaille avec les enfants a besoin d'avoir une politique de protection de l'enfant.

Principaux enseignements : Identifier les préjugés des participants, le cas échéant, concernant les politiques de protection des enfants au niveau des organisations et aider les participants à réfléchir aux raisons pour lesquelles les organisations ont besoin de politiques de protection des enfants.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 4.4 : Pourquoi avoir une politique de protection de l'enfant ?*

Méthode : Demandez aux participants de se regrouper par deux et distribuez à chaque groupe des copies de la *Fiche 4.4 : Pourquoi avoir une politique de protection de l'enfant ?*

Invitez les participants à réfléchir et passer en revue le diagramme, seuls. Quelle réponse donneraient-ils à chaque question ? Quelle est leur conclusion ? Accordez-leur 3 minutes environ.

Encouragez les personnes à partager leurs résultats dans les groupes de deux. Demandez-leur de parler des points qui les ont marqués pendant leur réflexion et leurs discussions.

Expliquez qu'une politique de protection de l'enfant écrite est *une déclaration écrite ou un ensemble de règles écrites établissant la manière dont une organisation ou une église entend protéger les enfants qu'elle a sous sa responsabilité*. C'est un plan d'action concernant la manière dont les enfants seront protégés. Toute personne qui est en contact avec des enfants dans le cadre de l'organisation doit accepter la politique de protection des enfants et on peut s'y référer en cas de désaccord.

Une politique de protection de l'enfant aide à protéger les enfants. Une politique de protection de l'enfant est une déclaration d'intention qui démontre l'engagement d'une organisation ou d'une église à préserver les enfants contre tout préjudice. Une politique de protection de l'enfant aide une organisation à évoluer vers les meilleures pratiques dans ce domaine, afin que les enfants sous sa garde soient en sécurité.

Une politique de protection de l'enfant aide à protéger les personnes qui travaillent avec les enfants. Une politique de protection de l'enfant fixe des normes de comportement pour les personnes qui travaillent avec les enfants ou autour des enfants et par rapport à ce qu'il faut faire si ces personnes remarquent ou entendent parler d'un comportement inapproprié chez les autres.

Une politique de protection de l'enfant aide à protéger l'organisation. Des procédures et des orientations claires aident à s'assurer d'une réaction rapide aux problèmes liés à la sécurité ou au bien-être des enfants et permettent également à une organisation de respecter les directives et exigences juridiques ou de pratique.

4.8 Planification de l'action : Quels objectifs souhaitez-vous atteindre ? 10

But : Permettre aux participants d'identifier les prochaines étapes à suivre pour améliorer la protection des enfants.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 4.5 : Quels objectifs souhaitez-vous atteindre ?*

Méthode : Distribuez des copies de la *Fiche 4.5 : Quels objectifs souhaitez-vous atteindre ?*

Donnez aux participants le temps de réfléchir tranquillement à ce qu'ils ont appris concernant les normes, les forces et faiblesses de leur organisation, ainsi que les risques dont ils doivent être conscients.

Les participants doivent répondre aux questions, décrire les forces qu'ils veulent célébrer, les risques et faiblesses importants qu'ils ont identifiés et, enfin, les aspects clés sur lesquels ils pensent devoir travailler pour améliorer la protection des enfants dans leur organisation.



Exercices de participation des enfants

4.9 Qu'est-ce que être « en sécurité » et « pas en sécurité » ?

But : Les enfants comprennent le concept du sentiment de sécurité et du manque de sécurité et sont capables de l'exprimer clairement.

Vous aurez besoin : d'un verre d'eau, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs, d'un ballon

Méthode : Captez l'intérêt du groupe en commençant par poser un verre d'eau au milieu de la table, puis tout à fait au bord de la table, de sorte qu'il risque de tomber. Demandez aux enfants : « Est-ce que le verre d'eau est en sécurité ou pas en sécurité ? ».

Poursuivez avec la question suivante : « Qu'est-ce qui donne aux gens un sentiment de sécurité ? » et/ou « Qu'est-ce qui donne aux enfants un sentiment de sécurité ? ». Exemple, le fait d'être surveillé, passer du temps avec des amis, marcher avec un adulte que je connais et que j'aime...

Notez ces idées sur la feuille de tableau mobile.

Demandez aux enfants de former un cercle (ou 2 cercles, si le groupe est important) et donnez un ballon à chaque groupe.

Invitez les enfants à terminer une de ces phrases en lançant un ballon à une autre personne. La personne qui tient le ballon termine la phrase « Je me sens en sécurité lorsque... ». Passez ensuite à « Je ne me sens pas en sécurité lorsque... ». Donnez aux enfants des exemples génériques qui pourront être utilisés par les enfants qui n'ont pas envie d'aborder des questions personnelles comme, par exemple, je ne me sens pas en sécurité quand je vois un serpent ; je ne me sens pas en sécurité quand je traverse une rue encombrée pour aller à l'école.

Adapté de l'Outil KCS 4

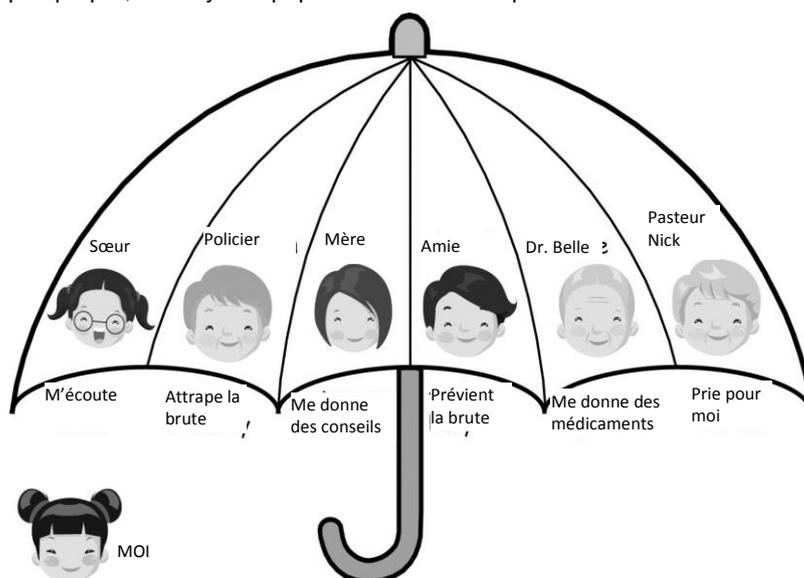
4.10 Le parapluie des soins

But : Aider les enfants à comprendre et à parler des personnes qui aident à les protéger.

Vous aurez besoin : de papier et de crayons à papier, de crayons pastels ou de crayons de couleur

Méthode : Donnez à chaque enfant une feuille de papier propre, un crayon à papier et une série de pastels. Dites aux enfants que vous les invitez maintenant à dessiner les personnes qui s'occupent d'eux dans leurs communautés et les aident quand ils rencontrent des problèmes.

Ils cartographieront ces personnes en utilisant un parapluie. On utilise les parapluies pour se protéger de la chaleur du soleil ou pour éviter d'être mouillé par la pluie. Puis, vous dessinerez votre propre parapluie de personnes qui, selon vous, peuvent vous aider et vous garder en sécurité lorsque vous êtes confrontés à ces situations ou ces problèmes.



Peut-être pourriez-vous leur montrer un exemple de dessin de parapluie sans les personnes qui apparaissent dans l'illustration. Le parapluie peut avoir autant de segments que possible où ils pourront dessiner les personnes vers qui ils se tournent pour obtenir de l'aide ou une protection. Ils peuvent également laisser des espaces libres pour de nouveaux individus

(groupes, organisation, agence gouvernementale, etc.) de la communauté qu'ils ne connaissent pas bien, mais qu'ils souhaiteraient avoir dans le « Parapluie des soins » et qu'ils aimeraient voir les aider. À côté de la poignée du parapluie, les enfants se dessinent eux-mêmes et inscrivent leur nom. En dessous, écrire ou décrire ce que cette personne fait pour les aider. Vous pouvez leur donner des exemples, mais faites attention à ne pas leur donner les réponses d'avance (par exemple, amour, oreille attentive, conseils, éducation, me donne des médicaments, me protège contre les brimades et d'autres exemples encore).

FICHE 4.1

Résumé des normes et principes de la préservation de la sécurité des enfants

Norme 1 : Politique

Toutes les agences qui travaillent directement ou indirectement avec les personnes de moins de 18 ans devraient avoir une politique écrite concernant la préservation de la sécurité des enfants.

Norme 2 : Procédures

Il devrait y avoir des orientations claires sur ce qu'il faut faire lorsqu'un incident ou un problème de protection des enfants survient.

Norme 3 : Réduction du risque

Il y a des processus qui peuvent aider à atténuer la possibilité de maltraitance des enfants par les personnes qui occupent des postes de confiance.

Norme 4 : Codes de conduite

Il y a des directives écrites qui décrivent ce qu'est un comportement approprié envers les enfants, par exemple les codes de conduite ou les codes de pratique.

Norme 5 : Circonstances locales

Il y a des orientations claires concernant la manière dont les directives de l'organisation seront adaptées dans différents lieux pour répondre aux circonstances locales.

Norme 6 : Inclusion

Des mesures sont prises pour répondre aux besoins de tous les enfants en termes de protection contre les abus.

Norme 7 : Participation

Des systèmes et des processus sont mis en place pour s'assurer que tout le monde dans l'agence sait comment assurer la sécurité des enfants, pour demander aux uns et aux autres leur avis sur la préservation de la sécurité des enfants et écouter ces avis.

Norme 8 : Opportunités d'apprentissage

Il existe des opportunités d'apprentissage pour le personnel en vue de développer et de maintenir les attitudes, les compétences et les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des enfants.

Norme 9 : Informations et soutien

Des dispositions sont prises pour fournir des informations et un soutien essentiels aux personnes responsables de la préservation de la sécurité des enfants. Les enfants qui sont victimes d'abus sont assistés pour obtenir de l'aide.

Norme 10 : Suivi

L'agence élabore un plan d'action pour suivre l'efficacité des mesures prises pour assurer la sécurité des enfants.

Norme 11 : Partenariats

Là où des agences travaillent avec ou par l'intermédiaire de partenaires qui sont en contact avec des enfants, ces partenaires doivent avoir ou mettre en place des politiques et procédures de protection des enfants, en conformité avec ces normes.

Principes de la protection des enfants

- Tous les enfants ont un droit égal à la protection contre les abus et l'exploitation.
- Tous les enfants doivent être encouragés à réaliser leur potentiel et les inégalités doivent être combattues.
- Chacun a la responsabilité de soutenir les soins et la protection des enfants.
- Toutes les organisations ont le devoir de veiller sur les enfants avec qui ils travaillent et avec qui leurs représentants travaillent.
- Si des organisations travaillent par l'intermédiaire de partenaires (ou de membres du réseau), ils ont la responsabilité d'assurer la sécurité des enfants dans les programmes de leurs partenaires.

FICHE 4.2

Préservation de la sécurité des enfants dans les églises

Cochez la case « Oui », « Non » ou « Parfois » pour chaque question, selon ce que vous pensez être vrai pour votre église.

Formation et protection des enfants dans mon église		Oui	Non	Parfois
1	Nous reconnaissons que nous avons une responsabilité envers les enfants, qui a sa source à la fois dans la Bible et dans notre humanité commune.			
2	Les personnes qui travaillent avec les enfants ont été formées à la manière d'enseigner les enfants dans une perspective chrétienne et elles sont soutenues dans leur travail			
3	L'église dispose d'une politique de protection de l'enfant qui est en conformité avec les normes internationales, tout en étant appropriée à notre culture et notre contexte local et qui est revue au moins une fois par an			
4	Un responsable et une responsable des enfants ont été désignés par l'église pour être à la disposition des enfants. Les enfants savent de qui il s'agit et leurs photos, leurs noms et leurs numéros sont affichés de façon visible pour les enfants, en cas de besoin.			
5	Tout le personnel, les ministres et les bénévoles de l'église ont rempli un formulaire de déclaration de protection des enfants.			
6	Toutes les personnes qui travaillent avec les enfants au nom de l'église ont été contrôlées au niveau de leurs références et des rapports de police, là où c'était possible, ou ont reçu une référence écrite.			
7	Tout le personnel et toutes les personnes travaillant avec les enfants ont reçu les directives de bonnes pratiques ou le Code de conduite de l'église pour le travail avec les enfants.			
8	Tous les bénévoles et le personnel ont été formés à la protection des enfants et ont accès à la politique de l'église en matière de protection des enfants			
9	Toutes les activités de l'église ont été correctement supervisées et approuvées par les dirigeants de l'église.			

FICHE 4.3

Où en êtes-vous actuellement ? Enquête sur la protection des enfants

Cochez la case « Oui », « Non » ou « Parfois » pour chaque question, selon ce que vous pensez être vrai pour votre organisation.

Croyances		Oui	Non	Parfois
1	La Bible est pertinente pour la manière dont les enfants sont traités dans notre lieu de travail.			
2	Il est important de protéger les enfants contre tout préjudice.			
3	Je sais ce qu'est la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants.			
4	La Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants est une bonne base pour assurer la sécurité des enfants.			
5	Il est important d'écouter les enfants et de les consulter.			
Politique et procédures		Oui	Non	Parfois
6	Nous avons des règles écrites sur la manière de protéger les enfants contre le préjudice et le personnel a vu ces règles.			
7	Ces règles doivent être respectées par tout le monde et si elles ne sont pas appliquées, cela entraîne des conséquences.			
8	Les procédures de protection des enfants en place offrent une orientation graduelle sur les actions à mener en cas de problèmes concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant.			
9	Il y a une personne désignée pour la protection des enfants, avec un rôle et des responsabilités clairement définis.			
10	Les procédures de protection des enfants tiennent compte des circonstances locales.			
Prévention des préjudices envers les enfants		Oui	Non	Parfois
11	Avant d'intégrer l'organisation, les membres du personnel sont contrôlés pour voir s'ils ont des antécédents de préjudice contre les enfants.			
12	Il y a des directives sur ce qui est un comportement acceptable et un comportement inacceptable pour le travail avec les enfants comme, par exemple, sur les méthodes disciplinaires à appliquer aux enfants ou le contact avec les enfants.			
13	Il y a une orientation sur la manière d'utiliser la technologie comme l'Internet, les sites web et les caméras pour s'assurer que les enfants ne sont pas exposés au risque.			
14	Là où la conduite d'activités avec les enfants implique une responsabilité directe, cela fait l'objet d'une supervision et d'une protection adéquates à tout moment.			
15	La procédure de signalement des problèmes concernant un comportement inacceptable par d'autres membres du personnel ou des représentants est bien connue.			
Mise en œuvre et formation		Oui	Non	Parfois
16	Il y a des orientations claires pour le personnel, les partenaires et les autres organisations (notamment les donateurs) sur la manière dont les enfants doivent être préservés.			
17	Nous sommes conscients du comportement traditionnel dans notre culture qui peut être néfaste pour les enfants et ces actes ne sont pas autorisés.			
18	Il existe un plan écrit montrant les mesures à prendre pour assurer la sécurité des enfants.			
19	Tous les membres du personnel et les bénévoles ont une formation sur les politiques et procédures de protection des enfants de l'organisation.			
20	Tous les membres du personnel et autres représentants ont l'opportunité d'apprendre comment reconnaître la maltraitance d'enfants et comment réagir aux problèmes liés à la maltraitance d'enfant.			
Informations et communication		Oui	Non	Parfois
21	Les enfants sont informés de leur droit à être protégés contre les abus.			
22	Tout le monde dans l'organisation sait quel membre du personnel désigné a une responsabilité spéciale pour la préservation de la sécurité des enfants et comment le contacter.			

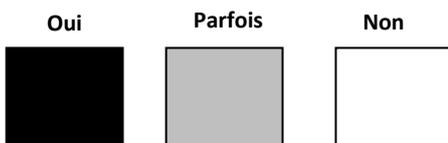
23	Les coordonnées des ressources locales de protection de l'enfant, des lieux sûrs, des autorités nationales et des services d'urgence médicale sont facilement accessibles.			
24	Les enfants reçoivent des informations sur les lieux où ils peuvent se rendre pour obtenir de l'aide et des conseils en rapport avec les abus, le harcèlement et les brimades.			
25	Des contacts sont établis aux niveaux national et/ou local avec les agences appropriées de protection/bien-être de l'enfant, le cas échéant.			
Suivi et examen		Oui	Non	Parfois
26	Les dirigeants ou les responsables vérifient que tout le monde applique les règles de protection des enfants.			
27	Tous les incidents, toutes les allégations d'abus et toutes les plaintes sont consignés et font l'objet de suivi.			
28	Les politiques et les pratiques sont réexaminées à des intervalles réguliers, dans l'idéal au moins tous les 3 ans.			
29	Les enfants peuvent parler en toute confidentialité de leur sentiment de sécurité dans l'organisation.			
30	Les enfants et les parents/soignants sont consultés par rapport à leurs points de vue sur la manière dont les politiques et les pratiques visant à assurer la sécurité des enfants fonctionnent dans la pratique.			

La toile de l'auto-audit

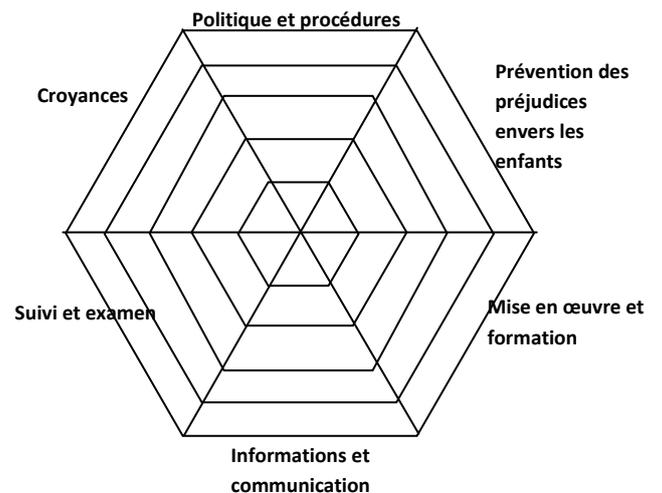
La toile de l'auto-audit vous permet de faire un diagramme de votre organisation, pour montrer ce que votre organisation réussit à faire pour la protection des enfants et les domaines où vous devez prendre des mesures supplémentaires.

Lorsque vous en aurez fini avec l'outil de l'auto-audit, transférez vos réponses sur la toile. Coloriez une section pour chaque question dans chaque catégorie, selon les réponses fournies dans l'enquête.

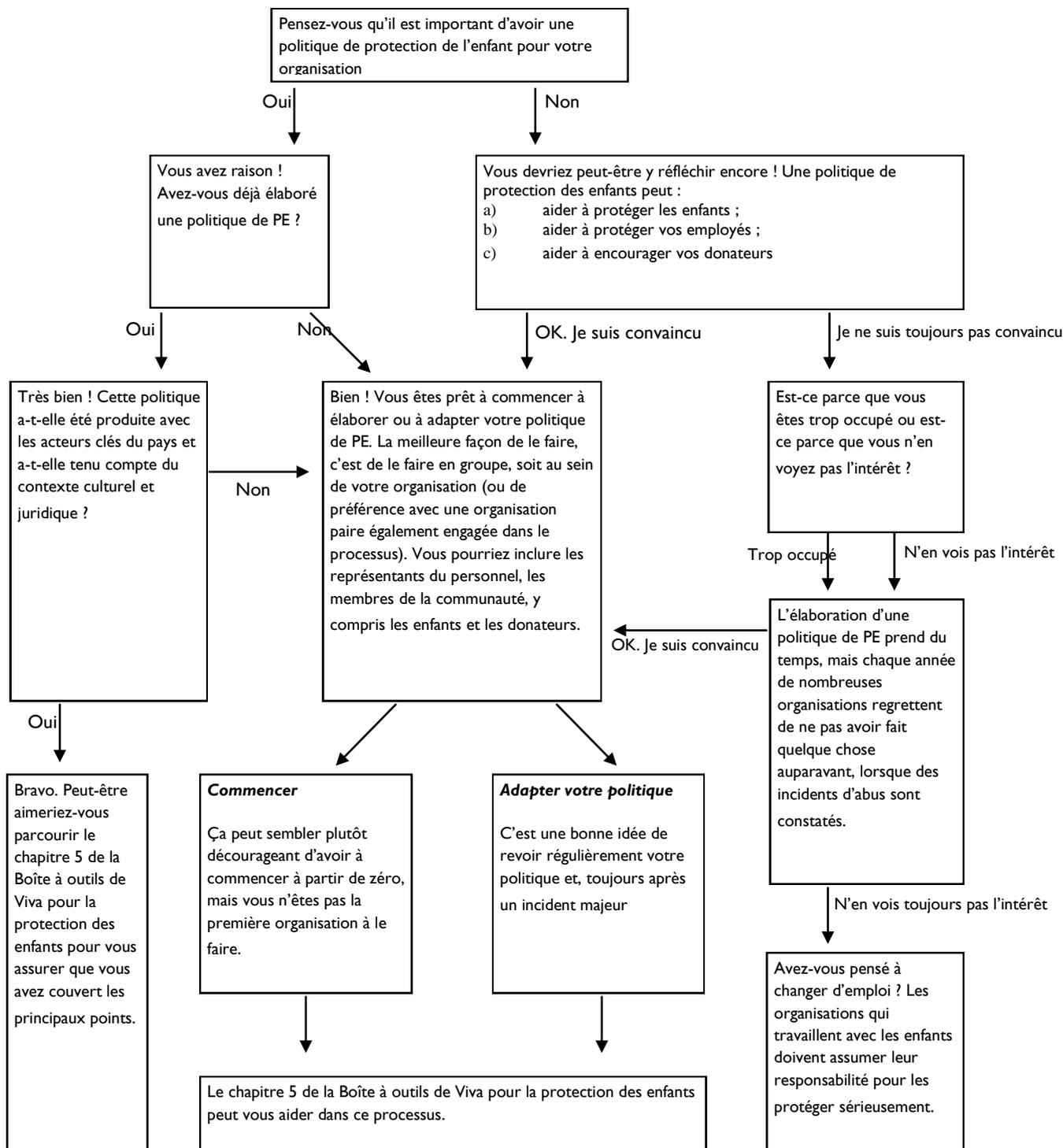
Utilisez différentes couleurs ou différents ombrages pour vos réponses :



Les cases qui sont les plus colorées ou les plus ombrées indiqueront les domaines de force de votre organisation, tandis que les cases les moins colorées indiquent des domaines sur lesquels vous aurez peut-être besoin d'insister dans votre travail pour l'amélioration de la protection de l'enfant dans votre organisation.



Pourquoi avoir une politique de protection de l'enfant ?



Quels objectifs souhaitez-vous atteindre ?

Je veux célébrer le fait d'avoir...

Nos risques et faiblesses importants sont...

Les domaines clés sur lesquels nous devons travailler sont...

Session 5 : Élaboration d'une politique de protection de l'enfant



Notes du formateur

Élaboration et rédaction d'une politique de protection de l'enfant

Avant de mettre en place une politique de protection de l'enfant, il est important d'avoir réfléchi aux sujets couverts dans les chapitres 3 et 4, tels que les risques, l'auto-audit, la manière dont les travailleurs doivent se comporter autour des enfants et comment les enfants seront protégés dans les images visuelles, les communications et sur Internet. Ces politiques et procédures facilitent le processus de création d'une politique globale de protection de l'enfant. Rédiger une politique de protection de l'enfant prend du temps. C'est un processus qui requiert la contribution de l'ensemble d'une organisation, d'une église ou d'un ministère, afin de s'assurer que la politique convient à l'organisation et de développer l'appropriation de la politique par le personnel et les dirigeants. Cela inclut la haute direction et le personnel de tous les secteurs de l'organisation ou de l'église (notamment la direction et aussi ceux qui travaillent directement avec les enfants). Si tous les membres du personnel à tous les niveaux sont impliqués dans l'élaboration de la politique de protection de l'enfant, ils la comprendront mieux et seront prêts à la mettre en œuvre et ils pourront aider à l'améliorer si le contexte ou l'organisation change au fil du temps.

C'est une bonne idée d'utiliser un groupe de travail ou une cellule de réflexion pour l'élaboration de la politique.

Il est également important de consulter des personnes extérieures à l'organisation ; souvent, la communauté recèle d'expertises et de ressources qu'on ignore parfois. En outre, il est toujours bon d'écouter les enfants concernant ce qui leur donne un sentiment de sécurité.

Utiliser : les Outils 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5

La Fiche 5.11 donne de plus amples informations sur la création d'une politique pour les réseaux.

Une politique de protection de l'enfant doit : exprimer la philosophie de votre organisation ou de votre ministère vis-à-vis des enfants

Une politique de protection de l'enfant doit établir ce que l'organisation ou le ministère veut dire concernant la manière dont elle/il préserve la sécurité des enfants.

Reconnaître le besoin de préservation de tous les enfants

Une politique de protection de l'enfant doit rendre explicite l'engagement de l'organisation à préserver tous les enfants, y compris les enfants handicapés, ceux qui appartiennent aux groupes ethniques/confessionnels minoritaires et indépendamment du sexe, de la sexualité ou de la culture.

S'appliquer à tout moment à l'ensemble du personnel, des bénévoles et des visiteurs

Prévenir les préjudices à l'encontre des enfants doit être un engagement à prendre par le personnel et les bénévoles pendant le travail et en dehors du travail. Le personnel et les bénévoles doivent comprendre qu'ils représentent l'organisation ou le ministère, à tout moment, ou qu'ils sont identifiés à l'organisation ou au ministère à tout moment.

Identifier et gérer le risque

Une politique de protection de l'enfant vise essentiellement à identifier les risques que présente pour les enfants leur contact avec l'organisation ou l'impact de cette organisation et à gérer au mieux ces risques. Le fait d'avoir une politique de protection de l'enfant ne signifie pas que tout préjudice envers les enfants est écarté. Cela signifie que l'organisation fait tout son possible pour atténuer le risque et gérer les problèmes et les incidents de manière appropriée lorsqu'ils surviennent.

Intégrer la préservation de la sécurité des enfants dans tous les secteurs de l'organisation

Une politique de protection de l'enfant assure un engagement global à préserver les enfants contre tout préjudice. La préservation des enfants relève de la responsabilité de l'ensemble d'une organisation et n'incombe pas à une seule personne ou à un seul département. Le contrôle, le recrutement et la formation du personnel et des bénévoles et la manière dont l'organisation/le ministère communique et mobilise des fonds concernant les enfants sous sa garde doivent tous être pris en compte et intégrés dans la politique de protection de l'enfant.



Réflexion spirituelle

Voir, entendre, répondre et être là

But : Réfléchir à la manière dont nous pouvons être comme Dieu dans la façon dont Il répond à un enfant qui a besoin de protection.

Vous aurez besoin : de Bibles, de quatre feuilles de tableau mobile, de marqueurs

Méthode : Lisez Genèse 16:1-16 et 21:8-20

Répartissez les participants en quatre groupes.

Donnez à chaque groupe une feuille de tableau mobile comportant les titres suivants :

« Dieu voit » (Genèse 16:1-16)

« Dieu entend » (Genèse 21:8-18)

« Dieu répond » (Genèse 21:19)

« Dieu est là » (Genèse 21:20)

Chaque groupe doit réfléchir à ce que Dieu fait pour aider à protéger Ismaël.

Puis, le groupe doit réfléchir à la manière dont cela pourrait être mis en relation avec la manière dont nous pouvons protéger les enfants dans notre contexte.

Après le compte-rendu des groupes concernant leurs réponses, faites remarquer que, comme Dieu, notre politique ou nos directives de protection de l'enfant peuvent nous aider à nous assurer que nous voyons les situations qui mettent les enfants en danger, nous aider à écouter les enfants, à leur répondre de manière appropriée et également à être simplement présents pour nous assurer que les enfants ont quelqu'un en qui ils peuvent avoir confiance et qui préserve volontairement la sécurité des enfants.



Exercices

5.1 Étapes vers la réalisation d'une politique de protection de l'enfant

20

But : Comprendre le processus de la mise en place d'une politique de protection de l'enfant

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 5.1 : Étapes vers la réalisation d'une politique de protection de l'enfant*, *Fiche 5.2 : Étude de cas : Création d'une politique de protection de l'enfant*

Méthode : Utilisez la *Fiche 5.1 : Étapes vers la réalisation d'une politique de protection de l'enfant* pour expliquer les étapes conduisant à la création d'une politique de protection de l'enfant.

Discutez ensemble pour savoir quelles sont les parties du processus qui pourraient être difficiles ou faciles et discutez de toutes les questions soulevées par les participants.

Examinez la *Fiche 5.2 : Étude de cas : Création d'une politique de protection de l'enfant* et discutez-en dans les groupes.

- Qu'est-ce qui les a intéressés dans l'histoire ?
- Comment peut-on comparer la situation initiale de l'étude de cas à votre situation actuelle en matière de protection de l'enfant ?
- Quels ont été les avantages de la rédaction de la politique pour cette organisation ? Réfléchissez à la fois aux avantages liés à l'existence de la politique et également aux avantages liés au processus de création de la politique.
- Que pensent les participants du démarrage du processus de rédaction d'une politique ?

5.2 Implication des parties prenantes

20

But : Réfléchir aux personnes qui devraient être consultées, à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, pour l'élaboration de la politique et des procédures de protection de l'enfant.

Principaux enseignements : Il est important de consulter des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation pour l'élaboration d'une politique et d'une procédure de protection de l'enfant et, souvent, la communauté recèle d'expertises et de ressources qu'on ignore parfois.

Vous aurez besoin : de la *Fiche 5.3 : Implication des parties prenantes*

Méthode : Expliquez brièvement qu'une partie prenante dans une organisation est une personne ou une organisation qui a un intérêt important dans l'organisation, l'église ou le ministère. Signalez quelques parties prenantes importantes dans les organisations qui sont en contact avec les enfants – notamment le personnel, les parents et même la société – il est de notre intérêt à tous de mettre en place des organisations qui soient sûres pour les enfants.

Expliquez que l'une des choses les plus importantes dans l'élaboration d'une politique de protection de l'enfant, c'est de veiller à consulter les parties prenantes au sein de l'organisation – demandez à tous ceux qui devraient être impliqués de donner leurs idées, leurs suggestions et leur accord.

Distribuez des copies de la *Fiche 5.3 : Implication des parties prenantes* et demandez aux participants de remplir les cercles extérieurs pour montrer les parties prenantes clés de leur organisation. Qui devraient-ils consulter pour l'élaboration d'une politique de protection de l'enfant ? Demandez-leur de réfléchir aussi aux contacts extérieurs qu'ils pourraient avoir besoin de consulter comme les agences partenaires, les dirigeants religieux ou communautaires, par exemple.

Servez-vous des questions suivantes pour aider les participants à réfléchir à ce que l'on doit mettre dans le diagramme :

- Avez-vous les ressources (humaines ou financières) nécessaires pour soutenir le travail ? Si ce n'est pas le cas, de quoi et de combien auriez-vous besoin ? La production d'une politique claire n'est pas nécessairement coûteuse, mais la publication et la mise en œuvre ainsi que la formation peuvent impliquer des coûts.
- Avez-vous cherché à savoir ce qui existe déjà, ce que les autres organisations/projets similaires sont en train de faire ? Qui pourrait vous aider ou partager son expertise avec vous ?

Accordez-leur 15 minutes, puis rassemblez de nouveau l'ensemble du groupe et écoutez leurs commentaires.

Demandez aux participants de réfléchir à la manière dont ils comptent impliquer activement chacun de ces groupes dans la conception de leur politique et leurs procédures de protection de l'enfant.

5.3 Aperçu : Contenu d'une politique de protection de l'enfant 15

But : Comprendre les éléments qui composent une politique de protection de l'enfant

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 5.4 : Contenu d'une politique de protection de l'enfant*

Méthode : Expliquez que les politiques de protection de l'enfant varient selon le besoin et le contexte de chaque organisation, église ou ministère, mais qu'en général une politique de protection de l'enfant écrite contient des éléments communs.

Distribuez la *Fiche 5.4: Contenu d'une politique de protection de l'enfant* et présentez chaque section de la politique et dites pourquoi c'est important.

Les participants peuvent faire des commentaires concernant les éléments de la politique qui pourraient présenter des difficultés pour leur organisation.

Le reste de ce chapitre offre une orientation plus poussée sur la manière de rédiger différentes sections de la politique.

Pour les réseaux partenaires de Viva, la Fiche 5.11 : « Rédaction d'une politique de protection de l'enfant pour les réseaux » offre d'autres idées sur la manière d'élaborer une politique de protection de l'enfant dans le cadre d'un réseau.

5.4 Rédaction d'une déclaration de politique 35

But : Rédiger un projet de déclaration de politique pour la politique de protection de l'enfant de l'organisation.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 5.5 : Rédaction d'une déclaration de politique* et de l'*Exemple de déclaration de politique* (p.105)

Méthode : Expliquez que c'est une pratique saine et utile d'avoir une déclaration de politique de protection de l'enfant qui soutient la politique et les procédures que vous allez élaborer. Ceci est semblable à une « déclaration de mission », dans laquelle vous indiquez clairement les convictions de l'organisation concernant l'importance de la préservation de la sécurité des enfants et de leur protection contre les abus. Cette déclaration se base sur les principes fondamentaux concernant l'enfance et les droits de l'enfant.

Distribuez des copies de la *Fiche 5.5 : Rédaction d'une déclaration de politique*. Lisez le texte avec les participants – cette Fiche donne des informations sur ce que doit inclure une déclaration de politique et les principes sur lesquels se fonde cette déclaration.

Distribuez des copies de l'*Exemple de déclaration de politique* et laissez les participants s'en imprégner pour avoir une idée plus claire de ce qu'ils essaient de faire. Expliquez-leur qu'ils doivent viser à écrire environ 250 à 300 mots. Dites-leur clairement que la rédaction n'a pas besoin d'être parfaite – le contenu est plus important que le style.

Regroupez les participants par deux et demandez-leur d'utiliser l'orientation fournie par la *Fiche 5.5 : Rédaction d'une déclaration de politique* pour rédiger une simple déclaration de politique de protection de l'enfant pour leur organisation. Accordez aux participants environ 20 minutes pour le faire.

Rassemblez de nouveau l'ensemble du groupe et recueillez leurs commentaires :

- Comment les choses se sont-elles passées ?
- Est-ce qu'ils ont réussi à produire quelque chose ?
- Quelles difficultés ont-ils rencontrées ?

Si possible, demandez aux participants de partager ce qu'ils ont écrit – expliquez-leur que c'est vraiment une bonne façon d'échanger les idées.

Signalez aux participants que dans cette session, ils disposent maintenant d'un avant-projet initial sur leur déclaration de politique de protection de l'enfant. Ils ont également identifié certains des principes clés sur lesquels sera basée la politique de protection de l'enfant.

5.5 Conception de la procédure de signalement 50

But : Concevoir une procédure de signalement au niveau de l'organisation pour signaler les problèmes concernant la maltraitance d'enfant.

Principaux enseignements : Tous les membres du personnel doivent savoir ce qu'il faut faire et à qui s'adresser en cas de souci concernant la sécurité d'un enfant. Plus la procédure sera claire, plus elle a de chances d'être suivie. Les procédures doivent inclure la manière de réagir tant aux problèmes internes concernant la maltraitance d'enfant qu'aux problèmes externes.

Vous aurez besoin : de la *Fiche 5.6 : Scénarios de cas*, de la *Fiche 5.7 : Planification de la procédure de signalement* et de la *Fiche 5.8 : Rédaction de la procédure de signalement*

Méthode : Regroupez les participants par deux ou en petits groupes de 3 ou 4 personnes. Distribuez-leur la *Fiche 5.6 : Scénarios de cas* et demandez à chaque groupe de choisir un ou deux scénarios qui pourrai(en)t être un cas susceptible de survenir dans leur organisation.

Demandez aux groupes de discuter des scénarios et de prendre des notes sur les questions que soulèvent ces scénarios. Actuellement dans leur organisation, à qui parleraient-ils ou à qui pourraient-ils parler ? Comment cela serait-il géré ?

Parlez en général de la manière dont les problèmes sont signalés dans votre organisation, des personnes responsables de la gestion des problèmes et de la manière dont ces problèmes sont gérés. Que manque-t-il dans vos procédures et qu'est-ce qui fonctionne bien ? Avez-vous une personne qui a été désignée/nommée responsable de la réception des plaintes ?

Après environ 15 minutes, ramenez de nouveau les groupes ensemble et écoutez leurs commentaires, en discutant de chaque situation. Vous vous rendrez probablement compte qu'il existe une certaine confusion et un manque de cohérence au niveau de la procédure effective concernant ce qu'il faut faire dans ce genre de situations. Certaines personnes se sentiront plus sûres que d'autres par rapport à ce qu'il faut faire, mais l'expérience nous montre qu'une politique et une procédure claires et accessibles permettent de faire en sorte que ces situations soient correctement gérées.

Résumez les points qui ont été soulevés surtout lorsqu'ils semblent susciter une certaine confusion. Faites une liste des choses qui aideraient à concevoir ou à améliorer une politique et des procédures écrites.

Ensuite, inscrivez sur un tableau mobile le sigle RPE. Expliquez que cela signifie « Responsable désigné pour la protection des enfants ». Expliquez que le RPE est une personne nommée dans une organisation comme responsable de l'écoute des problèmes de maltraitance des enfants et de leur gestion. Il est souvent utile que le RPE ne soit pas un haut cadre de la direction ou un pasteur, mais plutôt quelqu'un qui a l'expérience et la confiance nécessaires pour gérer des problèmes similaires ou qui a accès à la formation et au soutien pour pouvoir renforcer ce rôle. Tout le monde devrait savoir comment le contacter. Dans les organisations plus importantes, il devrait y avoir une structure regroupant un certain nombre de RPE à travers les différents secteurs/activités.

Demandez aux participants de retourner dans leurs groupes et d'essayer de concevoir une procédure permettant d'améliorer la manière dont ils réagiraient si les scénarios dont ils ont discuté survenaient dans leur organisation. Demandez-leur de réfléchir aux points suivants :

- Que se passerait-il ?
- À qui en parlerait-on et quand ? (Qui sera votre personne désignée/nommée ?)
- Qui sera responsable de la gestion du processus ?
- Comment le cas sera-t-il consigné ?
- Comment cela sera-t-il transmis et à qui ?

Pendant qu'ils font l'exercice, demandez aux participants de réfléchir à la personne/aux personnes qui pourrai(en)t être le(s) RPE ou la personne focale.

Rassemblez de nouveau l'ensemble du groupe et prenez des notes sur les points clés et les étapes qui aideront à la conception d'une procédure appropriée.

Distribuez des copies de la *Fiche 5.7 : Planification de la procédure de signalement* et demandez aux participants de travailler ensemble en tant qu'organisations pour commencer à concevoir la procédure de signalement d'un problème.

N'oubliez pas de leur dire que tout ce qu'ils font devra ensuite être utilisé pour consulter les autres membres de l'organisation, pour s'assurer qu'ils sont d'accord et qu'il s'agit d'une procédure réaliste qu'ils peuvent tous comprendre et appliquer.

Distribuez des copies de la *Fiche 5.8 : Rédaction de la procédure de signalement*. Cette fiche donne plus de détails sur la manière de rédiger la procédure de signalement, comme il en a été discuté au cours de la session.

5.6 Recrutement et contrôle 20

But : Réfléchir à un processus de recrutement et de contrôle approprié pour le personnel et les bénévoles de l'organisation.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 5.9 : Recrutement et contrôle*, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Expliquez que, du fait que les gens qui cherchent à abuser des enfants essaient souvent d'obtenir des emplois ou se proposent souvent comme bénévoles dans les organisations ou les églises, où ils pourront avoir accès aux enfants, la manière dont les organisations choisissent et recrutent les nouveaux membres du personnel et les bénévoles peut être très importante pour la prévention des abus. Parfois, les auteurs d'abus proviennent de l'intérieur des organisations et des ministères. Les enfants peuvent également être ciblés par des visiteurs. En mettant en œuvre des procédures solides de recrutement pour la protection des enfants, les organisations peuvent généralement empêcher la plupart des pédophiles d'essayer d'entrer dans leurs organisations. De même, au cas où, malheureusement, un travailleur ou un visiteur serait accusé d'abuser des enfants, la direction de l'organisation peut démontrer qu'elle a fait tous les efforts nécessaires pour protéger les enfants au moment du recrutement.

Les procédures de recrutement et de sélection pour la protection des enfants doivent être mises en œuvre pour le personnel, les membres du Conseil administratif, les bénévoles, les fournisseurs et les consultants. Les dirigeants de l'organisation (notamment les Conseils d'administration) doivent donner l'exemple en se soumettant eux-mêmes à ces conditions de recrutement et de sélection pour la protection des enfants.

Demandez aux participants de suggérer les moyens qu'ils utilisent déjà pour assurer le contrôle des candidats à des postes dans leurs organisations ou de suggérer des idées sur la manière dont cela pourrait se faire.

Utilisez la *Fiche 5.9* et demandez aux participants de travailler par deux ou par groupes de 3 ou 4 pour discuter de ces procédures qui sont déjà en place dans leurs organisations.

Utilisez la fiche pour travailler sur une politique écrite de recrutement et de contrôle pour élaborer cette partie de la politique de protection de l'enfant.

5.7 Rédaction d'une politique sur les médias sociaux 20

But : Élaborer une politique pour veiller à la sécurité des enfants dans l'utilisation des médias sociaux par l'organisation.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 5.10 : Rédaction d'une politique sur les médias sociaux*, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Expliquez que dès le départ, une organisation devrait élaborer une politique sur les médias sociaux. Une politique des médias sociaux est essentielle pour établir la manière dont une organisation entend développer et mettre en place son approche et pour identifier les protocoles clés concernant un comportement de sécurité.

Demandez aux participants leurs idées sur la manière dont les risques identifiés pourraient être atténués. Quelles sont les directives qui pourraient être mises en place ?

Selon eux, quels aspects devraient être traités par une politique sur les médias sociaux ?

Expliquez que les organisations auront besoin d'avoir des orientations et des procédures claires concernant l'utilisation appropriée et sans risque des médias sociaux pour toutes les parties prenantes, notamment le personnel, les enfants, ainsi que les jeunes et les bénévoles. Les organisations ne peuvent pas interdire au personnel, aux enfants ou aux donateurs d'utiliser des sites de médias sociaux pendant leur temps libre, mais elles peuvent - et doivent - mettre en place des orientations et des limites et utiliser différentes approches pour intégrer des pratiques sûres et faire de la sensibilisation concernant un comportement approprié et la manière de s'exprimer en ligne. Il est important de délimiter clairement ce qui constitue un comportement approprié pour le personnel et de formuler clairement les attentes concernant l'utilisation des médias sociaux pendant les heures de travail et en dehors des heures de travail.

Les politiques sur les médias sociaux doivent établir les attentes de l'organisation concernant l'utilisation des médias sociaux, tout en expliquant les sanctions éventuelles en cas de mauvaise utilisation (en particulier pour le personnel). La politique devrait clairement indiquer comment l'utilisation des médias sociaux sera gérée et ce qui est considéré comme une bonne pratique, de même que la manière dont cela sera communiqué.

Une éducation sur les risques liés au contact par le biais des médias sociaux devra être dispensée au personnel, aux bénévoles, à la communauté, aux enfants et aux donateurs. Cela devrait faire partie des dispositions de formation pour toutes les parties et pour les donateurs et devrait faire partie des dispositions prises pour l'insertion. Les donateurs ou les visiteurs d'un projet pourraient avoir à être rappelés à l'ordre s'ils partagent des informations personnelles concernant les enfants sur leurs propres sites de médias sociaux, même si cela est fait à des fins de mobilisation de fonds.

Utilisez la *Fiche 5.10 : Rédaction d'une politique sur les médias sociaux* pour aider les participants à réfléchir aux problèmes qu'implique l'utilisation des médias sociaux par leurs organisations et pour les aider à rédiger une politique des médias sociaux. L'on trouvera à la page 115 un Exemple de directives sur les bonnes pratiques concernant l'utilisation des réseaux sociaux.



Exercices de participation des enfants

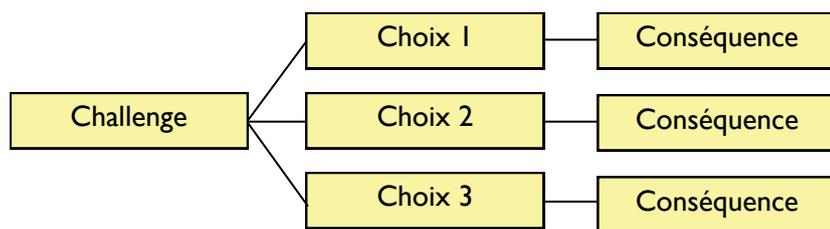
5.8 La prise de décisions



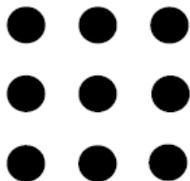
But : Permettre aux enfants d'apprendre comment prendre de bonnes décisions et contribuer à la prise de bonnes décisions.

Principaux enseignements : Comprendre que la prise de bonnes décisions implique des compétences, apprendre les processus de prise de décisions, s'exercer à la mise en pratique du processus décisionnel.

Vous aurez besoin : de papier et de stylos, d'une affiche montrant les « 3 C » au niveau de la prise de décisions, de feuilles de tableau mobile et de marqueurs



Problème

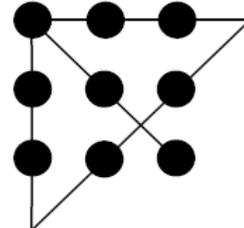


Méthode : Donnez à chaque enfant une feuille de papier vierge. Dessinez les neuf points sur une grande feuille de papier ou sur le tableau noir.

Demandez aux enfants de recopier le schéma. Demandez-leur de relier tous les points en traçant quatre lignes droites seulement. Après environ 5 minutes, donnez-leur la réponse (à droite).

Demandez-leur ce qu'on peut tirer comme leçon de ce casse-tête. (Pour résoudre un problème, il vous faut parfois aller chercher la réponse en dehors des réponses les plus évidentes).

Solution



Parlez de la manière dont nous prenons les décisions : soudainement ; en repoussant la décision jusqu'à ce qu'elle soit prise pour nous ; en ne décidant pas du tout ; en laissant les autres prendre la décision ; en étudiant plusieurs choix et en décidant ensuite.

Expliquez que cette session met l'accent sur l'étude de plusieurs choix, suivie de la décision.

Montrez aux enfants l'affiche des « trois C ». Montrez du doigt le mot « Challenge » (Défi) sur l'affiche et expliquez-leur qu'il s'agit du premier « C ». Quel genre de challenges (défis) ou de problèmes les enfants rencontrent-ils ? Demandez-leur des exemples, par exemple, que faire devant une situation qui les effraie ou les rend malheureux, l'intimidation par exemple ou intégrer un groupe ou un club.

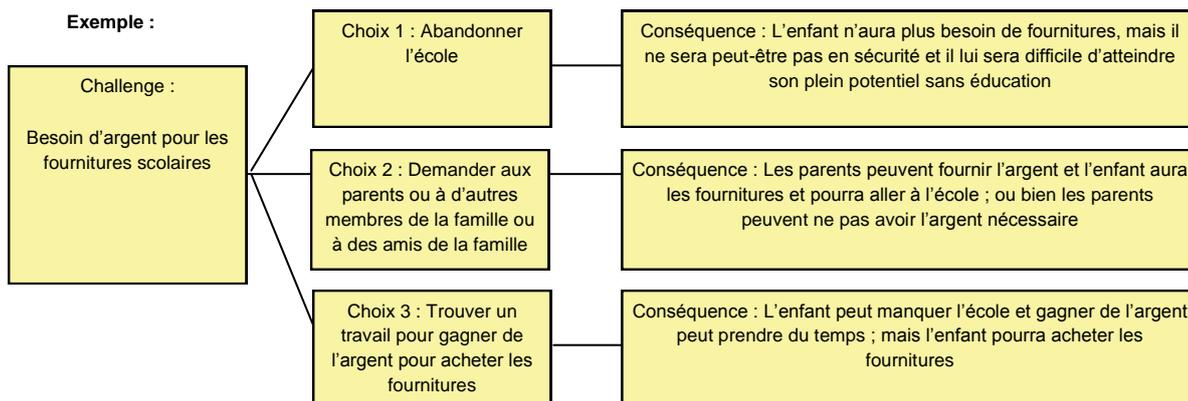
Prenez l'un des exemples suggérés par les enfants et notez-le sur une feuille de tableau mobile. Montrez du doigt le mot « Choix » et dites-leur qu'il s'agit du second « C ». Demandez aux enfants de réfléchir aux choix possibles. Il devrait y avoir au moins 3 choix. Ajoutez les choix sur la feuille de tableau mobile.

Ensuite, expliquez que le troisième « C », c'est la « Conséquence », car chaque choix entraînera un résultat particulier. Demandez aux enfants de penser à la conséquence pour chacun des choix identifiés. Inscrivez également les réponses sur le tableau mobile à côté de chaque choix. Les conséquences peuvent être positives et négatives.

Discutez avec les enfants du choix qu'ils feraient dans cette situation, sur la base de toutes les conséquences qu'ils ont indiquées.

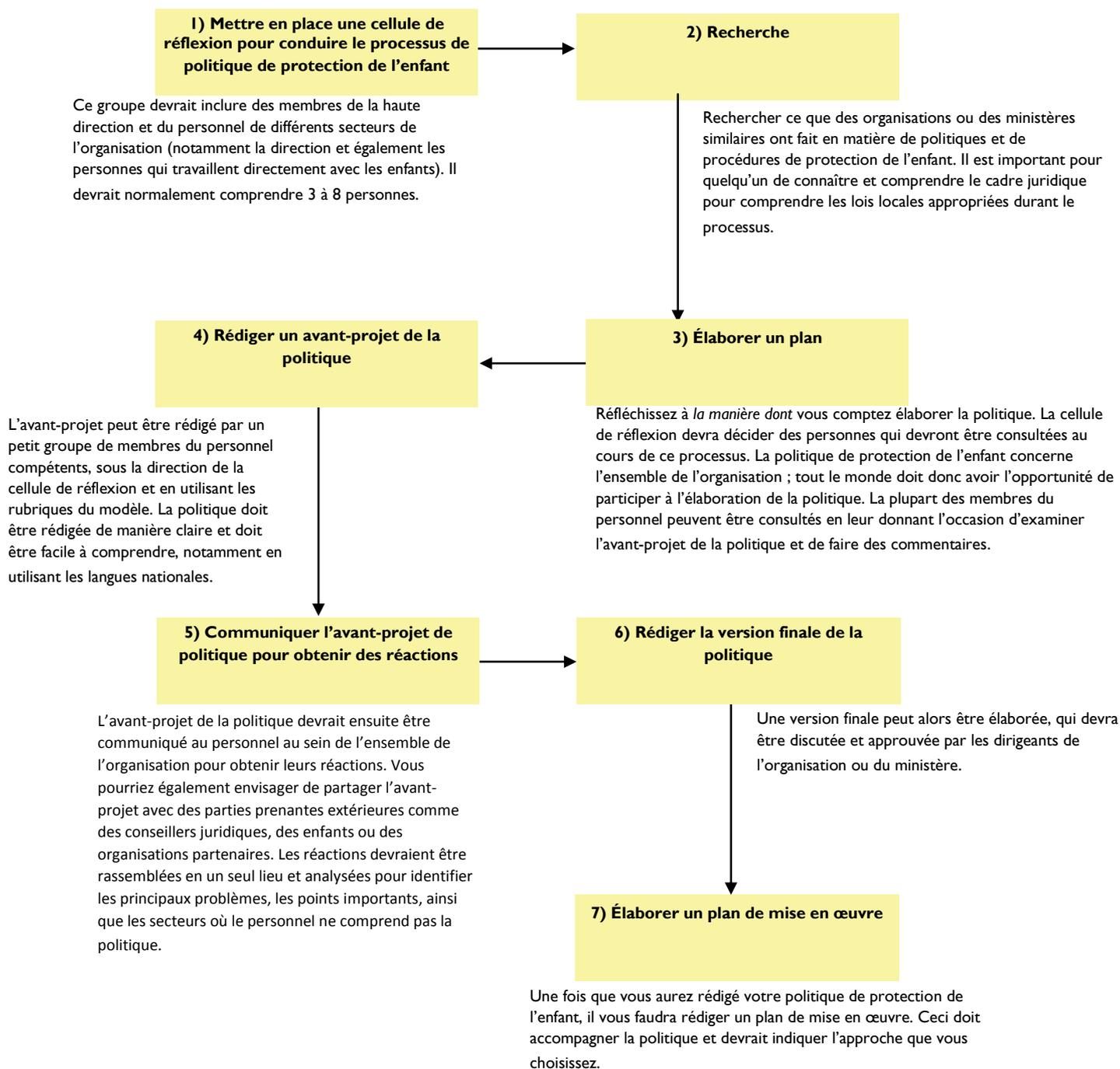
Expliquez-leur que dans la vie, on doit faire face à ses propres challenges (défis) et prendre ses propres décisions, mais on peut demander d'autres idées avant de prendre une décision. Les trois « C » peuvent aider à prendre des décisions sur ce qu'il faut faire.

Choisissez d'autres situations et demandez aux enfants de travailler en groupes sur le processus des trois « C » pour proposer la meilleure solution dans chacun des cas.



Étapes vers la réalisation d'une politique de protection de l'enfant

Il est important de se rappeler que l'élaboration d'une politique de protection de l'enfant nécessite du temps et un engagement ; ce n'est pas quelque chose qui peut être rédigé en un jour par une seule personne. La rédaction d'une politique de protection de l'enfant peut nécessiter un certain nombre de mois et doit inclure les personnes au niveau de l'ensemble de l'organisation, de l'église ou du ministère. Les étapes suivantes sont requises pour élaborer une bonne politique de protection de l'enfant.



FICHE 5.2**Étude de cas : Création d'une politique de protection de l'enfant**

Trinity Church organisait depuis plusieurs années un programme d'encadrement parascolaire dans leur église, mais ils ont récemment réalisé qu'ils avaient besoin de chercher à élaborer une politique de protection de l'enfant après un accident tragique survenu dans une autre église de leur zone dans lequel un enfant avait été grièvement blessé du fait du manque de surveillance adéquate d'un bénévole. Les dirigeants de l'église et les dirigeants du programme d'encadrement parascolaire ont donc mené une auto-évaluation et une évaluation du risque. Ces étapes ont permis d'identifier un certain nombre de secteurs qui nécessitaient une intervention.

Ils ont tout d'abord réalisé qu'ils n'avaient pas de directives écrites décrivant un comportement acceptable et un comportement inacceptable pour le personnel ou les bénévoles qui étaient en contact avec les enfants.

Ils ont également réalisé qu'ils n'avaient pas de directives précises concernant le ratio adultes/enfants durant les activités d'encadrement parascolaire.

Enfin, ils ont réalisé qu'étant donné qu'ils ne formaient pas leur personnel aux questions de protection de l'enfant et des responsabilités, il existait un risque important que le personnel ou les bénévoles fassent du tort aux enfants ou les exposent au danger – intentionnellement ou par négligence accidentelle de leurs responsabilités.

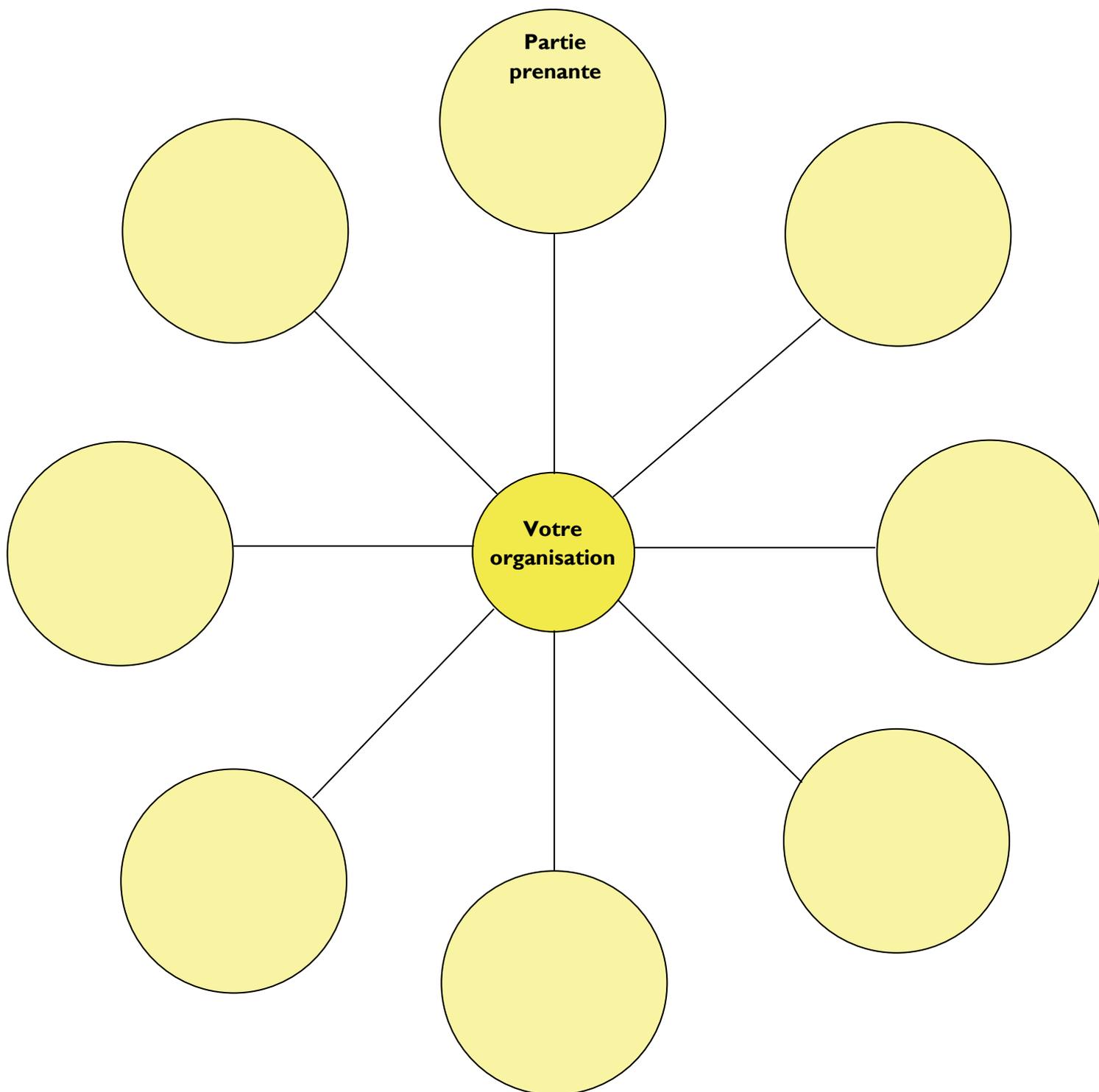
Après avoir examiné les résultats de l'auto-évaluation et de l'évaluation du risque en matière de protection de l'enfant, l'équipe dirigeante de l'église a décidé que l'église et le programme parascolaire avaient besoin d'une politique de protection de l'enfant. Après que l'équipe dirigeante de Trinity Church ait décidé de la nécessité d'une politique de protection de l'enfant, elle a mis en place une cellule de réflexion pour élaborer la politique. La cellule de réflexion comprenait le pasteur en chef, le pasteur des ministères de proximité, le coordinateur du programme d'encadrement parascolaire et un bénévole du programme. La cellule de réflexion a alors lu la Boîte à outils de protection de l'enfant de Viva et a tenu 4 réunions pour discuter des différents chapitres et leçons contenus dans le document. La cellule de réflexion a ensuite élaboré un plan pour rédiger la politique sur une période de 6 mois. Ils ont veillé à ce que le plan comporte des étapes où d'autres bénévoles, parents, membres du personnel de l'église et les enfants eux-mêmes pourraient apporter leur contribution et faire leurs remarques par rapport aux premières ébauches de la politique.

Le pasteur des ministères de proximité avait déjà rédigé des politiques au cours d'emplois précédents, elle a donc accepté de diriger la rédaction de l'avant-projet de la politique. Elle a travaillé pendant environ un mois, révisant en profondeur les documents de Viva sur la protection de l'enfant, organisant des entretiens et des groupes de discussion avec des personnes clés dans le ministère et rédigeant différentes sections de la politique. Après un mois, elle a présenté un premier projet à la cellule de réflexion pour examen. Ils ont eu une réunion de deux heures pendant laquelle ils ont réexaminé en profondeur la politique et fait un certain nombre de commentaires. Un autre membre du personnel s'est porté volontaire pour réviser la politique en tenant compte de leurs remarques, puis l'a distribuée à tous les membres du personnel et bénévoles de l'église faisant partie du ministère pour avoir leurs commentaires. Après deux semaines, il a consolidé les commentaires, puis a révisé encore une fois le projet de politique.

Ce processus a permis d'ouvrir de nombreuses discussions utiles au sein du personnel et des bénévoles concernant la protection des enfants et le ministère des enfants. Ils ont même décidé d'essayer d'obtenir une formation cette année pour le personnel et les bénévoles sur l'écoute des enfants. Puis, sur la base de la seconde version de la politique, ils ont organisé une réunion ouverte pour obtenir des réactions sur la politique. Au cours de cette réunion, une salle était réservée aux parents des enfants participant au programme d'encadrement parascolaire et une autre aux enfants participant au programme. Ils ont discuté à fond de la politique, notamment tous les problèmes ou sujets éventuels. Les parents et les enfants ont proposé des idées et des remarques intéressantes sur la politique (en particulier en termes de discipline à l'égard des enfants) et ont fait des suggestions sur la manière de mettre en œuvre la politique une fois celle-ci achevée.

La cellule de réflexion a alors révisé la politique encore une fois, sur la base de cette contribution utile, puis, pour l'étape finale, a demandé à une juriste, membre de l'église, de réexaminer la politique du point de vue juridique. Elle a fait deux petites suggestions sur la manière de formuler certains termes dans le Code de conduite. Et, finalement, la cellule de réflexion a présenté la politique à l'équipe dirigeante de l'église qui l'a approuvée avec enthousiasme. Tout le monde était content d'avoir réussi à élaborer la politique de protection de l'enfant et également de la manière dont le processus lui-même avait suscité autant de discussions intéressantes et autant d'intérêt concernant la protection des enfants et le ministère des enfants.

Implication des parties prenantes



Contenu d'une politique de protection de l'enfant

Les politiques de protection de l'enfant varient selon les besoins et le contexte de chaque organisation, chaque église ou chaque ministère, mais en général une politique de protection de l'enfant écrite devrait contenir les éléments suivants :

INTRODUCTION

UNE DÉCLARATION DE POLITIQUE

QUOI : Une déclaration de politique indique l'intention de l'organisation, de l'église ou du ministère d'assurer la sécurité des enfants et indique clairement au personnel, aux parents, aux visiteurs et aux enfants ce que vous comptez faire pour assurer la sécurité des enfants.

POURQUOI : Pour permettre que toute personne qui entre en contact avec les enfants dans une organisation, un ministère ou une église comprenne l'intention d'assurer la sécurité des enfants et sache clairement comment l'organisation, l'église ou le ministère compte assurer la sécurité des enfants.

DÉFINITIONS DE LA MALTRAITANCE

QUOI : La maltraitance d'enfant est un terme général utilisé pour décrire une situation où un enfant peut subir un préjudice, par des actes nuisibles délibérés, mais plus généralement à la suite de la défaillance d'un parent/soignant ou d'une organisation/communauté pour assurer un niveau raisonnable de soins et de protection à cet enfant et, où les soins et la protection dépendent raisonnablement de la volonté d'un parent ou d'une personne en position de responsabilité, de pouvoir ou de confiance.

POURQUOI : Afin que toutes les personnes qui lisent la politique de protection de l'enfant comprennent ce qui constitue la maltraitance d'enfant.

PROCÉDURES

PROTOCOLES DE COMPORTEMENT OU CODE DE CONDUITE

QUOI : Des directives écrites pour tous les employés, les fournisseurs, les administrateurs, les bénévoles et les visiteurs, qui indiquent en détail le comportement approprié à avoir avec les enfants. Vous pourriez peut-être décider de chercher à élaborer des directives sur le comportement avec les enfants pour un comportement approprié par les enfants envers les enfants.

POURQUOI : Pour clarifier ce qu'est un comportement approprié et ce qu'est un comportement non approprié envers les enfants et pour s'assurer que l'ensemble du personnel comprend et met en pratique les comportements qui créent un « environnement sûr pour les enfants » qui respecte l'intégrité physique et mentale/l'espace/la vie privée des enfants. Les directives comportementales permettent également aux enfants de savoir quel comportement attendre du personnel et les uns des autres, de savoir la différence entre le « bon toucher » et le « mauvais toucher » et quand s'exprimer s'ils se sentent mal à l'aise.

RECRUTEMENT ET CONTRÔLE DU PERSONNEL

QUOI : Tous les employés, les fournisseurs, les administrateurs, les responsables et les bénévoles, rémunérés ou non, à plein temps ou à temps partiel, sous contrat temporaire ou de longue durée, ayant des contacts directs ou indirects avec les enfants, devraient passer par un processus de recrutement approfondi et normalisé.

POURQUOI : Pour s'assurer que l'organisation recrute les meilleurs agents possibles pour travailler avec les enfants, les mieux adaptés au rôle particulier pour lequel ils postulent et pour veiller à ce que des candidats inappropriés/des agresseurs d'enfants soient dissuadés de postuler et ne soient pas recrutés dans l'organisation.

RÉPONSE AUX ALLÉGATIONS ET INCIDENTS D'ABUS ET SIGNALEMENT

QUOI : Il devrait exister un processus pour signaler et réagir à toute maltraitance d'enfant et/ou violation observée, suspectée ou alléguée de la politique de protection de l'enfant, mis à la disposition de tous les employés, fournisseurs, administrateurs, stagiaires, bénévoles et des enfants eux-mêmes, et compris par tous.

POURQUOI : Pour que, en cas d'incident, une action immédiate et appropriée soit entreprise dans le meilleur intérêt de l'enfant pour traiter l'enfant avec dignité et le protéger contre tout préjudice.

Pour que tout le personnel et les enfants sachent clairement ce qu'ils doivent faire pour signaler un incident et réagir. Il devrait exister une procédure standard transparente qui fasse en sorte que le personnel ne panique pas et n'agisse pas de manière inappropriée, qu'il se sente (et soit) soutenu par la haute direction et qu'il soit informé des directives de confidentialité.

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES POUR FAUTE PROFESSIONNELLE

QUOI : Des mesures prises suite à l'enquête menée sur une allégation de violation des politiques, des directives, des principes ou des pratiques de protection de l'enfant.

POURQUOI : Pour démontrer que l'organisation prend au sérieux la protection de l'enfant. Pour dissuader le personnel d'enfreindre les politiques et les procédures de protection de l'enfant, pour s'assurer que ceux qui enfreignent la protection des enfants sont tenus comptables de leurs actes, avec des possibilités de formation plus poussée (en cas de violations mineures) ou de renvoi, voire d'une action en justice. Pour éviter d'éventuelles incompréhensions.

ÉDUCATION ET FORMATION DU PERSONNEL CONCERNANT LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANT

QUOI : Il devrait exister au sein de l'organisation des occasions de développer et d'entretenir les compétences et la compréhension nécessaires pour la préservation de la sécurité des enfants.

POURQUOI : Pour s'assurer que l'ensemble du personnel et des enfants eux-mêmes comprennent l'importance de la protection de l'enfant. Pour que tout le personnel sache comment mettre en œuvre les politiques et les procédures et applique le même niveau élevé de normes et pour que les enfants sachent mieux comment se protéger et utiliser les politiques et les procédures en place.

DIRECTIVES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION (NOTAMMENT LES IMAGES VISUELLES ET LES MÉDIAS SOCIAUX)

QUOI : Un ensemble de directives pour contrôler les informations confidentielles concernant les enfants, contrôler la diffusion des données, des informations et des images visuelles et prévenir la présentation d'images dégradantes d'enfants dans le cadre des publications de l'organisation ainsi que de son site web et des médias sociaux.

POURQUOI : Pour clarifier ce qui constitue un usage approprié et un usage inapproprié des informations écrites, visuelles et verbales concernant les enfants et s'assurer que tout le monde comprend bien qu'il est important de protéger et respecter la dignité et la vie privée des enfants et les empêcher d'être identifiés par des personnes qui souhaiteraient peut-être leur nuire. Les directives en matière de communication permettent également aux enfants de connaître leurs droits concernant l'utilisation des informations qui les concernent, de se familiariser avec le concept de « consentement éclairé » concernant ces informations et de savoir quand s'exprimer s'ils se sentent mal à l'aise.

STRUCTURE DE GESTION

QUOI : Un processus de gestion devrait être adopté pour assurer la mise en œuvre de la politique et des procédures de protection de l'enfant.

POURQUOI : Sans soutien efficace de la direction, le personnel qui travaille à la protection des enfants peut se sentir isolé et ne pas faire la part des responsabilités et, les politiques et les procédures peuvent passer à travers les mailles/ne pas être prises au sérieux/ne pas être suivies d'effet/ne pas être totalement mises en œuvre/ne pas bien fonctionner.

FORMULAIRES

Formulaires d'autorisation pour la vérification des antécédents : exemple, déclarations volontaires, protocoles comportementaux/code de conduite, consentement parental, formulaire de signalement d'incidents de protection de l'enfant.

COORDONNÉES

Les numéros de téléphone et autres coordonnées de la/des personne(s) focale(s) clé(s) pour la protection de l'enfant. L'organisation doit assigner la responsabilité et donner assez d'autorité, de temps et de ressources pour superviser les activités de protection de l'enfant.

FICHE 5.5

Rédaction d'une déclaration de politique

Votre déclaration de politique comportera une déclaration d'engagement de l'organisation à assurer la sécurité des enfants et doit clairement indiquer au personnel, aux parents et aux enfants ce que vous et votre organisation entendez faire pour assurer la sécurité des enfants. La déclaration de politique doit inclure les principes de la politique (la valeur que vous attribuez aux enfants et à leur protection), le besoin et la portée de la politique et la manière dont la politique s'applique à l'ensemble du personnel, des dirigeants, des membres du Conseil d'administration, des visiteurs, des consultants et des bénévoles. Vous devez également inclure une définition des termes et reconnaître toute aide reçue pour l'élaboration de la politique.

La déclaration de politique ne devrait pas dépasser les deux côtés d'une feuille de format A4 et devrait établir les éléments suivants :

- Identifier l'organisation : son objet et sa fonction.
- Une déclaration d'engagement : une déclaration de l'engagement de l'organisation vis-à-vis de la protection des enfants.
- Pourquoi votre organisation prend ces mesures et quelle est la portée de votre politique ?
- Principes de la politique : définir les principes de votre église/ organisation/ ministère concernant la valeur des enfants (les principes peuvent également inclure les droits de l'enfant, le besoin de préserver et de promouvoir le bien-être de l'enfant et de veiller à la primauté des besoins de l'enfant, la reconnaissance de l'importance des familles, des parents et autres soignants dans la vie des enfants, la reconnaissance de l'importance de la collaboration avec d'autres agences partenaires pour la protection des enfants et la reconnaissance des droits du personnel et des bénévoles à la formation et au soutien).
- Citer la politique, la législation ou la directive internationales/nationales qui sous-tendent la politique. Faire le lien avec le droit des enfants à être protégés contre les abus et l'exploitation (CRDE) et les autres lois applicables au niveau du pays.
- Définitions : définir les termes comme « enfant », « personnel », « bénévole » et autres pertinents pour votre organisation (pour le terme « enfant », utiliser la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant comme orientation, c'est-à-dire tout enfant âgé de moins de 18 ans).
- À qui cela s'applique et s'adresse-t-il (exemple, l'ensemble du personnel et des bénévoles, les partenaires ?) et est-ce obligatoire ? Par exemple, cela devrait inclure toutes les personnes en contact avec les enfants, même si la surveillance des enfants n'est pas leur attribution principale – comme la personne chargée de faire la cuisine ou le ménage, par exemple.
- La manière dont (dans les grandes lignes) votre organisation entend assumer cette responsabilité.
- Une brève description du plan d'action pour s'assurer que tous, y compris les enfants, sont informés de votre politique et la comprennent.
- Une déclaration à faire signer par le personnel et les bénévoles.

Scénarios de cas

Scénarios de cas

1.	Un membre du personnel (ou un bénévole) voit un travailleur du projet employé par votre organisation frapper un enfant. Il/elle utilise un bâton pour battre l'enfant qui a volé de la nourriture dans votre garde-manger.
2.	Un membre du personnel/bénévole entend une rumeur selon laquelle un nouveau membre du personnel qui a été recruté a quitté son emploi précédent dans des circonstances suspectes. La rumeur parle d'un comportement inapproprié avec des enfants mineurs dans le village où il était basé.
3.	Au cours d'une visite de routine au domicile d'une famille, vous voyez un père battre son jeune enfant avec une ceinture en cuir. Il est clair que l'enfant est en détresse et il saigne au niveau du dos et des jambes.
4.	Vous soupçonnez l'un des dirigeants du projet au sein du réseau d'avoir peut-être une relation sexuelle inappropriée avec une jeune fille mineure de son projet.
5.	Lors d'une visite à un centre pour enfants handicapés du réseau, vous remarquez que certains enfants portent des habits très sales et semblent ne pas être lavés. Un enfant assis dans un fauteuil roulant porte un pantalon mouillé et souillé.
6.	Un nouveau bénévole de l'un des projets prend des photos de jeunes garçons avec la caméra d'un téléphone portable. Il offre aux garçons des bonbons et des cigarettes pour poser pour lui. Bien que les enfants soient habillés, il y a quelque chose qui met les autres membres du personnel mal à l'aise par rapport à ce comportement.

Que feriez-vous dans chacun de ces scénarios ?

	Ce que je ferais
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	

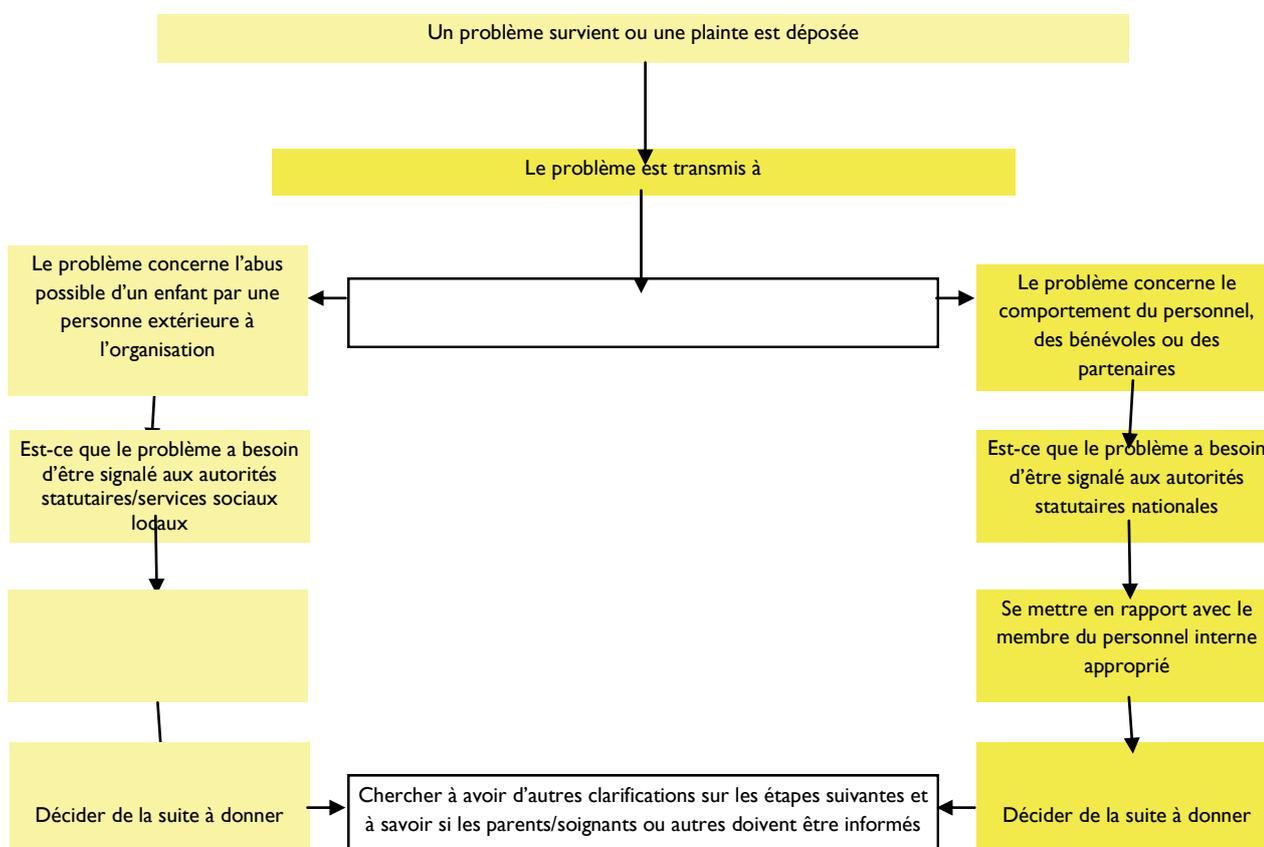
Planification de la procédure de signalement

Le rôle du responsable désigné pour la protection de l'enfant (RPE) ou la personne nommée consiste à :

- servir de point focal pour recevoir les informations ;
- avoir accès aux informations et réagir promptement en recueillant plus d'informations, le cas échéant
- rechercher une orientation auprès de la haute direction ;
- consulter les agences locales ;
- faire une référence formelle, le cas échéant ;
- s'assurer que toutes les informations sont consignées dans un formulaire de signalement d'incident

Utilisez le diagramme pour combler les lacunes et décider du processus de votre organisation

La procédure de réponse au signalement d'incidents est la suivante :



Rédaction de la procédure de signalement

Le cadre du signalement et de la réponse aux allégations ou aux cas d'abus doit être rédigé dans la politique, notamment :

Les procédures de réponse aux problèmes concernant l'abus/la négligence

Votre politique doit décrire la manière de répondre aux signes ou suspicions d'abus, notamment à qui les problèmes devront être référés au sein de l'organisation, les détails de ce que la personne nommée devra faire, ainsi que les mesures à prendre, y compris les numéros de téléphone.

Cette section doit comprendre :

1. La procédure à suivre lorsque l'on signale un problème selon lequel un enfant/une jeune personne pourrait être victime d'abus/de négligence par un individu extérieur à l'organisation. Un problème de cette nature peut survenir parce que (par exemple) :

- un enfant/jeune a affirmé être victime d'abus ;
- **ou bien** l'organisation a reçu le rapport d'un tiers selon lequel un enfant/un jeune est victime d'abus/de négligence ;
- **ou bien** il y a des signes et des indicateurs qui pourraient signaler un abus/une négligence.

La procédure doit indiquer que tous ces problèmes seront référés aux agences de protection de l'enfant (c'est-à-dire la police et/ou les services sociaux locaux).

2. La procédure à suivre lorsqu'un problème est soulevé selon lequel un enfant/un jeune est l'objet de préjudice ou d'abus par un travailleur de l'organisation. Un problème de cette nature peut surgir parce que (par exemple) :

- un enfant/un jeune affirme avoir été subi des préjudices de la part d'un travailleur ;
- **ou bien** un parent/soignant ou autre individu extérieur à l'organisation affirme que son/un enfant a subi des préjudices de la part d'un travailleur ;
- **ou bien** d'autres travailleurs ont peut-être observé ou ont des inquiétudes concernant le comportement d'un travailleur vis-à-vis des enfants/jeunes.

La procédure doit indiquer que tous ces problèmes seront référés aux agences de protection de l'enfant (c'est-à-dire la police et/ou les services sociaux locaux).

3. La procédure à suivre lorsqu'un individu fait des allégations concernant un abus qui a eu lieu dans le passé.

NB : Inclure également une orientation sur la manière de conserver des archives écrites claires de tout problème identifié (sur un modèle de signalement d'incident qui devrait être joint à la politique).

Résumé du processus de référence, notamment un contact avec les agences de protection de l'enfant en cas de besoin

Il est important que le processus de référence soit aussi bref que possible et implique le moins d'individus possibles. Cette section doit souligner que l'organisation ne doit jamais essayer de faire une enquête sur un problème de protection de l'enfant (y compris pour des présomptions contre un travailleur).

Elle doit aussi résumer quand il est approprié et/ou il n'est pas approprié de discuter de problèmes de protection de l'enfant avec le parent/soignant d'un enfant/jeune. Les organisations doivent rechercher des conseils sur cette question auprès des agences de protection de l'enfant lorsqu'elles leur signalent un problème de protection d'enfant.

Protection des travailleurs qui signalent des problèmes de soins et de protection

Il faudrait donner à un travailleur l'assurance que la loi le protège contre les actions éventuelles de ces individus qui ont été impliqués dans l'abus, le préjudice et/ou la négligence d'un enfant ou d'une jeune personne, tant que le travailleur n'a pas agi par méchanceté ou à des fins vexatoires.

Enregistrement des informations et confidentialité

Inclure la manière dont les informations doivent être enregistrées et par qui, les délais à respecter pour leur transmission et les lieux où elles devraient être stockées de manière confidentielle. La vie privée et la confidentialité doivent être respectées autant que possible, mais si, ce faisant, l'enfant risque de subir des préjudices, alors la sécurité de l'enfant est prioritaire. Rappelez-vous que vous pouvez légalement partager des informations si vous avez des inquiétudes concernant la sécurité d'un enfant, mais que tout le monde n'a pas besoin de savoir qu'un problème ou une inquiétude a été soulevé(e). Ceci permet de respecter le droit de l'enfant, de sa famille et/ou du personnel à la vie privée ; ainsi donc seules les personnes qui ont besoin de savoir devraient être informées. Autrement, cela pourrait faire l'objet de commérages et de rumeurs ou d'autres personnes pourraient être réellement préoccupées. On peut simplement dire qu'un problème a été soulevé et est en train d'être géré en suivant les procédures suivantes.

Recrutement et contrôle

Éléments à inclure dans la section Recrutement et contrôle d'une politique de protection de l'enfant :

Engagement de l'organisation	Mentionner l'engagement de l'organisation à assurer la protection de l'enfant dans les offres d'emploi, les formulaires de candidature, les descriptions d'emploi et les entretiens de recrutement.
Recrutement	Tous les candidats doivent remplir un formulaire de candidature, reçoivent une description des tâches/de l'emploi et, s'ils sont retenus, tous les membres du personnel et les bénévoles reçoivent un contrat d'emploi ou un contrat de bénévole. L'engagement à assurer la protection de l'enfant doit être une des conditions d'emploi.
Processus de l'entretien	<p>Utiliser un processus d'entretien normalisé. Faire attention aux informations manquantes suspectes dans l'historique d'emploi et s'adresser aux références pour clarifier toute inquiétude. Au moins un membre du comité d'entretien doit bien connaître les questions de protection de l'enfant.</p> <p>Poser des questions relatives à la protection de l'enfant au cours des entretiens de recrutement, exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Vous savez peut-être que notre organisation met l'accent sur les enfants et, donc, même si vous ne travaillez pas à l'heure actuelle directement avec les enfants, cela pourrait nous aider de savoir quelle expérience vous avez avec les enfants.</i> • <i>Pourriez-vous nous parler de votre expérience en matière d'échanges ou de travail avec les enfants dans l'un des milieux suivants (au travail, à domicile, à l'église ou dans la communauté) ?</i> • <i>Pouvez-vous nous donner des exemples d'endroits où vous avez agi pour protéger un enfant et ce que vous en avez tiré comme leçon ?</i> • <i>Est-ce que vous éviteriez consciemment des types de comportement particuliers lorsque vous êtes avec des enfants qui ne sont pas les vôtres ?</i>
Vérification de références	Faites au moins trois vérifications de référence morale relatives à la protection de l'enfant avant de recruter (en demandant aux personnes qui connaissent le candidat de faire des commentaires sur son aptitude à travailler avec les enfants et en cherchant à savoir si elles savent si la personne a pu commettre des maltraitances d'enfant par le passé). Ceci peut être inclus dans les références professionnelles ou morales générales et peut se faire en rencontrant directement les personnes ou par écrit ou au téléphone (parfois, les gens partagent plus facilement des informations au téléphone que par écrit).
Vérification d'antécédents criminels	Autant que possible et permis par la législation locale, les organisations ou les ministères devraient avoir recours aux services de police du domicile du candidat ou de son pays/sa région de résidence, pour une vérification du casier judiciaire ou d'antécédents par la police concernant des condamnations éventuelles liées à des abus d'enfants. Les organisations doivent demander aux candidats leur consentement écrit pour obtenir des informations sur les condamnations passées d'une personne ou les procédures disciplinaires en cours liées aux enfants. (<i>Voir p. 113 pour un exemple de formulaire de consentement</i>). Si l'organisation constate que le candidat peut présenter un risque pour les enfants ou si ce risque est confirmé par une autre source, le candidat doit comprendre qu'il ne sera pas autorisé à retravailler avec des enfants dans cette organisation ni dans aucun autre projet lié à cette organisation.
Documents d'identification	Demander les papiers du candidat pour confirmer son identité et la preuve des qualifications présentées dans sa demande de candidature ou son CV.
Déclaration volontaire relative à la protection de l'enfant	Les candidats devraient recevoir un formulaire sur lequel ils déclarent qu'ils n'ont jamais commis d'abus d'enfant ni été condamnés à ce titre. (<i>Voir p. 113 pour un exemple de formulaire de déclaration volontaire</i>).
Orientation	Tous les nouveaux membres du personnel et nouveaux bénévoles doivent faire l'objet d'une orientation sur tous les aspects de la politique de protection de l'enfant et signer une reconnaissance et un accord avec la politique – notamment le Code de conduite (<i>Voir p. 114 pour un exemple de formulaire d'engagement personnel à la protection de l'enfant</i>). Ces formulaires sont détenus par le RPE. Cette orientation doit également inclure une explication claire des procédures de signalement/plainte, ainsi que des procédures de gestion des allégations liées à la protection de l'enfant.
Visiteurs et partenaires	Les visiteurs, les partenaires, les consultants ou les fournisseurs doivent, au minimum, examiner le Code de conduite et le signer pour marquer leur accord et ces accords doivent être conservés dans les archives. Les visiteurs doivent être contrôlés avant tout contact avec les enfants et les visites doivent être supervisées par l'organisation. Les organisations partenaires qui ont des contacts avec les enfants sont tenues d'avoir des politiques de protection de l'enfant et doivent être soutenues dans ce sens.

Rédaction d'une politique sur les médias sociaux

Une politique des médias sociaux

De plus en plus, les organisations utilisent l'Internet comme une forme de promotion de leur organisation ou pour recruter les enfants dans leurs projets. Ils utilisent à cet effet les outils suivants : des blogs, des wikis, des communautés en ligne et des sites web de réseaux sociaux comme Facebook et Twitter ou le partage de musique et de médias à travers des sites web comme Community Albums. Ces outils sont parfois collectivement désignés sous le terme de « médias sociaux ».

Les médias sociaux sont de plus en plus utilisés par les organisations et les ministères comme outils de mobilisation de fonds pour diffuser les informations concernant les manifestations et les campagnes ou comme moyen de communication des informations concernant les enfants soutenus par le projet. Il peut s'agir d'images visuelles et d'histoires concernant les enfants publiées en ligne. Les outils des médias sociaux peuvent également permettre aux enfants et aux jeunes avec qui vous travaillez de partager et de discuter avec d'autres personnes de leur engagement dans des activités ou de promouvoir des messages de campagne. Si vous utilisez les médias sociaux pour promouvoir votre travail avec les enfants, il est important de réfléchir soigneusement aux avantages ainsi qu'aux risques et de vous familiariser avec les questions concernant la sécurité et la protection de l'enfant dans ce domaine. Il vous faudra notamment rechercher un fournisseur potentiel de services de réseaux sociaux et vous renseigner sur les aspects sécuritaires du service avant d'établir une présence en ligne.

Tout d'abord, vous devez savoir exactement le but que vous recherchez en utilisant les sites web de réseaux sociaux. Par exemple :

- permettre des échanges dans les deux sens ;
- fournir et publier des informations ;
- recevoir des informations ;
- ou une combinaison de ces différents aspects.

Une fois que vous aurez choisi votre plateforme de services de médias sociaux, il vous faudra prévoir :

- la meilleure manière de présenter les informations et les activités en ligne ;
- le type d'informations que vous partagez avec les autres concernant les enfants (le lieu, les noms, les photos, les histoires) ;
- le type de contenu à télécharger ; des photos, des blogs, des vidéo-clips, des podcasts, des groupes de discussion par exemple ;
- comment s'assurer que les enfants sont en sécurité s'ils ont accès aux réseaux sociaux ;
- les conseils aux utilisateurs concernant les liens et le partage du contenu du site sur leurs pages web/profils personnels ;
- une orientation pour s'assurer que les échanges avec les utilisateurs se font de manière appropriée.

Ensuite, il vous faudra élaborer une politique pour vous assurer de la préservation de la sécurité des enfants. Une politique des médias sociaux établit les attentes de l'organisation en matière d'utilisation des médias sociaux, ainsi que les explications des sanctions éventuelles en cas d'utilisation à mauvais escient. La politique doit clairement indiquer comment les médias sociaux seront utilisés, comment ils seront gérés et ce qui est considéré comme une utilisation sans risque, ainsi que la manière dont tout cela sera communiqué. Une politique des médias sociaux doit inclure les éléments suivants :

- une présentation des médias sociaux et de leur utilisation ;
- le cadre juridique – les lois qui régissent l'utilisation des médias sociaux dans le contexte concerné ;
- des directives concernant les images visuelles et les informations concernant les enfants qui peuvent être partagées et celles qui ne doivent pas être partagées en ligne ;
- des informations en direction des enfants et des jeunes concernant l'utilisation positive et sans risque des médias sociaux, ainsi que des sources de soutien ;
- des informations concernant l'utilisation personnelle des médias sociaux par le personnel et les attentes en matière de conduite positive ;
- les informations concernant l'utilisation sans risque des médias sociaux par les donateurs, notamment la protection contre la fraude, les escroqueries, etc. ;
- le suivi prévu pour l'utilisation d'Internet (le cas échéant) ;
- la manière de gérer les problèmes et les sanctions qui peuvent être prises (le cas échéant) ;
- des détails clairs concernant la procédure de l'organisation pour le signalement et l'enquête relatifs aux problèmes, notamment un point de contact désigné ;
- la manière de faire passer le message à travers toute l'organisation, c'est-à-dire la formation du personnel, les informations (vidéos, littérature, formation) pour les enfants et les donateurs ;
- comment et quand la politique sera réexaminée et actualisée (ce qui est recommandé une fois par an).

Rédaction d'une politique de protection de l'enfant pour les réseaux travaillant en partenariat avec Viva

Outre la rédaction d'une politique comme indiqué dans ce chapitre, les réseaux doivent également prendre des mesures supplémentaires pour la protection des enfants.

Les coordinateurs de réseaux doivent faire le nécessaire pour que le réseau nomme un représentant au titre de Responsable de la protection de l'enfant pour leurs réseaux. Les responsables de la protection de l'enfant du réseau (RPER) sont donc chargés de s'assurer que :

- leur réseau élabore, achève et met en œuvre sa propre politique de protection de l'enfant ;
- la politique de leur réseau répond aux normes requises établies dans ces directives.

Il est bon que le RPER commence par chercher à savoir si chaque membre du réseau dispose de sa propre politique de protection de l'enfant. Le RPER doit encourager ces membres du réseau qui disposent d'une politique à l'utiliser et à la mettre en œuvre. Le RPER doit également veiller à ce que ces membres qui ne disposent pas de politique de protection de l'enfant connaissent les ressources de protection de l'enfant disponibles pour les aider dans ce processus.

Une politique de protection de l'enfant du réseau doit inclure les mêmes éléments que ceux présentés dans l'*Exercice 5.3* et la *Fiche 5.4*, mais certains éléments ont besoin d'être rédigés spécifiquement du point de vue d'un réseau :

Déclaration de politique

La Déclaration de politique doit inclure :

- la nature du réseau – ce qu'il est, les organisations (et les noms des principaux représentants) qui en font partie et ce qu'il fait ;
- la relation entre le réseau et Viva, le cas échéant ;
- la déclaration de mission du réseau - ses valeurs et ses buts ;
- le point de vue global de Viva sur la protection de l'enfant, s'il existe un partenariat entre le réseau et Viva ;
- le point de vue du réseau sur la protection de l'enfant ;
- la portée de la politique de protection de l'enfant du réseau – les domaines qui seront/ne seront pas couverts ;
- les définitions de termes comme, par exemple, « personnel du réseau », « membre du réseau », « enfant » ou « enfants », « responsable de la protection de l'enfant du réseau ».

Éducation et formation

La politique doit établir la nécessité, pour tout le personnel du réseau ainsi que pour les principaux représentants de chaque membre du réseau, de recevoir une formation concernant l'importance de la protection de l'enfant, la compréhension, la reconnaissance des abus et la réponse aux abus. La sensibilisation est vitale, car il est peu probable que des agresseurs d'enfants restent dans un environnement où les travailleurs sont formés au signalement des comportements suspects.

Si le réseau dispose d'un **manuel du personnel**, la politique de protection de l'enfant du réseau devra être intégrée dans le manuel et le personnel du réseau et les membres du réseau devront reconnaître par écrit qu'ils ont reçu la politique de protection de l'enfant et qu'ils la comprennent.

Les politiques de protection de l'enfant du réseau doivent inclure des plans de participation à des activités communautaires, nationales et régionales promouvant les droits des enfants et cherchant à les protéger contre l'exploitation et les abus.

Les réseaux doivent s'engager à :

- assurer la sensibilisation au sein des membres et des contacts du réseau, sur les questions d'abus des enfants et les mesures prises pour les protéger ;
- rechercher et initier la collaboration avec des professionnels de la protection des enfants et autres agences pour se tenir informés sur les questions de protection de l'enfant ;
- tenir à jour les connaissances, les politiques, les procédures et les exigences de bonnes pratiques ;
- assurer la sensibilisation et, autant que possible, l'application du droit des enfants à ne pas être maltraités et exploités.

Des dispositions doivent être prises pour permettre au personnel du réseau et aux principaux représentants des membres du réseau d'être informés des changements de politique.

Visiteurs du réseau/membres du réseau

Des dispositions doivent être prises pour gérer les situations où les visiteurs sont en contact avec les enfants, soit par le biais des activités du réseau, soit par le biais des activités des membres du réseau. Il s'agit notamment de la supervision des enfants dans ces circonstances, du contrôle des visiteurs et du signalement de tout incident qui pourrait être considéré comme étant une maltraitance d'enfant.

Session 6 : La protection de l'enfant dans la pratique



Notes du formateur

Mise en œuvre des politiques de protection de l'enfant

Après avoir élaboré une politique de protection de l'enfant, il est important de mettre en place un plan d'action initial pour s'assurer que la politique et les procédures sont partagées à travers toute l'organisation et que les mesures nécessaires sont prises pour mettre en œuvre tous les aspects de la politique. Sans plan d'action clair concernant la façon de mettre en œuvre la politique de protection de l'enfant, il ne sera pas possible d'assurer la sécurité des enfants.

Tout le personnel doit être sensibilisé à la politique, recevoir une formation sur cette politique et comprendre comment elle s'applique à eux. Les procédures de suivi de l'efficacité de la politique sont également importantes pour s'assurer que celles-ci protègent réellement les enfants.

Utiliser : l'Outil 6.1

Comment gérer des divulgations de maltraitance ou des incidents de maltraitance suspectés

La maltraitance d'enfant se développe sur le terrain du secret et de la peur de la divulgation. Il est important de connaître les raisons pour lesquelles les gens, notamment les enfants, peuvent ne pas vouloir révéler leurs peurs, la maltraitance ou les suspicions qu'ils peuvent avoir. Votre organisation devrait avoir des procédures permettant aux personnes et aux enfants d'exprimer les inquiétudes qu'ils peuvent avoir.

Il est important d'examiner la manière dont les travailleurs doivent créer une atmosphère où les enfants se sentent à même de parler à quelqu'un des problèmes qui les touchent. Les membres du personnel et les bénévoles doivent surmonter les obstacles qui empêchent de parler de la maltraitance et de la signaler et aider les enfants à faire de même. Il est particulièrement important de donner aux enfants les moyens d'être écoutés, en particulier dans le contexte de la maltraitance d'enfant.

Garder le silence sur les abus donne l'impression que commettre des abus est une chose acceptable. Moins l'on donne la possibilité aux enfants d'en parler, plus il est probable que des abus surviennent ou soient infligés à d'autres enfants. Dans toute allégation de maltraitance d'enfant, un enfant doit être écouté même si son histoire peut sembler inconcevable.

Il est également essentiel que les travailleurs soient informés de la manière dont ils peuvent réagir si un incident de maltraitance leur est révélé ou s'ils en sont eux-mêmes témoin, et qu'ils soient sûrs de la manière de gérer cet incident de manière appropriée.

Utiliser : les Outils 6.2, 6.3, 6.5

Enquête sur des allégations d'abus et procédures disciplinaires

Il est important que chaque organisation ou ministère élabore un plan clair sur la manière de répondre à une plainte de protection de l'enfant. La haute direction doit être impliquée dans la gestion de la réponse à l'allégation. Il est essentiel de garder ces informations dans la plus grande confidentialité possible.

Lorsqu'un cas de maltraitance d'enfant est présumé ou suspecté au sein d'une organisation, il est important que les procédures d'enquête et les procédures disciplinaires soient en place pour veiller à ce que les enfants et le personnel soient protégés et traités de manière équitable.

Les organisations devraient élaborer des procédures disciplinaires en conformité avec leurs propres politiques du personnel. Les allégations doivent être traitées de manière très sérieuse et, si un membre du personnel ou un bénévole est jugé coupable d'abus d'un enfant, après avoir correctement suivi toutes les procédures, il doit être renvoyé.

Utiliser l'Outil 6.4



Réflexion spirituelle

La lumière dans les ténèbres

But : Réfléchir aux principes bibliques concernant la manière de traiter les allégations d'abus.

Vous aurez besoin : d'une Bible, de feuilles de tableau mobile, de marqueurs

Méthode : Lisez *Éphésiens 5:1-15*

En tant qu'individu : Méditez un instant sur le fait que Dieu nous appelle Ses enfants. Qu'est-ce que cela signifie pour vous ? Que signifie vivre comme des enfants de la lumière ?

Dans les groupes, lisez Éphésiens 5:8-12

Discutez ensemble : En ce qui concerne la maltraitance d'enfant, comment éduquons-nous notre personnel, nos bénévoles, nos congrégations et les enfants dont nous nous occupons, par rapport à ce qui est bien et ce qui est mal ?

Le secret est le terrain de prédilection de la maltraitance d'enfant et, bien souvent, les enfants ont peur de signaler ce qui leur arrive, à cause des menaces proférées par l'agresseur ou par peur de la manière dont les autres réagiraient s'ils parlaient de la situation à laquelle ils sont confrontés. Comment pouvez-vous garantir que votre organisation ou votre église est un espace de lumière où les actes commis dans les ténèbres sont exposés à la lumière ?

Dessinez une bougie au centre d'une grande feuille de papier. Autour de la bougie, notez les différentes mesures que vous mettriez en place pour vous assurer que la maltraitance d'enfant ne puisse se développer sur le terrain du secret. Partagez votre dessin avec les autres groupes.



Exercices

6.1 Mise en œuvre d'une politique de protection de l'enfant

20

But : Élaborer un plan d'action pour s'assurer que la politique et les procédures de protection de l'enfant sont diffusées à travers toute l'organisation.

Vous aurez besoin : de copies de la *Fiche 6.1 : Mise en œuvre d'une politique de protection de l'enfant*

Méthode : Demandez aux participants de réfléchir à ce que pourraient être les éléments essentiels d'une stratégie de mise en œuvre. Qu'ont-ils besoin de faire pour s'assurer que la politique sera efficace et pratiquée par l'organisation ?

Expliquez aux participants que vous allez les aider à élaborer un plan d'action détaillé concernant la manière dont ils pourront diffuser la politique de protection de l'enfant – la manière dont ils la mettront en pratique et s'assureront que tout le monde connaît la politique et les procédures et comprend comment cela fonctionne.

Expliquez que l'une des clés du succès consiste à savoir clairement comment mettre en œuvre la politique et ce qui pourrait vous empêcher de le faire avec succès. Il est souvent utile de réfléchir aux autres changements de politique qui ont eu lieu et à la manière dont ces changements ont été introduits par votre organisation. Qu'est-ce qui a bien fonctionné et pourquoi ? Comment se fait la communication dans toute l'organisation ?

Les clés de la mise en œuvre sont la **formation** et le **suivi**. Utilisez la *Fiche 6.1* pour parler de certaines des étapes à suivre pour la mise en œuvre de la politique dans une organisation.

Répartissez les participants comme cela vous semble approprié – par deux, en petits groupes ou tout seuls. Demandez-leur de commencer à faire un plan de la manière dont ils comptent « diffuser la politique » – en s'assurant que tout le monde dans l'organisation est informé de la politique et des procédures de protection de l'enfant et les comprend. À chaque stade du processus, ils doivent réfléchir aux points suivants et indiquer :

- « qui » sera impliqué, « quand » et « comment » ;
- les personnes/postes appropriés impliqués ainsi que leurs responsabilités ;
- les blocages éventuels à une mise en œuvre réussie et ce que vous pouvez faire pour lever les obstacles ;
- comment l'on assurera le suivi de la politique de mise en œuvre à l'avenir, en identifiant :
 - ce qui peut être mesuré, par qui, comment et quand ;
 - comment ils comptent mesurer le succès.

6.2 Réagir aux divulgations ou aux incidents d'abus

25

But : Être préparé à répondre de manière appropriée et sensible à un cas de maltraitance révélé par un enfant ou à un cas de maltraitance observé.

Vous aurez besoin : d'un tableau mobile et de marqueurs, de copies de la *Fiche 6.2 : Réagir aux divulgations*, de la *Fiche 6.3 : Réagir à un incident de maltraitance*

Méthode : Expliquez que, autant il est important d'avoir des politiques et des procédures correctes en place, autant il est important de développer les attitudes et comportements corrects qui peuvent encourager les enfants à se sentir suffisamment en sécurité pour nous parler et, autant il est important d'être prêt à agir de manière appropriée au cas où un enfant nous ferait une divulgation ou au cas où nous remarquerions un enfant qui est peut-être victime de maltraitance.

Demandez au groupe de proposer des mots pour décrire ce que pourrait ressentir, selon eux, un enfant victime de maltraitance. Est-ce qu'il lui serait facile ou difficile de partager ce qui lui est arrivé ?

En utilisant un tableau mobile, demandez au groupe de proposer des idées sur le genre d'attitudes et de comportements que nous devrions avoir pour permettre à un enfant de nous parler facilement et sur la manière dont nous devrions nous comporter pour écouter les enfants et leur répondre. Si vous avez fait l'*Exercice 6.6 : Écouter et parler du sentiment de sécurité et d'insécurité* avec les enfants dans le cadre de votre organisation, vous devriez alors partager les idées des enfants sur la manière dont ils aimeraient que les adultes leur répondent.

Distribuez des copies de la *Fiche 6.2 : Réagir aux divulgations* et discutez des comportements et des actions appropriés proposés sur cette fiche. Demandez aux participants de se regrouper par 3 et de pratiquer l'écoute de l'autre personne qui leur ferait la divulgation d'un abus. L'un d'entre vous serait l'enfant, un autre serait l'adulte et la troisième personne observerait et indiquerait ce qu'elle aurait vu de bien et ce qui aurait besoin d'être amélioré.

La *Fiche 6.3* propose un cadre pour répondre à un cas où l'on observe un enfant dans une situation d'abus potentiel. Cela devrait être adapté à votre propre contexte national et local.

6.3 Obstacles à la divulgation d'abus 30

But : Être conscient des raisons pour lesquelles les enfants et les adultes peuvent ne pas révéler ou signaler un abus.

Principaux enseignements : En tant qu'organisations, nous pouvons élaborer des procédures et des politiques pour chercher à lever les obstacles au signalement de cas d'abus.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Expliquez que lorsqu'une maltraitance survient, il y a de nombreux obstacles qui empêchent aussi bien les enfants que les adultes de parler de l'abus. Mais, les enfants ont le droit d'être en sécurité et les adultes ont la responsabilité de protéger les enfants.

Il est essentiel que nos organisations et nos églises créent un environnement où les enfants, les parents, les travailleurs et les autres adultes puissent signaler les abus et soient encouragés à le faire. Si l'abus n'est pas signalé, les agresseurs d'enfants continueront probablement à maltraiter un enfant et ils pourraient également maltraiter d'autres enfants au fil du temps. Les membres du personnel et les bénévoles doivent surmonter les obstacles concernant la divulgation et le signalement d'abus et aider les enfants à faire de même, pour que les organisations et les églises deviennent des lieux sûrs pour les enfants.

Répartissez les participants en petits groupes et demandez à quelques groupes de réfléchir aux raisons pour lesquelles les enfants pourraient ne pas signaler les abus, et à d'autres groupes de réfléchir aux raisons pour lesquelles un adulte peut ne pas signaler une maltraitance d'enfant dont il est informé.

Demandez-leur leurs réponses et notez les idées sur une feuille de tableau mobile pour les « enfants » et une autre pour les « adultes ». Vous trouverez ci-dessous quelques obstacles suggérés que vous pourrez ajouter aux listes s'ils n'ont pas été mentionnés par les groupes.

Obstacles courants qui empêchent les ENFANTS de signaler des abus

- Ils ont peur parce que l'agresseur d'enfant les a menacés ou a menacé leurs familles.
- Ils dépendent de l'agresseur pour leurs soins ou la nourriture – et ils ne connaissent pas d'autres options.
- Ils ont des difficultés de communication ou ils n'ont peut-être pas le vocabulaire nécessaire pour dire ce qui est arrivé.
- Ils n'ont personne vers qui se tourner ou bien ils ne savent pas comment se plaindre.
- Ils pensent qu'ils sont à blâmer pour l'abus ou bien qu'on ne les croira pas.
- Ils se sentent gênés ou coupables et responsables, même si la maltraitance n'est pas de leur faute.
- Ils ne veulent pas que l'agresseur ait des problèmes.
- Ils ne reconnaissent pas cela comme un abus.

Obstacles courants qui empêchent les ADULTES de signaler des abus

- Peur de la vengeance (notamment la perte d'emploi) ou peur qu'on ne les prenne pas au sérieux.
- Questions et normes culturelles – l'abus est perçu comme une pratique acceptable dans le pays/la région.
- Ils ne savent pas que l'abus et l'exploitation, c'est mal.
- Ils ont le sentiment qu'ils n'ont pas le droit de se plaindre.
- Respect /peur d'un haut cadre ou d'un membre du personnel expatrié.
- Confusion concernant la personne à blâmer – par exemple, une fille est souvent traitée de « séductrice » si elle a des rapports sexuels avec des hommes adultes, plutôt que reconnue comme une enfant qui a besoin de protection.
- Le sentiment que le problème n'est pas trop sérieux.
- Ils ne savent pas comment ou à qui se plaindre ou comment la plainte sera traitée.

Dans les groupes, discutez pour savoir lequel/lesquels de ces obstacles pourrai(en)t, selon vous, exister dans votre organisation, votre église ou votre communauté. Que pourriez-vous faire pour lever ces obstacles ?

Encouragez les enfants à signaler les abus :

- en discutant ouvertement de vos principes et politiques de protection de l'enfant avec les enfants ;
- en collant des affiches ou en ayant des dépliants qui expliquent la nécessité pour les enfants de se sentir en sécurité et ce qu'ils doivent faire s'ils ne se sentent pas en sécurité ;
- en vous assurant que chaque enfant a une personne désignée vers qui se tourner en cas de problèmes concernant quoi que ce soit ;
- en proposant de brefs questionnaires ou en organisant des groupes de discussion pour vérifier comment les choses se passent.

Encouragez les adultes à signaler les abus :

- en les sensibilisant aux abus et aux indicateurs d'abus et en organisant une formation sur le signalement d'abus dans le cadre de la formation à la PE ;
- en mettant en place des mécanismes clairs de signalement de cas avec la communauté (notamment les enfants) et le personnel ;
- en rendant obligatoire le signalement de cas et en s'assurant que l'on sait clairement quand signaler, comment signaler et à qui signaler un cas ;
- en incluant des mesures pour protéger les personnes qui signalent des cas et pour sanctionner les personnes qui signalent faussement des cas.

6.4 Enquête sur les allégations d'abus

But : Savoir clairement ce qui se passera en cas d'allégation de maltraitance d'enfants au sein de l'organisation.

Vous aurez besoin : de la *Fiche 6.4 : Enquête sur les allégations d'abus*

Méthode : Expliquez que, s'il y a suffisamment d'informations pour faire une enquête sur une plainte de violation de la politique de protection de l'enfant, alors une équipe sera désignée par la haute direction pour mener l'enquête.

Distribuez des copies de la *Fiche 6.4 : Enquête sur les allégations d'abus*.

Discutez des raisons qui peuvent justifier une enquête et des étapes nécessaires qu'implique la conduite d'une enquête.

Vérifiez que les participants savent clairement comment fonctionne le système juridique dans votre contexte. Dans quels cas a-t-on obligation de signaler un cas et d'impliquer les agences de protection de l'enfant (exemple, la police et les assistants sociaux) ?

Le responsable désigné pour la protection de l'enfant doit savoir clairement à qui signaler le cas et ce qu'il faut faire pour assurer la protection de l'enfant et quand il est approprié et nécessaire que l'enfant soit extrait d'une situation.

Les directeurs doivent savoir clairement comment gérer une enquête et à quel stade et dans quels cas se référer aux procédures des agences de protection de l'enfant.

Les directeurs doivent également savoir quelles procédures disciplinaires utiliser lorsqu'une allégation est avérée et quels sont les incidents de violation de la politique de protection de l'enfant qui entraînent le renvoi.

6.5 Les voix des enfants

But : Réfléchir aux conséquences liées à l'absence de réponse efficace aux abus et au fait de ne pas écouter l'opinion des enfants.

Vous aurez besoin : de la *Fiche 6.5 : Les voix des enfants*

Méthode : Expliquez que la voix des enfants peut représenter l'un des plus grands défis pour les organisations et le personnel pour ce qui est d'assumer sérieusement leur responsabilité en matière de protection de l'enfant. Les citations de déclarations d'enfants présentées sur la *Fiche 6.5: Les voix des enfants* peuvent aider votre organisation à réfléchir à l'importance de la protection de l'enfant.

Demandez aux participants de discuter des idées qui sous-tendent chaque citation et des implications pour leur communauté ou leur ministère.



Exercices de participation des enfants

6.6 Écouter et parler du sentiment d'insécurité

40



But : Examiner ce que signifie faire une divulgation et recueillir des idées sur ce que, selon les enfants, les adultes doivent faire pour aider les enfants à faire des divulgations.

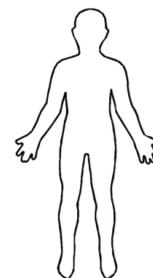
Principaux enseignements : Les enfants comprennent qu'il existe (ou qu'il devrait exister) un système pour aider les enfants à parler aux adultes des abus ou de la crainte d'abus. Ils comprennent que cela s'appelle « faire une divulgation » et que les systèmes sont là pour soutenir les enfants et les adultes. Les enfants se sentent à l'aise pour parler de la manière dont les adultes se comportent.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs.

Méthode : Parlez brièvement aux enfants de ce qu'est une divulgation et des raisons pour lesquelles un enfant peut choisir de faire une divulgation.

Une divulgation, c'est lorsque vous choisissez de dire à quelqu'un une mauvaise chose qui vous est arrivée. Vous ne devriez jamais vous sentir honteux ou avoir peur de partager ce qui est arrivé ; il est important que vous trouviez un adulte à qui vous pouvez faire confiance pour parler afin d'obtenir de l'aide et être sûr que l'abus ne se reproduira pas. Il se pourrait parfois que quelqu'un vous dise que vous devez garder le secret sur quelque chose, mais vous ne devez jamais faire cela si c'est quelque chose qui vous fait du mal. Les adultes qui vous entourent ont la responsabilité de vous garder en sécurité et d'agir au mieux de vos intérêts. Il est bon de penser à l'avance aux adultes à qui vous pourriez vouloir parler au cas où quelque chose vous arriverait. Lorsque vous aurez partagé ce qui vous est arrivé avec un adulte, l'adulte devra s'assurer que vous recevez toute l'aide dont vous avez besoin.

Dessinez 2 silhouettes sur des feuilles de tableau mobile, une silhouette d'enfant et une silhouette d'adulte (à droite). Expliquez que la silhouette de l'enfant représente un enfant à qui l'on a fait du mal et donnez à la silhouette un nom en vous assurant que ce n'est pas le nom d'un enfant qui fait partie du groupe. Demandez aux enfants de citer un exemple de préjudice comme, par exemple : une brute a provoqué Amir, un enfant de 10 ans, sur le chemin du retour de l'école, lui a volé son argent et l'a battu. La brute a dit à Amir de ne rien dire sinon il le battrait de nouveau.



Demandez aux enfants de discuter par groupes de trois ou quatre :

- Comment se sent Amir ?
- Que doit faire Amir ?

Les enfants partagent leurs idées avec l'ensemble du groupe.

L'ensemble du groupe discute de ce qu'Amir pourrait dire à un adulte à la maison ou à l'école sur l'incident et de la manière dont l'adulte devrait réagir.

Si les enfants sont à l'aise avec les jeux de rôles, le groupe choisit une personne pour jouer le rôle d'Amir et une autre pour jouer le rôle d'un adulte à qui ils font confiance. Ils jouent le rôle d'Amir qui raconte à un adulte à la maison ou à l'école ce qui lui est arrivé (vous pouvez également vous servir de marionnettes pour cela). Les autres membres du groupe sont des observateurs ; à la fin du jeu de rôle, ils disent aux acteurs ce qu'ils ont ressenti pendant qu'ils regardaient le jeu de rôles et donnent des idées par rapport à la façon de raconter et de répondre.

Demandez aux enfants de dire comment, selon eux, Amir pourrait se sentir. Notez leurs suggestions sur la silhouette de l'enfant.

Dites aux enfants que l'une des silhouettes représente l'adulte en qui ils ont confiance à qui Amir raconte l'histoire. Demandez aux enfants de dire la manière dont ils aimeraient que les adultes répondent aux enfants comme Amir. Notez leurs idées sur la silhouette.

Si possible, expliquez aux enfants la politique de votre organisation concernant la divulgation et le signalement des abus d'enfant. Assurez-vous que les enfants savent bien à qui ils devraient parler et savent qu'ils ne doivent jamais avoir peur de parler des problèmes qu'ils rencontrent.

Rapportez aux autres adultes de votre organisation les idées des enfants sur la manière dont ils aimeraient que les adultes réagissent à leurs problèmes.

6.7 Parler des sentiments

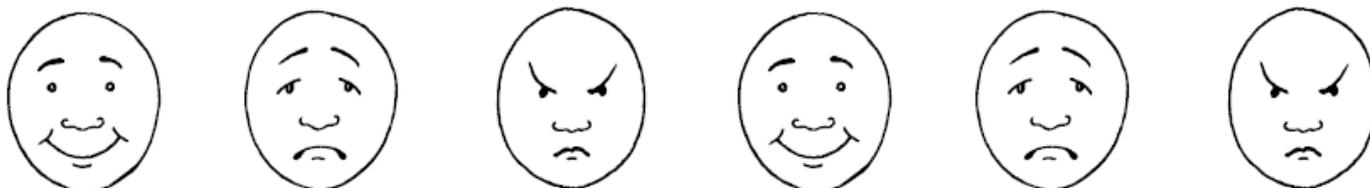


But : Aider les enfants à développer autour des sentiments un vocabulaire qu'ils peuvent utiliser tout en se sentant à l'aise pour le faire.

Principaux enseignements : Nous avons tous des sentiments qui nous servent de guide, nous pouvons choisir comment agir lorsque nous ressentons quelque chose, nous pouvons avoir des sentiments soudains qui peuvent durer longtemps et nous pouvons parler des sentiments et les exprimer.

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs.

Méthode : Fabriquez des cartes avec des visages montrant différentes émotions (comme ci-dessous).



Fabriquez des cartes avec des mots exprimant des sentiments correspondant aux visages :



Distribuez les cartes aux enfants et demandez-leur de faire correspondre les visages et les sentiments. Quels autres sentiments les enfants peuvent-ils évoquer ?

Demandez aux enfants de donner des exemples de situations qui leur feraient ressentir ces émotions.

Dans le cadre de petits groupes, attribuez aux enfants l'une des émotions et demandez-leur de se préparer à jouer une petite scène pour montrer cette émotion.

Là où les enfants ont eu des émotions plus difficiles, comme se sentir triste, effrayé ou fâché, continuez à discuter ensemble de la manière dont les enfants pourraient gérer ces émotions. Comment ont-ils géré ces émotions dans la scène ? Est-ce que c'était la meilleure chose à faire ? Demandez aux enfants d'autres idées sur la manière dont les enfants dans la scène auraient pu gérer la situation.

Quelques idées qui pourraient aider les enfants à gérer leurs sentiments :

- Rappelez-vous qu'il est normal d'avoir ces sentiments ;
- Inspirez profondément et accordez-vous le temps de réfléchir à ce que vous ressentez ;
- Soyez prêt à partir si vos sentiments vous disent que vous n'êtes pas en sécurité ;
- Parlez de ce que vous ressentez à quelqu'un – le fait de parler aux autres peut vous aider à vous sentir mieux et vous aider à trouver des moyens de résoudre votre problème.

Expliquez aux enfants que nous sommes tous différents et que nous avons tous des sentiments différents. Il faut savoir qu'il est normal d'avoir des sentiments différents des autres personnes concernant différentes choses et comprendre aussi que les autres peuvent ne pas avoir les mêmes sentiments que nous. Ce qui compte, c'est ce que nous faisons par rapport à nos sentiments – nous pouvons tous apprendre à montrer nos sentiments d'une façon qui soit utile pour nous et pour les autres et pas d'une façon qui soit blessante.

Il est bon de pouvoir réfléchir aux raisons pour lesquelles nous ressentons une certaine émotion et de pouvoir en parler à quelqu'un. Cela peut nous aider à résoudre les problèmes et à avoir de bonnes relations avec les autres.

Mise en œuvre d'une politique de protection de l'enfant

Les clés de la mise en œuvre sont la **formation** et le **suivi**.

Formation : Toutes les personnes qui sont couvertes par la politique doivent se familiariser avec la politique. Il est conseillé d'organiser des formations régulières (au moins une fois par an) avec le personnel, les bénévoles, les enfants et leurs parents. La formation doit s'assurer que les personnes croient en la protection des enfants, croient en la politique, de sorte qu'elles la mettent en œuvre et vérifient que les autres font de même. Les enfants doivent recevoir une formation concernant leurs droits, la manière d'atténuer le risque de préjudice et ce qu'il faut faire s'ils sentent que leurs droits sont bafoués.

Guides : Vous devriez avoir un guide des pratiques incluses dans la politique à utiliser comme élément de formation. Le guide doit être facilement accessible à l'ensemble du personnel et aux bénévoles afin qu'ils puissent l'emporter en voyage dans le cadre de leur travail. Mais, les travailleurs doivent savoir ce qu'il faut faire si un enfant révèle un cas d'abus ou s'ils découvrent qu'un enfant est l'objet d'abus. Il n'est pas utile que l'enfant attende que le travailleur lise le guide pratique !

De même, vous devriez réaliser un petit guide pour les enfants, pour leur rappeler ce qu'ils doivent faire s'ils sont inquiets pour eux-mêmes ou pour d'autres personnes.

Listes de contacts : C'est également une bonne idée de noter les numéros de téléphone de la police, du département des services sociaux, du responsable de la protection de l'enfant du projet ainsi qu'un numéro de service social de protection de l'enfant en dehors des heures de bureau (le cas échéant). Une liste des lieux sûrs est également utile au cas où un enfant aurait besoin d'être emmené vers un lieu plus sûr. Les listes peuvent également inclure des agences spécifiques qui peuvent aider et conseiller pour des questions de référence telles que les lignes téléphoniques vertes pour les enfants, la police et les départements des services sociaux et d'autres ONG qui interviennent auprès des enfants, et qui ont une expertise spécifique.

Orientation des nouveaux membres du personnel ou bénévoles : Toute nouvelle personne qui intègre votre organisation doit être informée de vos mesures de protection de l'enfant pendant l'orientation et être présentée à votre responsable désigné pour la protection de l'enfant.

Suivi :

Responsable désigné pour la protection de l'enfant : Il est essentiel de désigner une personne dans l'organisation ou dans le ministère comme responsable ou coordinateur désigné pour la protection de l'enfant. Cette personne est chargée de s'assurer que la politique de protection de l'enfant est mise en œuvre à travers toute l'organisation et sert de point focal pour les problèmes ou les allégations de protection de l'enfant.

Comité de protection de l'enfant : C'est une bonne idée de désigner également un comité de protection de l'enfant pour appuyer le RPE dans l'organisation et le suivi de la formation et de la mise en œuvre de la politique. Le comité devrait être constitué de cadres de la haute direction et pouvoir recevoir toute allégation et réagir en cas d'abus. Si les allégations d'abus impliquent l'un des dirigeants ou des membres du comité, alors les administrateurs devront être informés. Toute personne doit pouvoir rendre des comptes à quelqu'un pour éviter le secret et les dissimulations.

Le suivi de la politique de protection de l'enfant doit être assuré par rapport aux objectifs fixés pour la mise en œuvre de la politique et par rapport aux perceptions des travailleurs et des enfants concernant le degré de fonctionnement ou non de la politique et selon qu'ils pensent que leurs préoccupations sont entendues et adéquatement suivies d'action ou non.

La politique et les procédures de protection de l'enfant doivent être revues tous les 3 ans à la lumière des nouvelles législations ou des nouveaux domaines de risque ou des nouveaux obstacles. Les bonnes pratiques doivent également être revues par rapport à leur pertinence et leur succès en matière de protection de l'enfant. Des pratiques supplémentaires peuvent être nécessaires.

Planification de l'action :

Comment comptez-vous « diffuser la politique » – vous assurer que tout le monde dans l'organisation connaît la politique et les procédures de protection de l'enfant et les comprend ? À chaque stade du processus, réfléchissez aux éléments suivants et indiquez :

- « qui » sera impliqué, « quand » et « comment » ;
- les personnes/postes appropriés impliqués ainsi que leurs responsabilités ;
- les blocages éventuels à une mise en œuvre réussie et ce que vous pouvez faire pour lever les obstacles ;
- comment la politique de mise en œuvre sera suivie à l'avenir, en identifiant :
 - ce qui peut être mesuré, par qui, comment et quand ;
 - comment vous comptez mesurer le succès.

Réagir aux divulgations

Si un jeune vous informe de sa préoccupation concernant le comportement d'une personne envers lui/elle ou fait une allégation directe, vous devez :

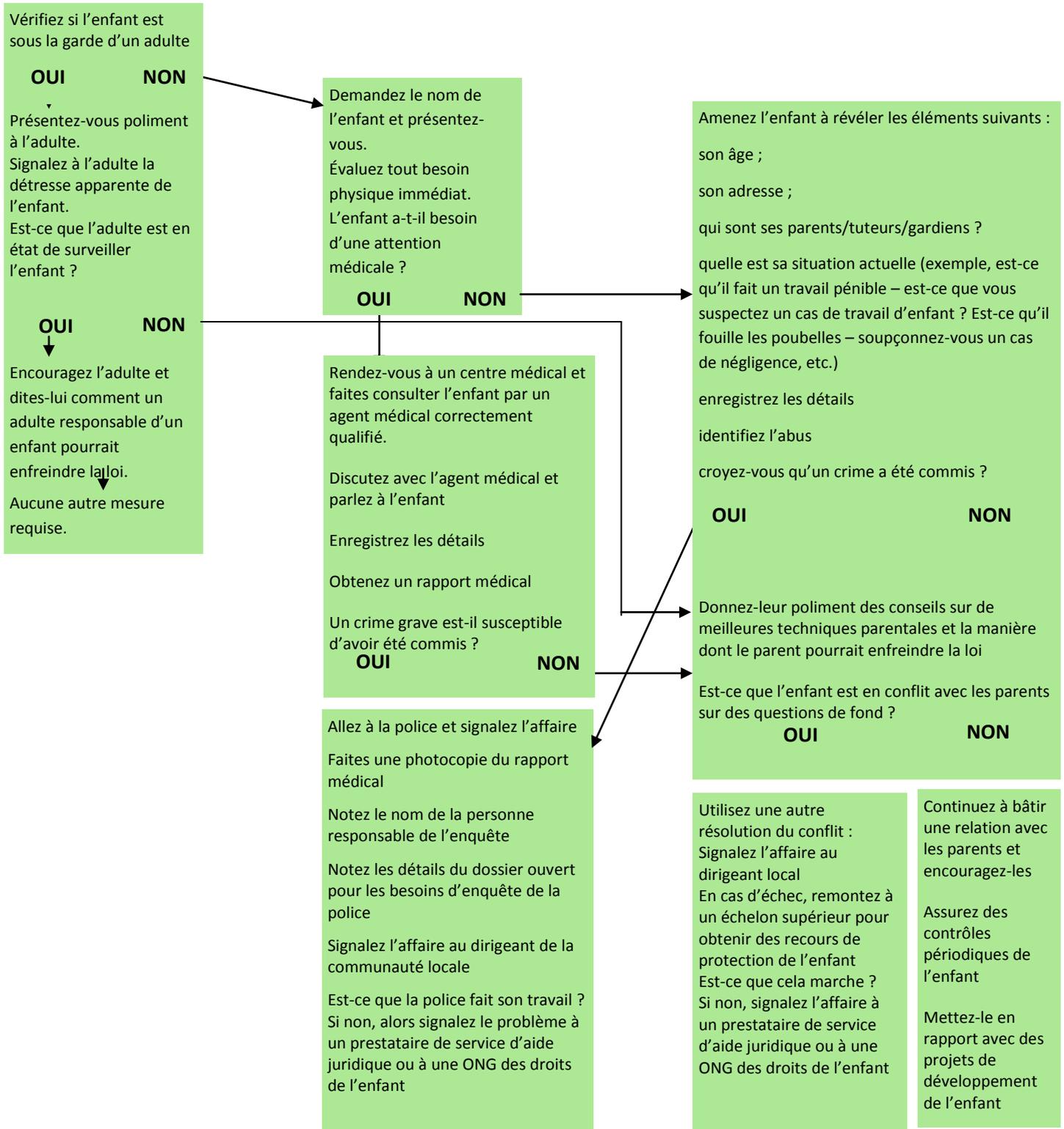
- réagir calmement ;
- montrer que vous acceptez ce que dit l'enfant ;
- rassurer l'enfant qu'il a fait ce qu'il fallait en vous en parlant ;
- regarder l'enfant en face ;
- dire à l'enfant que vous devrez en parler à quelqu'un d'autre – ne promettez jamais la confidentialité – soyez honnête ;
- prendre au sérieux ce que dit l'enfant, même si cela implique une personne dont vous êtes sûr qu'elle ne ferait pas de mal aux enfants ;
- être conscient du fait que l'enfant a pu être menacé ou soudoyé pour ne pas en parler à quelqu'un ;
- ne pas juger l'enfant ;
- ne pas porter d'accusation – même si l'enfant a enfreint une règle, il n'est pas à blâmer pour l'abus ;
- écouter ce que l'on vous dit, même si c'est difficile à croire ;
- ne jamais insister pour avoir des informations – éviter de poser des questions orientées. Si l'enfant décide de ne pas vous parler finalement, acceptez-le et faites-lui savoir que vous serez toujours prêt à l'écouter ;
- poser les questions qu'il faut juste pour clarifier votre compréhension de ce qui est dit pour que vous puissiez transmettre l'information ;
- s'assurer que l'enfant ou le jeune est en sécurité ;
- si l'enfant a besoin d'une attention médicale urgente, s'assurer que les médecins ou le personnel médical savent qu'il s'agit d'une question de protection de l'enfant ;
- prendre note de la conversation, dès que possible ;
- ne pas contacter les parents ni d'autres soignants avant d'avoir recherché les conseils et les orientations du responsable de la protection de l'enfant au sein de votre organisation.

Que faire après qu'un enfant vous ait parlé d'abus

Lorsqu'un jeune a parlé d'une allégation d'abus ou de sa préoccupation concernant le comportement d'une personne envers lui/elle, vous devez :

- en prendre note, dès que possible (de préférence dans un délai d'une heure après qu'on vous ait parlé) ;
- remplir la fiche de « signalement d'abus d'enfant » de votre organisation ;
- conserver toutes les notes manuscrites, même si elles sont saisies par la suite ;
- rapporter la discussion au responsable de la protection de l'enfant de votre organisation ;
- ne pas discuter des suspicions ou des allégations avec une personne autre que les personnes nommées ci-dessus ;
- chercher à savoir s'il est dangereux ou non qu'un enfant rentre à la maison pour retrouver une situation potentiellement abusive ;
- en de rares occasions, et seulement en consultation avec le responsable de la protection de l'enfant, agir immédiatement pour contacter les services sociaux et/ou la police pour discuter de la mise en place de mesures de sécurité pour l'enfant pour qu'il n'ait pas à rentrer à la maison.

Réagir à un incident de maltraitance



Enquête sur les allégations d'abus

L'axe d'une enquête :

Protéger les individus contre des abus (supplémentaires)	Savoir si le membre du personnel a violé la politique de l'organisation	Recommander des actions disciplinaires appropriées et proportionnelles	Mettre en lumière les questions relatives à la mauvaise pratique/performance	Identifier les aspects de l'exécution ou de la performance du projet qui comportent des risques d'abus ou d'exploitation par le personnel
--	---	--	--	---

L'enquête devrait inclure les étapes suivantes :

- Le bien-être de l'enfant est la préoccupation la plus importante. Si un abus est prouvé ou suspecté, tous les efforts doivent être faits pour s'assurer que l'enfant est en sécurité et n'est plus victime d'abus, puis pour aider l'enfant à faire face au traumatisme ou à la culpabilité qu'il pourrait connaître. Ceci inclut le conseil ou toute autre forme d'assistance jugée nécessaire et appropriée.
- Généralement, un(e) employé(e) accusé(e) d'abus sexuel sur un enfant doit être temporairement suspendu(e) pendant l'enquête. L'employé(e) doit être informé(e) des accusations portées contre lui ou elle et doit avoir la possibilité de répondre. Il/elle doit également être informé(e) que, suite à ces accusations, l'organisation entend lancer une enquête interne. L'employé(e) doit être encouragé(e) à participer à l'enquête en fournissant des informations et des noms de témoins à interroger. À la fin de l'enquête, l'employé(e) doit être informé(e) des résultats et, le cas échéant, des mesures correctives qui seront prises.
- Les faits mis à jour pendant l'enquête doivent être examinés pour déterminer ce qui s'est réellement passé et cela doit être suivi par un processus décisionnel consultatif concernant l'avenir de l'employé(e) impliqué(e). Les résultats de l'enquête doivent être communiqués à l'employé(e).
- Les organisations doivent suivre des procédures de signalement aux autorités basées sur les lois locales en vigueur. Dans certains cas, la police locale peut mener une enquête. Toute ingérence dans ce processus peut avoir des conséquences juridiques pour le personnel et pour l'organisation.
- Les organisations doivent élaborer un plan de traitement des questions des médias prévoyant un porte-parole désigné.
- Un effort doit être fait pour assurer une assistance à l'employé(e) accusé(e) de comportement inapproprié avec les enfants, notamment un conseil et un soutien appropriés.
- Au cas où une allégation s'avèrerait fautive, des mesures appropriées doivent être prises pour le suivi de la personne qui a été accusée, le suivi de l'enfant et de la personne qui a porté plainte.
- Toute information concernant l'incident et l'enquête doit être documentée par écrit.

Les voix des enfants

« Traiter tous les enfants de la même manière pour que les enfants puissent se sentir aimés et pas vulnérables » (jeune du Vietnam).

« Protéger les enfants du monde ; lutter pour leur droit à une meilleure vie ; veiller à que leur avenir soit un avenir dont nous puissions tous être fiers. » (jeune de Roumanie)

« Avant, je pensais qu'en tant que fille, je n'avais pas le droit de protester quand les garçons et les hommes se comportaient mal avec moi. Mais, après avoir rejoint le club des enfants, j'ai appris que j'ai tout à fait le droit de me sentir en sécurité tout le temps. Je peux me protéger et protester quand quelqu'un essaie de me harceler ou d'abuser de moi. Mon corps m'appartient et j'ai le droit de le protéger. » (fille de 13 ans, Asie du Sud)

« Vous n'étiez pas là pour me protéger quand j'étais enfant et je vivrai avec ce préjudice tout le reste de ma vie. Mais, je fais le serment, en tant que jeune de cette société, de mettre un terme à cette violence pour la génération suivante. Vous pouvez être avec moi ou vous pouvez me tourner le dos. » (survivant et jeune de la rue, Amérique du Nord)

« Je déteste être une enfant, je déteste être battue et je déteste être tenue pour acquise. J'ai des sentiments et des émotions. J'ai besoin d'amour, de soins, de protection et d'attention. » (fille de 13 ans, Asie du Sud)

« Comment se fait-il que l'Afrique, un continent si riche en ressources, en cultures et en valeurs, ne réussisse pas aujourd'hui à protéger ses propres enfants, ses ressources actuelles et futures ? » (jeune réfugié, Afrique de l'Est et australe)

Refuser la parole aux enfants encourage l'impunité pour les auteurs d'abus

Au Royaume-Uni, une série d'enquêtes publiques menées dans les années 80 et 90 ont permis de documenter des abus physiques et sexuels systématiques courants commis par le personnel dans les foyers d'enfants sur plusieurs années, abus qui avaient été entourés d'une culture de collusion, de négligence, d'indifférence et de silence de la part du personnel. L'une des leçons les plus sérieuses tirées de ces enquêtes, c'est que les abus avaient pu continuer parce que les enfants n'avaient aucun droit à contester ce qui leur arrivait. On ne croyait pas leurs histoires et ils n'avaient accès à aucun canal leur permettant d'exprimer leurs préoccupations. En vérité, s'ils se plaignaient, ils risquaient des abus encore plus importants. En d'autres termes, les adultes impliqués pouvaient, en toute impunité, se comporter de manière entièrement contraire au bien-être des enfants parce que les enfants n'étaient pas écoutés.

Extraits des livrets 2 (Child Participation) et 6 (Child Protection) de Celebrating Children (Viva Equip People)

Toutes les citations ci-dessus sont extraites de « Kids Understand How Other Kids Hurt: Children and Adolescents Speak Out about Sexual Exploitation ». World Vision International (2008).

Session 7 : Préservation de la sécurité des enfants dans les communautés



Notes du formateur

La protection de l'enfant dans les communautés

Les sessions précédentes nous ont permis d'examiner comment assurer la sécurité des enfants participant aux activités du programme dans le cadre d'une organisation ou d'un ministère. Ce chapitre s'appuie sur cette base et présente quelques idées sur la manière dont les organisations peuvent promouvoir et renforcer la protection des enfants dans les communautés à travers des programmes de collaboration.

Dans la conception des programmes de collaboration autour de la protection de l'enfant, il est important d'analyser qui a obligation d'assurer la protection de l'enfant, quels sont les devoirs de ces personnes, et quelles actions elles mettent ou ne mettent pas en œuvre pour mener à bien leur mission, ainsi que leur motivation, leur pouvoir, leurs ressources et leurs capacités pour remplir leur mission. A partir de cette analyse, les programmes pourront identifier les personnes responsables et capables d'apporter un changement positif dans la situation des enfants, et les soutenir dans l'accomplissement de leurs tâches.

Une fois clarifiées les questions de la protection de l'enfant dans les communautés, les activités et les programmes peuvent être planifiés

pour promouvoir et renforcer la protection de l'enfant. Les programmes devraient chercher à favoriser et s'appuyer sur les réseaux locaux de la protection de l'enfant.

Utiliser : Les outils 7.1, 7.2, 7.4

Travailler avec les enfants pour la préservation de la sécurité des enfants dans les communautés

L'opinion des enfants, particulièrement celle des plus vulnérables, doit être au centre des efforts de compréhension et de promotion de la protection de l'enfant. Les enfants peuvent donner un point de vue unique et critique sur des questions importantes, notamment:

- Où les enfants se sentent en sécurité et en insécurité, et pourquoi
- Les personnes en qui les enfants ont confiance
- Les types d'enfants les plus susceptibles d'être maltraités
- Les personnes qui aident le plus les enfants
- Ce que font les enfants quand on a abusé d'eux

Dans tous les programmes, il faut particulièrement prendre soin de s'assurer que les enfants marginalisés sont en mesure d'exprimer leurs opinions et de prendre des décisions. Les enfants marginalisés sont, notamment, les filles, les enfants handicapés, les enfants de la rue et les enfants qui travaillent, les enfants qui

ont le VIH, les enfants réfugiés ou déplacés, et les enfants issus de minorités ethniques.

En plus d'être une source d'informations, les enfants peuvent également être des participants actifs dans la préservation de leur propre sécurité dans leurs communautés.

On peut aider les enfants à créer un groupe pour entreprendre un projet ponctuel, par exemple les aider à élaborer une politique de protection de l'enfant dans une organisation (pour les enfants plus âgés), ou un programme continu de travail dans le domaine de la protection de l'enfant. Généralement, les enfants aiment créer des groupes ou des clubs. Ils tirent profit du soutien des adultes pour élaborer un programme d'activités, pour les aider dans les discussions et régler les problèmes qui se posent.

On peut aider les enfants à réfléchir aux problèmes qu'ils rencontrent dans leurs communautés et à décider des actions à mener pour accroître leur sécurité et leur bien-être.

Utiliser : Les outils 7.3, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11

Les études de cas 7.5, 7.6 et 7.7 montrent comment certains réseaux partenaires de Viva protègent les enfants dans les communautés.



Réflexion spirituelle

Toute la communauté

But : Comprendre que toute la communauté devrait protéger les enfants et identifier ce qu'il faut pour le faire

Vous aurez besoin : de Bibles, de feuilles de tableau mobile, de marqueurs, de feuilles post-it

Méthode : Lisez *Lévitiques 20:1-5*. Même si, à certains égards, cela semble être un passage cruel, il nous montre le sérieux avec lequel Dieu considère la maltraitance des enfants. Il nous montre également que Dieu considère que la préservation de la sécurité des enfants est la responsabilité de tous—la communauté ne devrait pas « fermer les yeux » sur la maltraitance des enfants, mais devrait prendre des mesures.

Dans le cadre des petits groupes, demandez à chaque groupe de faire le dessin d'un enfant dans leur communauté, au centre de la page. Puis, demandez au groupe d'ajouter, sur le pourtour de la page, des mots décrivant les risques et les éventuels abus auxquels cet enfant pourrait être confronté.

Ensuite, demandez au groupe de dessiner les différentes personnes susceptibles de jouer un rôle dans la protection de cet enfant. (Il pourrait s'agir des membres de la famille, de la police, de l'Église, d'enseignants, d'amis, etc.). Ces personnes devront être dessinées autour de l'enfant. Prenez le temps de prier ensemble pour ces différentes personnes, que chacune d'elles puisse jouer son rôle dans la préservation de la sécurité des enfants dans votre communauté.

Enfin, pensez à des expressions ou des termes positifs pour décrire la vie de cet enfant. Que souhaiteriez-vous pour lui/elle ? Notez tout cela sur des feuilles post-it et ajoutez-les à votre dessin. Priez ensemble pour que les enfants de votre communauté grandissent conformément à cette vision.



Exercices

7.1 Groupes de discussion : Les enfants sont-ils en sécurité dans notre communauté ? 60

But : Examiner la situation actuelle de la protection de l'enfant avec des adultes de la communauté

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Réunissez un groupe d'adultes de votre communauté. Un groupe de 10 à 20 adultes de préférence. Plus vous pourrez rassembler d'opinions, mieux vous comprendrez la situation de la protection de l'enfant dans votre communauté. Assurez-vous de rassembler un large éventail d'opinions et d'organiser votre discussion à un moment approprié où les personnes sont disponibles pour y participer.

Posez des questions ouvertes sur le problème de la sécurité des enfants dans votre communauté, par exemple :

- Les enfants se sentent-ils toujours en sécurité dans cette communauté ?
- Quels sont les endroits sûrs et les endroits dangereux pour les enfants ? (Si vous en avez le temps, vous pourriez demander aux participants de dessiner une carte de la communauté et de mettre en évidence les zones qui sont sûres et celles qui sont dangereuses pour les enfants, et en profiter pour ouvrir la discussion).
- Quels genres d'abus les enfants subissent-ils dans cette communauté ?
- Quelles sont les raisons des abus ?
- Qui est responsable de la préservation de la sécurité des enfants ?
- Ces responsables remplissent-ils leur rôle—pourquoi ou pourquoi pas ?
- Selon vous, qu'est-ce qui pourrait aider à accroître la sécurité des enfants dans cette communauté ?

Notez soigneusement les commentaires et les idées.

Il est également bon de rencontrer ces responsables de la sécurité et de déterminer comment ils assurent la protection des enfants, et quelles sont les procédures suivies en cas d'incident d'abus.

7.2 Élaboration d'un programme communautaire pour la protection de l'enfant 60

But : Réfléchir à la manière d'élaborer un programme pour assurer la sécurité des enfants dans la communauté

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Collectez les informations concernant la situation des enfants dans votre communauté, et identifiez les principales lacunes en matière de protection. Votre recherche devra porter également sur les réponses des responsables de la sécurité, des adultes de la communauté, et les idées des enfants (qui peuvent être collectées en utilisant les méthodes des *exercices 7.8, 7.9, 7.10 et 7.11*).

Sur quelle lacune en matière de protection aimeriez-vous mettre l'accent en tant qu'organisation ? Réfléchissez aussi bien aux lacunes les plus critiques qu'aux ressources dont vous pourriez avoir besoin, aux personnes avec qui vous pourriez avoir besoin de travailler, ainsi qu'aux problèmes sur lesquels la communauté et les enfants seraient plus intéressés à travailler. Quelle est la meilleure façon de produire un impact ensemble ?

Observez les *Études de cas 7.5, 7.6 et 7.7* qui montrent quelques exemples de la manière dont les réseaux partenaires de Viva ont développé des programmes pour améliorer la protection des enfants dans les communautés, dans différentes parties du monde.

Comment pourriez-vous inclure la communauté dans votre intervention ? Comment comptez-vous impliquer les enfants ?

7.3 Travailler au changement avec les enfants 30

But : Avoir une vue d'ensemble du processus qui consiste à impliquer les enfants dans le travail pour le changement dans leurs communautés

Vous aurez besoin : de copies de la Fiche 7.1 : *Modèles de travail pour le changement avec les enfants*

Méthode : Demandez aux participants l'objectif que pourrait avoir un groupe d'enfants pour la préservation de la sécurité des enfants ?

Expliquez que l'on peut aider les enfants à créer un groupe pour entreprendre un projet ponctuel par exemple, les aider à élaborer une politique de protection de l'enfant dans une organisation (pour les enfants plus âgés), ou un programme continu de travail dans le domaine de la protection de l'enfant. Généralement, les enfants aiment créer des groupes ou des clubs.

Pensez-vous qu'il serait important pour les enfants d'être soutenus par des adultes, ou qu'ils pourraient gérer un groupe tout seuls ?

Les enfants tirent profit du soutien des adultes pour élaborer un programme d'activités, pour les aider dans les discussions et régler les problèmes qui se posent.

Selon vous, quelles questions les enfants seraient-ils capables de régler ? Il y a-t-il des questions qui seraient trop sensibles ?

Un groupe d'enfants peut souvent traiter des problèmes sensibles et difficiles (exemple, faire face à la violence familiale, à des pratiques traditionnelles néfastes ou au mariage précoce) qui seraient difficiles à résoudre pour un enfant seul. Les groupes d'enfants peuvent identifier des lacunes ou des problèmes au sein d'organisations et de projets destinés à les aider et aider à élaborer des solutions, notamment renseigner les membres du personnel sur la protection des enfants par le biais du théâtre, de la musique, de l'art et de présentations.

La Fiche 7.1: *Modèles de travail pour le changement avec les enfants* montre deux modèles de travail pour le changement avec les enfants. Présentez ces modèles et discutez-en au sein des groupes pour savoir s'ils seraient efficaces dans votre communauté. Quels obstacles les enfants pourraient-ils rencontrer, et comment pourriez-vous les aider à les surmonter ?

Si vous décidez qu'un club d'enfants serait approprié dans votre organisation, vous devrez discuter de ces questions avec les enfants :

- Quel est l'objet du groupe ?
- Contre quoi voulons-nous nous préserver ?
- Quelles activités voulons-nous avoir dans le groupe ?
- Quelles responsabilités aurons-nous en tant que membres du groupe ?
- Comment sera organisé notre groupe (Où nous rencontrerons-nous ? À quelle fréquence nous rencontrerons-nous ? Y a-t-il un responsable ? Comment sera choisi le responsable ? Combien de temps le responsable assumera-t-il ce rôle ? Combien de membres y aura-t-il ? Comment les nouveaux membres pourront-ils adhérer ?)
- Aurons-nous besoin de financement pour son fonctionnement ?
- Quels adultes soutiendront le groupe et comment voulons-nous qu'ils le soutiennent ?
- Quelles règles de base ou quel code de conduite aurons-nous ?
- Que ferons-nous si les choses se passent mal pour un membre du groupe ou dans le groupe dans son ensemble ?
- Comment ferons-nous pour contrôler régulièrement que notre club fait ce que nous attendons de lui (suivi des résultats) ?

Activités pour les groupes d'enfants

Les enfants peuvent créer des règles de base ou un code de conduite pour leur groupe (voir *exercice 3.7*). Soulignez l'importance de l'utilisation de moyens positifs pour résoudre les conflits de sorte que toutes les parties impliquées puissent concevoir ensemble des solutions. Quand des enfants participent au travail pour la protection de l'enfant, il est important de veiller à ce que les valeurs de respect et d'écoute soient appliquées même quand les choses vont mal.

Les groupes d'enfants peuvent utiliser les exercices de participation des enfants de ce chapitre pour comprendre les problèmes de protection de l'enfant dans leur communauté et décider de l'action qu'ils souhaitent engager. Les clubs d'enfants sont également le lieu approprié pour utiliser les autres exercices de « participation des enfants » inclus dans cette boîte à outils.

Les groupes d'enfants doivent être ludiques et le sport, la danse, l'art et la musique peuvent être combinés aux discussions et ateliers sur les droits de l'enfant.

7.4 Création d'un programme de collaboration pour la protection de l'enfant dans les réseaux

But : Réfléchir à la manière d'élaborer un programme de collaboration pour la protection de l'enfant dans le cadre d'un réseau

La mission de Viva est d'inspirer un changement durable dans la vie des enfants grâce à l'action collective et avec une vision d'enfants en sécurité, en bonne santé et réalisant tout le potentiel reçu de Dieu. Ceci est basé sur le principe que le Corps du Christ qui travaille de concert sur un problème concernant les enfants vaut bien mieux que des entités qui travaillent seules et dans l'isolement.

Pour réaliser cette vision, Viva travaille avec des réseaux regroupant des organisations et des églises sur une base géographique, qui travaillent avec les enfants en Amérique Latine, en Afrique, et en Asie. Viva fournit des conseils aux réseaux pour leur mise en place et pour aider à leur croissance et leur durabilité et a produit un certain nombre de ressources et de supports pour aider les réseaux à élaborer des programmes de collaboration. Un programme de collaboration est un programme qui amène un certain nombre de membres d'un réseau *travaillant ensemble* à atteindre un but spécifique pour les enfants à l'endroit où est localisé le réseau.

Le schéma ci-dessous montre les différentes étapes de la création d'un réseau permettant que ses membres puissent collaborer autour d'un problème concernant les enfants :



LOCALISATION : La réponse actuelle vis-à-vis des enfants est cartographiée, les besoins et les lacunes sont identifiés, et les ressources (autres organisations, départements gouvernementaux), localisées.

CONNECTION : Les participants au réseau apprennent à travailler ensemble. La création du réseau et sa croissance vers des partenariats spécifiques dépendent de relations efficaces et également du développement des compétences de collaboration des participants au réseau.

ENGAGEMENT : Les églises sont identifiées et s'impliquent plus délibérément dans les questions des enfants à risque, dans le cadre des activités du réseau. Les supports et les ressources incluent notamment, sur ce point : « Understanding Gods Heart for Children » et « Child Friendly Church ».

ÉQUIPEMENT : Cette étape aide les personnes et les projets ou organisations du réseau, à tendre vers leur potentiel, en permettant aux organisations et aux praticiens des soins aux enfants de devenir crédibles, en atteignant un bon niveau de pratique. Les supports et les ressources incluent notamment, sur ce point « Viva Equip People (The Celebrating Children Course) » et « Viva Equip Projects (The Viva Quality Improvement System - QIS) ».

COLLABORATION : À ce stade, les participants au réseau sont à même de travailler ensemble (collaborer) avec d'autres parties prenantes et acteurs appropriés dans le cadre d'une action collective sur un problème donné affectant les enfants, pour parvenir à un changement mesurable et durable (une solution).

Un grand nombre des réseaux avec lesquels Viva est en partenariat sont préoccupés par la manière d'assurer la sécurité des enfants sur les sites des réseaux. Les études de cas suivantes illustrent la manière dont les réseaux ont développé des programmes de collaboration sur la préservation et la protection des enfants dans leurs localités en utilisant quelques-uns des supports et des ressources élaborés par Viva.

En observant les études de cas (7.5, 7.6 et 7.7) et en réfléchissant à certaines des problématiques relatives à la protection de l'enfant au niveau de votre propre réseau local, y a-t-il des idées dont vous pourriez vous inspirer ou que vous pourriez intégrer dans vos propres programmes de collaboration ?

7.5 Étude de cas : Préservation de la sécurité des enfants à Kampala (Children at Risk Action Network)

Children at Risk Action Network (CRANE) est un réseau de 114 organisations et églises chrétiennes œuvrant ensemble à faire de l'agglomération de Kampala, en Ouganda, un endroit sûr pour les enfants. CRANE est partenaire de Viva.

Au terme d'une étude sur les problèmes affectant les enfants à Kampala, un des programmes de CRANE a mis l'accent sur le renforcement des capacités des communautés à assurer la sécurité des enfants.

Encourager les communautés sûres

Les membres d'organisations et les responsables locaux de la sécurité ont été formés à la compréhension des services juridiques et des services de protection de l'enfant, à l'engagement de la communauté dans la préservation de la sécurité des enfants, et à la mise en place de comités de protection de l'enfant et de coopératives qui offrent un environnement propice à la protection. Les organisations ont été encadrées et soutenues dans leur engagement dans les initiatives communautaires de protection de l'enfant avec les familles, les écoles, les lieux de culte, les communautés, et les responsables de la sécurité qui mettent en place ensemble un environnement sûr pour les enfants.

La participation des enfants au plaidoyer

CRANE a mis en place un système électif d'enfants ambassadeurs dans le réseau, issus de chacune des organisations participantes. Les enfants ambassadeurs ont participé à des séminaires et des camps où ils ont été formés à la compréhension des droits des enfants et dotés de compétences pertinentes liées à la vie courante.



Les enfants ambassadeurs ont été encadrés et soutenus pour mettre en place des « clubs sécurisés » dans leur communauté en vue de partager ce qu'ils ont appris et d'œuvrer ensemble à assurer un plaidoyer pour des communautés plus sûres pour les enfants. Les enfants ambassadeurs ont partagé leurs messages par le biais de la musique, des médias et des créations artistiques. À la fin du programme, CRANE a organisé un festival de films durant lequel des vidéos créées avec les enfants et plaidant pour un environnement plus sûr ont été montrées aux responsables de la sécurité.

Ces actions ont été combinées avec des formations de renforcement des capacités au profit des organisations participantes et la création d'un système de référence en matière de protection de l'enfant pour les membres, en facilitant la création de réseaux et en exerçant des pressions sur le gouvernement pour des améliorations du cadre de protection des enfants.

Le programme a désormais été élargi pour toucher encore plus de communautés par le biais des organisations membres participantes.

En action : Les comités de protection de l'enfant

Le Pasteur George Kaiiike a été formé dans le cadre du programme de la préservation de la sécurité des enfants et a perçu la vision consistant à faire de sa communauté, dans le district de Mukono, juste à l'est de Kampala, un endroit sûr pour les enfants.

Tout en formulant des politiques et des procédures de protection de l'enfant pour sa propre église, il a également commencé à contacter des dirigeants et des membres des communautés des villages voisins, pour les convaincre de s'associer à sa quête de sécurité pour les enfants au sein de la communauté.

Plus de 30 villages des environs se sont associés pour créer ensemble des comités de protection de l'enfant. Ces groupes ont encouragé les populations locales à faire attention aux enfants de leurs voisins et à signaler les problèmes ou cas de maltraitance ; et le Pasteur George et son équipe sont maintenant bien outillés pour donner des conseils et soumettre rapidement et efficacement les cas aux autorités compétentes.

En tout, huit personnes du district qui avaient auparavant maltraité des enfants purgent actuellement une peine de prison : une mère qui avait battu et brûlé son enfant, et lui avait cassé la main et sept hommes reconnus coupables de viols d'enfants. Ils ont été traduits en justice et encourrent des sanctions pénales parce que la communauté œuvre ensemble à créer un environnement sûr pour ses enfants.

En action : Les enfants ambassadeurs

- Les enfants ambassadeurs ont remarqué qu'un de leurs camarades de classe n'avait pas d'uniforme scolaire et sont allés parler à la personne qui s'occupe de lui pour expliquer l'importance de l'uniforme. Constatant que la mère du garçon ne pouvait pas acheter l'uniforme, les enfants eux-mêmes ont économisé de l'argent et ont demandé à leur mentor de les aider à acheter un uniforme pour leur ami.
- Un garçon (11 ans) a bravé son frère aîné, qui se montrait souvent violent envers ses jeunes frères et sœurs et aurait également abusé de filles dans la communauté en les touchant de façon indécente. Il a arrêté de faire ces choses.
- Un garçon de 14 ans a été abordé par un camarade de classe âgé de 10 ans qui lui a raconté que son oncle (tuteur) les insultait en utilisant des mots grossiers. L'enfant ambassadeur a informé un enseignant qui a convoqué l'oncle à l'école et l'a réprimandé. L'oncle a arrêté d'utiliser ce langage grossier.

7.6 Étude de cas : Protection des enfants à travers les réseaux en Amérique latine

Le programme de protection de l'enfant qui est géré à travers 12 réseaux en Amérique Latine (Guatemala, El Salvador, Paraguay, Nicaragua, Bolivie et Honduras) comprend trois éléments :

Protégé

Protégé présente la question de la protection de l'enfant aux organisations et aux églises du réseau qui travaillent directement avec les enfants. Cet élément aide les dirigeants et les personnes qui s'occupent des enfants à réfléchir sur la vision qu'ils ont des enfants et soulève le problème de la maltraitance de l'enfant. Il leur donne ensuite des outils pour élaborer et mettre en œuvre des politiques de protection de l'enfant. Protégé fait partie du Système d'amélioration de la qualité (QIS) de Viva, qui est un outil de développement organisationnel à utiliser dans les réseaux de petites et moyennes organisations travaillant avec les enfants à risque. QIS présente des normes de qualité internationales dans 6 domaines qui sont d'une importance capitale pour le travail avec les enfants à risque et assure une formation et un encadrement pour atteindre ces normes. Les normes internationales utilisées dans le module de protection de l'enfant de QIS sont les normes de la préservation de la sécurité des enfants (Keeping Children Safe).

Protéjamos (Protégeons)

Il s'agit de renforcer les mécanismes de protection dans les communautés, en travaillant avec les organisations communautaires, les écoles et les familles et de sensibiliser les communautés, les églises et les gouvernements à la prévention de la maltraitance des enfants.

Protéjamonos (Protégeons-nous)

Les enfants apprennent comment assurer leur propre sécurité et forment d'autres enfants à se protéger. Cela implique de travailler avec les enfants pour les aider à apprendre comment faire face à la violence et la prévenir et comment éduquer leurs pairs. Les enfants explorent des notions concernant l'estime de soi, l'empathie, leurs compétences, prendre soin d'eux-mêmes (leur santé et leur corps), la résolution de conflits, le bon traitement et le mauvais traitement. Chaque élément du programme s'appuie sur des principes bibliques. La campagne du bon traitement constitue une partie de Protéjamos.

En action : La campagne du bon traitement

Les enfants qui sont élus comme dirigeants ou ambassadeurs pour leur projet dans les 7 réseaux de Bolivie sont, depuis plusieurs années maintenant, impliqués dans la campagne du bon traitement (buen trato) qui fait actuellement sa tournée en Amérique Latine. La campagne du bon traitement comprend trois étapes importantes : les réseaux des enfants, un programme de leadership, et une campagne publique.

Le projet met l'accent sur la prévention de la maltraitance de l'enfant en organisant des campagnes annuelles de sensibilisation à la maltraitance de l'enfant. Dans le cas de la Bolivie et ailleurs, les enfants eux-mêmes, ont organisé la campagne sous la direction des ambassadeurs et en sont des acteurs-clés. Dans nombre de cas, les enfants qui ont eux-mêmes été victimes de maltraitance sensibilisent le public à la nécessité de traiter les enfants avec dignité.

Durant la préparation de la mise en œuvre de la campagne, les enfants sont formés aux techniques d'organisation d'une campagne de « bon traitement » dans leur région. La session de formation initiale est animée par un responsable adulte avec l'assistance d'autres enfants et jeunes qui ont bénéficié de la formation les années précédentes. Après avoir terminé le programme de formation, les ambassadeurs et autres responsables enfants forment à leur tour les enfants qu'ils contribuent à représenter.

Les enfants ambassadeurs et dirigeants sont libres d'ajouter leur touche personnelle, qu'ils appellent « répliques », au programme de formation. Dans de nombreux cas, les enfants ajouteront des jeux ou d'autres activités au programme. Ces activités supplémentaires sont élaborées par les enfants lors des rencontres de pré-formation.

Après que tous les enfants aient été formés (près de 2500 enfants au total dans les 7 réseaux boliviens), des plans sont prévus pour lancer la campagne sur une place publique. Les enfants sont les coordinateurs et les responsables de la campagne. Les responsables adultes aident à animer l'évènement, mais ce sont les enfants qui sont les participants actifs à la vaccination symbolique des adultes contre la maltraitance d'enfant. Les enfants se répartissent en groupes et, en compagnie de leurs tuteurs, arrêtent les gens dans la rue pour parler de l'importance de traiter les enfants avec respect et dignité. Les adultes qui sont symboliquement vaccinés remplissent une carte et reçoivent un bonbon en reconnaissance de leur engagement à prendre soin des enfants.

L'avantage de voir les enfants diriger à la fois la formation et la mise en œuvre de la campagne est que, non seulement ils s'approprient la campagne, mais ils sont idéalement les mieux placés pour instruire les adultes sur la maltraitance de l'enfant. La participation des enfants aux activités telles que la campagne du « bon traitement », quand elle est guidée par des responsables adultes sensibles, peut aider à créer des environnements sains où les enfants peuvent grandir et se développer d'une manière conforme à notre mandat biblique de la prise en charge des enfants en situation difficile.



7.7 Étude de cas : Engagement et renforcement de la réponse chrétienne aux enfants qui ont besoin de protection au Népal (CarNet Népal)

CarNet Népal est un réseau national reliant les églises et les ministères du Népal qui travaillent dans les communautés locales pour le bien-être des enfants. L'abus sexuel des enfants (ASE) et le trafic des enfants (TE) sont de réels problèmes au Népal ; les églises se développent rapidement tant dans la région « montagneuse » (pahad) (point de départ d'un grand nombre de trafics d'enfants) que dans la région du Terai, au sud (qui sert de zone de transit). Ces dernières années, CarNet Népal a travaillé à renforcer une réponse commune et durable aux enfants qui ont besoin de protection, en impliquant les églises, en développant une intervention efficace et en encourageant les églises à travailler ensemble sur cette question.

CarNet Népal a aidé à impliquer environ 170 églises par des actions de formation, des ateliers de politique de protection de l'enfant, des conférences, des campagnes de sensibilisation et d'autres activités pour faire face aux problèmes d'abus sexuel des enfants et de trafic d'enfants.

L'implication des églises dans la protection des enfants

Les dirigeants d'églises sont formés à la « compréhension de l'amour de Dieu pour les enfants ». Notamment, par une formation participative sur la manière dont l'Église valorise les enfants, les protège et les inclut et répond à leurs besoins dans la famille de l'Église et dans la communauté. Cela implique également un soutien aux églises pour l'élaboration de leurs propres plans de protection de l'enfant, y compris l'élaboration de codes de conduite et de politiques de protection de l'enfant.

Donner les outils nécessaires à la préservation de la sécurité des enfants

Celebrating Children, ce cours visant à célébrer les enfants, est utilisé pour apporter à ceux qui travaillent avec les enfants des connaissances, des compétences et des attitudes appropriées et pour développer les bonnes pratiques relatives à la protection de l'enfant.

Élaboration d'une réponse commune pour la préservation de la sécurité des enfants

Les Églises sont soutenues pour mettre en place des centres de développement de l'enfant pour les enfants pauvres et marginalisés dans leurs communautés, qui courent le risque d'être exploités ou d'être victimes du trafic. CarNet Népal soutient également les clubs scolaires d'enfants, en développant chez les enfants des capacités de leadership, clubs où les enfants apprennent leur droit à la protection, comment reconnaître et éviter l'exploitation et le trafic, puis transmettent cet apprentissage à leurs pairs à l'école, par le théâtre ou des articles écrits pour des magazines, par exemple. Les enfants des clubs rendent également visite à leurs pairs qui ont abandonné l'école et les encouragent à retourner à l'école.

CarNet Népal sensibilise également les églises et les communautés à l'exploitation et au trafic des enfants par la campagne de sensibilisation de la petite fille dite « Daughter awareness Campaign » (théâtre, animation et sensibilisation). Ces campagnes font également appel à la participation des enfants des clubs d'enfants.



En action : Les églises contre le trafic

Trois pasteurs bien connus d'un district (où le trafic est répandu) représentent une expérience significative des dirigeants et des autorités de l'Église dans le district. Ils étaient connus comme pasteurs et souvent accusés de prosélytisme (*Dharma Pracharak*) par la communauté non-chrétienne. Aujourd'hui, ils sont respectés par de nombreuses personnes dans le district en tant que pasteurs de la protection des enfants et maintenant, les communautés non-chrétiennes comprennent que " les églises défendent et soutiennent les enfants vulnérables". Ils sont également membres du réseau local des églises du district qui combattent l'ASE et le TE.

Ces trois pasteurs ont plaidé pour divers enfants qui étaient exposés au risque de trafic ou d'abus sexuel. Ils ont non seulement sensibilisé les églises à défendre les enfants susceptibles d'être victimes de trafic et d'abus sexuel, mais ils ont également contribué à empêcher une fille de 14 ans d'être l'objet d'un trafic en intervenant dans le processus de délivrance d'un faux passeport à son nom au Bureau d'administration du district. Les églises rurales du district les ont chaleureusement salués lors des campagnes de sensibilisation contre l'abus sexuel et le trafic des enfants. "C'est ce défi que nous demandons aux églises de relever," a dit un des pasteurs.



Exercices de participation des enfants

7.8 En sécurité et en insécurité dans ma communauté

60

7+

But : Les enfants identifient les risques pour leur sécurité dans leur propre environnement

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile, de stylos, de crayons pastels, de marqueurs

Méthode : Les enfants doivent être en groupe de 20 au maximum et, si possible, regroupés en fonction de l'âge.

Demandez au groupe d'enfants de dessiner ensemble une carte de leur communauté.

Ils devront faire figurer les principaux éléments tels que les routes principales, les églises ou autres établissements religieux, les écoles, les maisons, les boutiques, les infrastructures publiques, les sites de transport et autres lieux où les enfants passent du temps.

Quand les enfants auront fini, affichez la carte, et demandez-leur de marquer d'une couleur de marqueur les endroits où ils aiment aller, ou qui sont des endroits favorables et sûrs pour les enfants.

Discutez avec eux de ce qu'ils aiment dans ces endroits et de ce qui leur permet de s'y sentir en sécurité.

Ensuite, en utilisant une autre couleur de marqueur, demandez aux enfants d'identifier sur la carte les endroits qui peuvent être dangereux pour les enfants, ou bien où ils n'aiment pas aller.

Demandez-leur pourquoi ils pensent que ces zones sont dangereuses. Que pourraient faire les enfants pour éviter de se retrouver dans ces endroits, ou pour se protéger du danger ?



Carte d'une communauté dessinée par des enfants à Kisumu, au Kenya

7.9 Quel est le problème ?



But : Les enfants identifient les problèmes qui les touchent et discutent des moyens de les affronter

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile, de marqueurs, de gommettes adhésives

Méthode : Demandez aux enfants de réfléchir aux problèmes les concernant et d'en parler avec le groupe. Vous pouvez demander simplement : « Quels sont les problèmes que rencontrent les enfants dans votre communauté ? » Demandez aux enfants de penser à la maison, à l'école, et à la communauté.

Inscrivez leurs réponses sur un tableau mobile, en demandant aux enfants de donner plus de détails sur le problème abordé, et pourquoi ils pensent que cela doit changer.

Une fois que les enfants auront partagé leurs idées, donnez à chaque enfant 3 gommettes adhésives, et demandez-leur d'utiliser leurs gommettes pour voter pour les problèmes qu'ils pensent être les plus importants. Les enfants peuvent placer les 3 gommettes devant un problème, s'ils pensent que ce problème est de loin le plus important, ou ils peuvent répartir leurs gommettes entre deux ou trois problèmes.

Ceci devrait aider le groupe à identifier les problèmes les plus graves que les enfants rencontrent, selon eux. Identifier ces problèmes est un bon point de départ pour les actions qu'entreprendront les enfants par la suite pour assurer leur propre sécurité dans leur communauté.

Idées	
Problème 1	
Problème 2	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Problème 3	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Problème 4	■
Problème 5	■ ■ ■
Problème 6	■ ■ ■ ■ ■

7.10 Comprendre le problème



But : Les enfants explorent les causes et les conséquences d'un problème dans leur communauté

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs

Méthode : Une fois que vous aurez identifié le problème sur lequel vous souhaitez travailler ensemble, il est important de s'assurer que vous comprenez vraiment ce qui est à l'origine du problème et quel impact ce problème a sur les enfants.

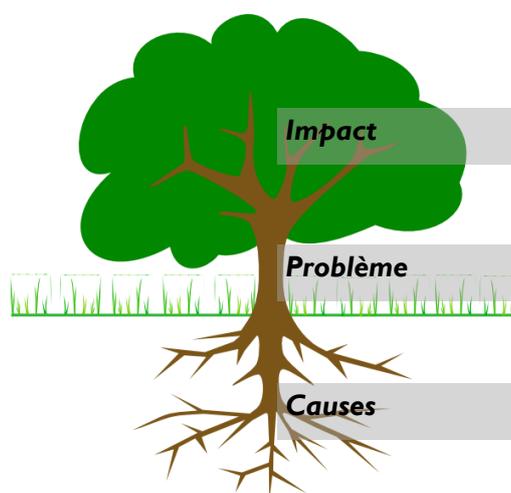
Utilisez un arbre à problèmes pour explorer les causes et les conséquences du problème que vous avez choisi :

Dessinez une image simple d'un arbre sur une feuille de tableau mobile avec des racines s'enfonçant dans la terre et des branches s'élevant vers le ciel.

Inscrivez le problème dont vous discutez sur le tronc de l'arbre, puis demandez aux enfants de vous dire ce qu'ils pensent être les causes du problème, et notez-les sur les racines de l'arbre.

Ensuite, réfléchissez à l'impact du problème sur les enfants, et inscrivez les idées des enfants sur les branches.

Vous pouvez également travailler avec les enfants à approfondir les recherches sur le problème — par le biais d'une recherche en ligne, et en interrogeant les personnes ressources de la communauté sur le problème. Les enfants pourraient ensuite faire un compte-rendu de ce qu'ils ont trouvé à propos du problème et de ses causes et de son impact dans votre communauté, lors d'une prochaine rencontre.



7.11 Que pouvons-nous faire ?

But : Travailler avec les enfants pour réfléchir à ce qu'il faut changer et aux actions que vous mènerez ensemble

Vous aurez besoin : de feuilles de tableau mobile et de marqueurs, de gommettes adhésives, d'une copie de la *Fiche 7.2 : Établissement d'un plan d'action avec les enfants*

Méthode : Maintenant que vous comprenez le problème, il vous faut déterminer ce qui, selon les enfants, doit changer pour améliorer la situation.

Préparez 2 feuilles du tableau mobile comme ci-dessous :

Changement	Adultes	Enfants

Demandez aux enfants de réfléchir à ce qui aurait besoin de changer pour améliorer la situation concernant le problème dont vous avez parlé. Rappelez-leur les impacts et les causes que vous avez identifiés—que faudrait-il changer pour mettre fin à ces causes et ces conséquences ?

Notez ces idées dans la colonne « changement » sur votre feuille de tableau mobile.

Puis, demandez aux enfants de réfléchir aux personnes qui pourraient prendre des mesures pour opérer ces changements (si les enfants suggèrent plusieurs idées, laissez-les choisir les plus importantes pour en discuter pendant le temps dont vous disposez – assurez-vous de

garder suffisamment de temps pour l'élaboration du plan d'action).

Pour chaque changement dont vous parlerez, demandez d'abord aux enfants ce qu'ils pensent que les adultes peuvent faire, puis demandez-leur ce qu'ils pensent que les enfants pourraient faire.

Prenez une nouvelle feuille de tableau mobile et, en regardant les tableaux qu'ils ont remplis, demandez aux enfants de faire part de leurs idées sur ce qu'ils pensent pouvoir faire pour intervenir sur ce problème pour les enfants de leur communauté.

Notez les idées sur un tableau mobile, en laissant une colonne vide à droite.

Prenez un peu de temps pour parler avec les enfants de leurs idées – quelles idées trouvent-ils bonnes, et pourquoi ? Est-ce qu'elles seraient vraiment efficaces ? Qu'est-ce qui serait facile ou difficile ? Avec qui d'autre auraient-ils besoin de travailler pour mettre en œuvre les idées ?

Les enfants peuvent arriver à s'entendre sur le choix de la meilleure idée simplement en discutant.

S'ils n'y a pas de consensus, ou si certains enfants plus silencieux n'ont pas pris part à la discussion, il est bon d'utiliser la « gommette-cratie » pour déterminer l'avis de l'ensemble du groupe.

Pour ce faire, donnez à chaque enfant 3 ou 4 gommettes adhésives, et demandez-leur de placer leurs gommettes devant leurs idées préférées. S'ils apprécient particulièrement une des idées, ils peuvent placer toutes leurs gommettes devant cette idée, mais s'ils aiment plus d'une idée, ils sont libres de répartir les gommettes entre elles.

Idées	
Idée 1	
Idée 2	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Idée 3	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Idée 4	■
Idée 5	■ ■ ■
Idée 6	■ ■ ■ ■

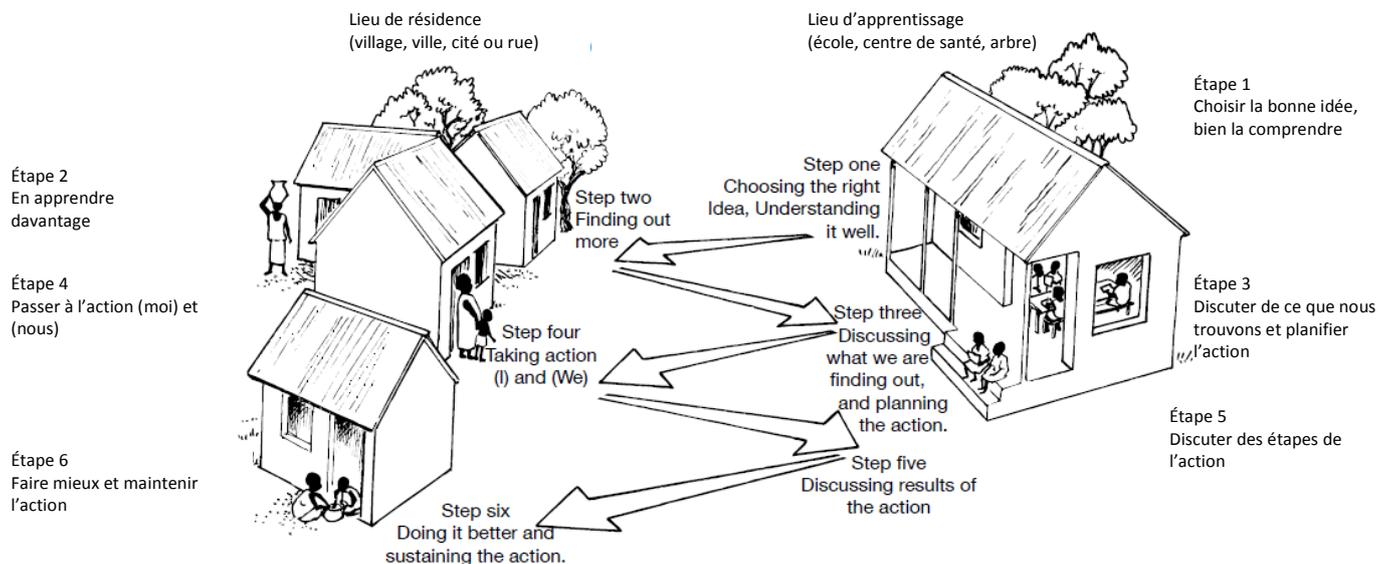
Si vous n'avez pas de gommettes adhésives, les enfants peuvent utiliser un marqueur pour faire une marque devant leurs choix.

Lorsque vous aurez obtenu le consensus sur la meilleure idée, planifiez la manière dont vous la réaliserez. Utilisez la *Fiche 7.2 : Établissement d'un plan d'action avec les enfants* pour noter par écrit ce vous comptez faire.

Vous devriez également planifier à l'avance la manière dont vous comptez assurer le suivi de votre action et de son impact. Vous devrez évaluer son efficacité et ce que vous pourriez faire pour l'améliorer à mesure que vous continuerez à travailler ensemble.

Modèles du travail pour le changement avec les enfants

L'approche en six étapes



Dans l'approche en 6 étapes, les activités des enfants se déroulent dans deux endroits et/ou à deux moments distincts : là où ils vivent et là où ils apprennent. Le lieu d'apprentissage peut être une école, la maison d'une personne, ou un espace ouvert. Les activités d'apprentissage ont lieu à un moment précis. Un sujet, tel que, Faire de l'école un lieu où on est plus en sécurité, est choisi lors de la première étape soit par les adultes, soit par les adultes et les enfants ensemble. C'est la principale étape supervisée par le travailleur adulte.

À l'étape 2, les enfants découvrent quels sont les besoins locaux chez les autres enfants ou à la maison ou dans la communauté en s'appuyant sur ce qu'ils ont compris du sujet à la première étape. Les autres étapes découlent ensuite de ce que les enfants apprennent sur leurs maisons ou leurs communautés. Ils discutent de leurs découvertes et planifient l'action appropriée. Les actions qu'ils mènent peuvent être concrètes et changer ou développer la manière dont les enfants et les autres personnes agissent dans leurs écoles ou dans leurs familles. Ou bien, les activités peuvent porter sur la sensibilisation au niveau de la famille ou de la communauté. Les adultes doivent assister les enfants pendant la phase de planification pour s'assurer que les activités seront sans risque et en adéquation avec l'âge et l'expérience des enfants.

L'approche en 6 étapes étant un processus puissant, il est très important d'intégrer l'étape 5, étape de l'évaluation, dans le cadre du processus. Cette étape apprend aux enfants comment réfléchir et l'étape 6, finale, s'appuie sur les résultats de ce qu'ils ont fait et est l'occasion de corriger les erreurs qu'ils pourraient avoir commises.

Cinq étapes de la conception du processus de changement

Ce modèle présente plusieurs des caractéristiques de l'approche en six étapes.

Résumé : 1-sentir, 2-imaginer, 3-faire, 4-partager, 5-continuer

1. Sentir le changement : Que souhaitez-vous le plus créer ou changer dans votre communauté ?

Avez-vous une idée qui pourrait toucher ou affecter la vie de plusieurs personnes ? Une idée que VOUS pouvez réaliser

2. Imaginer le changement : Discutez ensemble de la manière dont vous pouvez créer ce changement. Impliquez d'autres personnes de votre communauté. Planifiez comment et quand vous pouvez réaliser cette action de changement

3. Faire le changement : Rassemblez les ressources dont vous aurez besoin. Allez-y et réalisez ce changement. Consignez ce que vous faites, l'impact que vous avez et le sentiment que cela vous donne

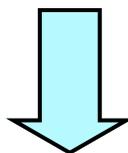
4. Partager le changement : Fêtez votre action de changement avec votre communauté. Documentez votre histoire et la manière dont vous l'avez partagée.

5. Continuer le changement : Revenez sur votre action de changement et ce qui a bien marché. Avez-vous le sentiment que l'histoire ne fait que commencer ? Que comptez-vous faire ensuite ?

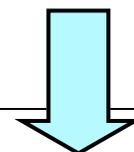
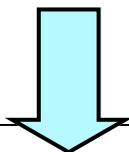
Établissement d'un plan d'action avec les enfants

Nom du Club d'enfants	
Organisation	

La question sur laquelle nous voulons travailler est :

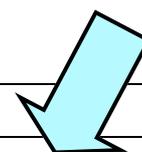
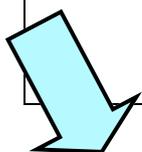


L'action que nous comptons mener est :

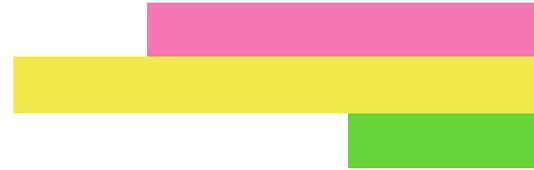


Avec qui devons-nous travailler ?

Quand devons-nous la mener ?



Comment saurons-nous que notre action a été efficace ? (Qu'est-ce qui changera ?)



Exemples de politiques, modèles et directives

Exemple de politique sur la santé et la sécurité

1. L'église/l'organisation reconnaît et accepte sa responsabilité d'assurer, dans la mesure du raisonnablement possible, un environnement sûr et sain en vue de garantir la santé, la sécurité et le bien-être de toutes les personnes qui utilisent ses locaux.

2 L'église/l'organisation prendra donc toutes les mesures nécessaires en son pouvoir pour assumer ses responsabilités dans la mesure du raisonnablement possible, notamment :

2.1 maintenir les locaux de l'église/l'organisation dans de bonnes conditions de sécurité et sans risque pour la santé et prévoir et maintenir des voies d'accès sûres et sans risque pour l'entrée et la sortie ;

2.2 fournir et maintenir des aménagements et équipements sûrs et sans risque pour la santé ;

2.3 évaluer le risque pour la santé et la sécurité des personnes qui utilisent les locaux de l'église ;

2.4 assurer la sécurité et l'absence de risque pour la santé dans le cadre de l'utilisation, la manipulation, le stockage et le transport d'articles et de substances ;

2.5 mettre à disposition les informations, les instructions, la formation et la supervision nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des personnes qui utilisent les locaux de l'église ;

2.6 mettre à disposition et entretenir un environnement correct pour les employés, les dirigeants, les aides et les bénévoles de l'église/l'organisation, un environnement sûr, sans risque pour la santé, et adéquat en ce qui concerne les installations et les dispositions prises pour leur bien-être ;

2.7 consulter, si nécessaire, tous les employés, les dirigeants, les aides et les bénévoles pour la mise en œuvre de tout changement à cette politique ;

2.8 s'assurer que des fonds et des ressources suffisants sont mis à disposition pour mener à bien cette politique.

3 L'église/l'organisation a confié la responsabilité globale de la réalisation de cette politique à en tant que responsable de la santé et de la sécurité qui, sous la direction de, sera chargé de mener à bien la mise en œuvre de la politique sur la santé et la sécurité.

4 Le responsable de la santé et de la sécurité devra :

4.1 mener des évaluations de risque appropriées (qui devront être revues chaque année) des locaux et des activités ;

4.2 coordonner la mise en œuvre de la politique sur la santé et la sécurité (notamment la sécurité incendie) ;

4.3 mener des enquêtes sur tout accident et recommander des mesures pour éviter leur récurrence ;

4.4 s'assurer que les comptes rendus d'accidents et autres dossiers appropriés sont tenus et renvoyés aux organismes concernés ;

4.5 s'assurer que toutes les dispositions appropriées sont prises pour assurer les premiers soins ;

4.6 s'assurer que l'ensemble des règles de la législation en matière de sécurité alimentaire sont respectées ;

4.7 organiser des formations sur la sécurité, autant que nécessaire ou souhaitable, de sorte que les exigences légales spécifiques soient respectées et que tout changement à ce niveau soit appliqué et communiqué aux employés, aux dirigeants, aux aides et aux bénévoles si nécessaire ;

4.8 s'assurer, si nécessaire, que toutes les règles de sécurité nécessaires sont affichées de manière bien visible, que toutes les communications de procédures d'urgence sont correctement présentées et clairement visibles en permanence ;

4.9 s'assurer que l'accès aux sorties de secours n'est pas entravé et que l'équipement de lutte contre l'incendie n'est pas déficient, que les couloirs et les escaliers sont libres de tout obstacle autre que de nature temporaire et partielle.

5 Tous les employés, les dirigeants, les aides et les bénévoles devront :

5.1 prendre raisonnablement soin de leur santé et de leur sécurité, ainsi que de la santé et de la sécurité des autres personnes susceptibles d'être affectées par tout acte ou omission d'une personne dans le cadre du travail ou de l'aide.

5.2 coopérer avec l'église/l'organisation autant que nécessaire pour permettre l'accomplissement ou le respect des devoirs et des exigences ;

5.3 s'assurer de ne pas compromettre et de ne pas détourner, intentionnellement ou par imprudence, tout ce qui est fourni pour garantir la santé, la sécurité ou le bien-être ;

5.4 se familiariser et être à tout moment en conformité avec la politique sur la santé et la sécurité ;

5.5 suivre en permanence toutes les règles de sécurité, les procédures, et les codes de bonnes pratiques et, en particulier, connaître parfaitement les procédures à suivre en cas d'incendie ou de toute autre situation d'urgence ;

5.6 se conformer à toutes les règles en matière de sécurité alimentaire qui s'appliquent à eux-mêmes ;

5.7 participer à toute formation à laquelle ils pourraient être invités ;

5.8 signaler au responsable de la santé et de la sécurité tous les accidents ou les incidents dangereux ou les dangers, qu'il y ait des blessés ou non, aussitôt que raisonnablement possible ;

5.9 s'assurer que tout l'équipement et le matériel de travail qu'ils utilisent sont en bon état de fonctionnement et du point de vue sécuritaire et qu'aucun câble ou fil ne traîne et ne fasse trébucher quelqu'un ;

5.10 tenir compte de toutes les conséquences possibles de leurs actions sur la santé, la sécurité et le bien-être de toutes les personnes qui pourraient, à tout moment et pour une raison ou une autre, utiliser les locaux, ou les utiliseront.

La présente déclaration de politique a été adoptée le (date)

Signé

Fonction

Exemple de code de conduite

[Vision de l'Organisation]

[Où l'Organisation travaille]

Le Code de conduite contenu dans ce document concerne toute personne travaillant pour, ou impliquée dans *nom de l'organisation*

Vous devez :

éviter les vêtements inappropriés et vous adapter à la culture de l'environnement dans lequel le projet est basé ;
éviter d'avoir un comportement contestable, qui pourrait être mal interprété ;
être visible des autres adultes quand vous parlez avec les enfants ;
respecter les limites de chaque enfant et leur droit à la vie privée, notamment quand vous prenez des photographies, et aider les enfants à acquérir le sens de leurs droits et les aider à savoir comment réagir quand ils sentent qu'il y a un problème ;
avoir des attitudes culturellement adaptées concernant le contact physique. Le toucher doit être adapté à l'âge et généralement initié par l'enfant, plutôt que par vous ;
être conscient que les enfants ont le droit de décider du degré de contact physique qu'ils veulent avoir avec les autres, sauf dans des cas exceptionnels où ils ont besoin de soins médicaux ;
instaurer et entretenir une culture de communication ouverte permettant que tout problème ou préoccupation puisse être abordé ;
vous tenir mutuellement responsables de sorte que tout comportement potentiellement abusif puisse être combattu ;
instaurer une culture de communication permettant que les enfants puissent parler ouvertement de leurs relations avec les membres du personnel et les autres personnes ;
contrôler la quantité de photographies prises des enfants en vous assurant que les photographes respectent toujours la dignité de l'enfant.

Il n'est pas approprié :

de rester seul avec les enfants ;
d'inviter les enfants chez vous, en particulier s'ils doivent être seuls avec vous ;
de donner aux enfants ou aux jeunes votre adresse mail, votre numéro de téléphone mobile, votre compte Facebook ou vos coordonnées.

Vous ne devez jamais :

agir d'une façon qui puisse entraîner la maltraitance d'enfant ou exposer un enfant au risque de maltraitance ;
frapper ou agresser ou infliger des sévices aux enfants ou discipliner un enfant d'une manière qui va à l'encontre de la Convention relative aux droits de l'enfant. (En règle générale, éviter les châtiments corporels, les coups, les gifles, la fessée et les violences verbales telles que les cris, les menaces ou un langage dégradant) ;
laisser un enfant ou des enfants avec qui vous travaillez passer la nuit chez vous sans surveillance, à moins d'avoir l'autorisation de la personne principalement responsable de l'enfant (par exemple, un parent ou un tuteur) et l'accord d'un membre important du personnel ;
dormir dans la même chambre ou le même lit qu'un enfant avec lequel vous travaillez ;
toucher les enfants d'une façon inappropriée. En règle générale, ne pas toucher les enfants de façon inappropriée à des endroits qui devraient normalement être couverts par un short et un t-shirt, mais également ne pas les embrasser et les chatouiller de façon inappropriée ;
pratiquer une activité physique sexuellement provocante, inappropriée, offensante ou manipulatrice ou susceptible être interprétée comme une agression ou des abus ;
entretenir des relations physiques ou sexuelles avec les enfants, ou des relations qui pourraient être considérées, d'une manière ou d'une autre, comme relevant de l'exploitation ou d'abus ;
exposer les enfants à du matériel inapproprié tel que des vidéos et de la littérature pornographiques ;
utiliser un langage, faire des suggestions ou donner des conseils inappropriés, séducteurs, offensants ou violents ;
faire pour les enfants des choses intimes qu'ils peuvent faire seuls ;
excuser un comportement illégal, dangereux ou violent, ou y prendre part ;
agir d'une manière destinée à faire honte ou à humilier ;
faire de la discrimination à l'égard de certains enfants, les traiter différemment, ou les favoriser tout en excluant d'autres enfants.

Exemple de politique sur les images visuelles

[Mission de l'Organisation]

[Où l'Organisation travaille]

Définitions

La politique de l'image visuelle contenue dans ce document concerne toute personne travaillant pour ou impliquée dans *nom de l'organisation*

La référence aux "images visuelles" couvre les photographies, les diapositives, les affiches, les DVD, les clips sur Youtube, quel(le) que soit le lieu ou la manière dont elles sont conservées. Il peut s'agir d'une bibliothèque d'images, d'un centre de ressources, de sites Web, de médias sociaux et de différentes sortes de supports papier et électronique. Il faut savoir que cette liste n'est pas exhaustive.

Toutes les références à « Membres du Personnel » dans cette politique sont faites à titre de référence générale et doivent être comprises comme telles. Le terme englobe tous ceux qui travaillent pour *nom de l'organisation*, qu'ils soient rémunérés ou non, notamment les employés, le personnel financièrement autonome, les bénévoles, les visiteurs et les administrateurs.

Déclaration de politique

Dans le cadre de l'utilisation des images visuelles sous forme de photographies et de vidéos, le principe primordial est de préserver le respect et la dignité dans la représentation que nous donnons des enfants et des personnes qui en ont la charge, tout en sensibilisant de manière exacte le public à la réalité de la situation des « enfants à risque ».

Notre utilisation de l'image doit être en conformité avec les valeurs, la vision et les buts de *nom de l'organisation* et les illustrer

1. Prise d'image

Aucun membre du personnel n'est en droit de créer, produire, télécharger, collecter, conserver, utiliser ou diffuser des images qui :

- a) ne respectent pas la dignité et l'estime de soi du sujet ;
- b) relèvent de l'exploitation ou de la manipulation du sujet (par exemple, en demandant au sujet de pleurer devant la caméra) ;
- c) trompent le spectateur de l'image sur la situation réelle du sujet de l'image ;
- d) dénaturent la réalité et/ou ne reflètent ou ne représentent pas fidèlement la réalité, volontairement ou implicitement.

Autant que possible, pour faire des photographies ou des vidéos d'individus, les membres du personnel doivent demander auparavant la permission de l'enfant, du responsable adulte, du tuteur ou de la personne qui s'en occupe.

Avec les documents photographiques, les membres du personnel doivent s'efforcer, autant que possible, de noter le nom du sujet photographié et s'assurer que le nom est enregistré lorsque l'image est archivée. Si le nom du sujet n'est pas connu ou, si utiliser un nom pourrait avoir un impact négatif sur la vie du sujet ou de la/des personne(s) qui s'en occupe(nt), un titre général peut être utilisé pour l'archivage de l'image.

Si possible, les membres du personnel devraient expliquer au sujet l'utilisation probable de l'image/des images. Si le sujet dit qu'il ne veut pas être photographié, les membres du personnel doivent arrêter le processus.

2. Utilisation de l'image

(a) Elle doit être honnête

Autant que possible, les membres du personnel doivent s'efforcer de créer un équilibre au niveau des images visuelles pour refléter la réalité d'une situation (par exemple, le positif et le négatif, l'espoir et la souffrance).

Les membres du personnel ne doivent pas utiliser l'image d'une chose et la décrire comme l'image d'une autre chose, ou le suggérer. (Par exemple, nous ne devons pas utiliser l'image d'un projet pour illustrer le travail d'un autre projet).

Les membres du personnel ne doivent pas utiliser l'image d'un projet sans aucun lien avec le travail de l'organisation et la décrire ou la brandir comme l'image d'un projet lié à l'organisation, ou le suggérer.

Les membres du personnel ne doivent pas utiliser une image d'une manière qui déforme la situation réelle. Ainsi, une image illustrant une situation générale ne doit pas être présentée pour illustrer une situation spécifique, et une image représentant une situation exceptionnelle ne doit pas être brandie comme étant une généralité.

(b) Elle doit être fidèle

Lors de l'utilisation d'une image visuelle, et autant que possible, les membres du personnel doivent désigner le sujet photographié par son nom, à moins que le nom ne soit pas connu ou que cela ait un impact négatif sur l'enfant ou sur la/les personne(s) qui s'en occupe(nt) ; un titre général devra alors être utilisé pour l'image. Dans ce cas, le nom et l'identité visuelle doivent être camouflés. Ceci est particulièrement important pour les enfants qui ont été victimes d'exploitation et d'abus sexuels.

Pour ces enfants qui ont été victimes d'exploitation et d'abus sexuels ou sauvés de circonstances violentes, les informations et les détails personnels concernant les enfants, qui pourraient permettre de les identifier et augmenter le risque potentiel de préjudices pour eux, ne doivent pas être utilisés.

Cela inclut notamment la localisation du projet où l'enfant est basé, l'identification du nom complet de l'enfant ou des détails sur sa famille. L'utilisation des prénoms uniquement et d'informations non identifiables, telles que le nom du district plutôt que celui du village, par exemple, serait préférable.

Les membres du personnel doivent chercher à s'assurer qu'à leur connaissance, le sujet qui verrait l'image pourrait considérer cette image et son utilisation comme une représentation fidèle.

Tous les membres du personnel doivent utiliser les images fidèlement et avec exactitude, et enregistrer avec précision le moment/le lieu/le sujet de l'image visuelle lors de sa conservation, sa reproduction ou sa distribution.

Le consentement éclairé pour l'utilisation des informations obtenues lors d'entrevues et/ou pour l'utilisation d'images d'enfants qui ont été interviewés doit être obtenu auprès des enfants (s'ils ont l'âge et la capacité de comprendre et s'ils en ont la maturité) et de leurs parents et/ou de leurs tuteurs.

(c) Elle doit être honorable

Aucun membre du personnel ne doit utiliser une image visuelle qui :

- a) est déshonorante pour les enfants
- b) utilise des images sexuelles d'enfants
- c) présente les enfants de façon sensationnelle
- d) pourrait être nuisible au(x) sujet(s)
- e) est de mauvais goût ou indécente
- f) est érotique, pornographique ou obscène
- g) contient des images gratuites de souffrance extrême, de nudité ou de mort

Les membres du personnel doivent maintenir des critères de bon goût et de décence en cohérence avec les valeurs de l'organisation et des sympathisants de l'organisation

(d) Elle doit faire référence au créateur de l'image

Aucun membre du personnel ne doit utiliser, reproduire ou diffuser une image visuelle, qui n'a pas été prise par un membre de l'organisation et/ou qui n'appartient pas à l'organisation, dans laquelle :

la source originelle/le photographe/le vidéographe ne peut être retrouvé(e) et nommé(e) ;
l'autorisation de reproduction ne peut être obtenue ou a été demandée mais a été refusée.

Toutes les images non prises par un membre de l'organisation et n'appartenant pas à l'organisation mais publiées dans les publications de l'organisation doivent porter le nom du créateur de l'image (exemple, les photographies doivent porter le nom du photographe).

Les membres du personnel qui conservent des images qu'ils ont prises dans des lieux publics sont supposés avoir donné l'autorisation à l'organisation pour l'utilisation de ces images dans les publications de l'organisation, sauf indication contraire.

L'organisation assumera le paiement d'un droit pour l'utilisation des images dans les publications de l'organisation, sauf si le créateur ou le propriétaire de l'image en restreint l'utilisation.

Si des tiers souhaitent faire usage des images, ils devront d'abord contacter le photographe ou le propriétaire de l'image pour en demander l'autorisation. Ce n'est pas à l'organisation de déterminer si l'autorisation peut ou doit être accordée aux tiers.

Le photographe ou le propriétaire de l'image a le droit de vendre l'une de ses images à des groupes autres que l'organisation. Cependant, quand il s'agit d'images prises avec le matériel financé par l'organisation, le photographe ou le propriétaire de l'image doit au préalable contacter l'organisation pour en demander l'autorisation.

(e) Elle doit maintenir des normes techniques élevées

Les membres du personnel doivent uniquement utiliser des images visuelles de qualité.

Les membres du personnel peuvent avoir recours à la manipulation numérique d'images pour produire des effets créatifs ou emblématiques, mais pas de façon à dénaturer délibérément et de manière mensongère la réalité de la situation dépeinte. La seule exception à cette règle, c'est lorsque la manipulation est nécessaire pour protéger l'identité de l'individu qui est le sujet de l'image.

Les membres du personnel ne doivent pas recadrer une image au point de dénaturer de façon mensongère la réalité de la situation.

Dans le montage d'une vidéo, les membres du personnel ne doivent pas dénaturer le sens des déclarations d'une personne interviewée.

J'ai lu cette politique sur les images visuelles, je l'accepte et m'y conformerai

Signé..... Lieu Date.....

Exemple de politique sur les données et la communication

Diffusion de données, d'informations et d'images visuelles

Aucune donnée, image ou information concernant un enfant ou des enfants ne doit être diffusée si elle est violente, ou si elle pourrait être interprétée comme violente, ou si elle pourrait être utilisée pour abuser d'un enfant ou d'enfants.

Le sens commun doit prévaloir dans l'utilisation de cette bonne pratique. Avant de diffuser une donnée, une image ou une information, chaque travailleur doit se poser deux questions :

- Cette information pourrait-elle amener des personnes à connaître des détails spécifiques sur un enfant qui faciliteraient un contact personnel avec cet enfant ? (Par exemple, le nom et l'adresse d'un enfant)
- Cette information est-elle réservée aux personnes qui ont un accès privilégié aux processus confidentiels ou stratégiques visant à protéger les enfants ? (Par exemple, le plan stratégique pour l'éradication du trafic sexuel).

Si la réponse est oui, la demande sera refusée et une explication simple sera donnée au demandeur. Si la réponse est peut-être, veuillez prendre l'avis du responsable de la protection de l'enfant avant de répondre. Si le membre du personnel traitant des demandes d'informations, de données et d'images, a des raisons de douter de l'intégrité du tiers et/ou de ses demandes de ressources, ces ressources ne seront pas communiquées. Le RPE doit être informé et un dossier conservé.

Site web

Un contrôle des informations à publier sur le site web de (nom de l'organisation) doit être effectué AVANT toute publication. Tout ce qui est publié sur le site web de (nom de l'organisation) doit être conforme à la politique de protection de l'enfant de (nom de l'organisation). On considère que toute l'information publiée sur notre site web tombe dans le domaine public à moins qu'elle ne soit sécurisée par un mot de passe.

Le site web de (nom de l'organisation) peut utiliser des images d'enfants scannées, mais uniquement conformément à la composante Images visuelles de cette bonne pratique et à la politique des images visuelles. L'utilisation de toutes les photographies et images doit être formellement autorisée par le photographe ou la source, étant entendu que le photographe aura préalablement reçu une autorisation en bonne et due forme de l'enfant et de son parent ou tuteur. Cette autorisation doit être par écrit ou par mail.

Les membres du personnel qui rédigent les pages web pour le site de (nom de l'organisation) doivent être prudents par rapport au titre qu'ils donnent à leurs pages, afin d'éviter des visites sur le site, ou des téléchargements d'informations à partir du site, par des agresseurs d'enfants et des pédophiles. Ceci est particulièrement important dans le cas d'informations concernant l'exploitation sexuelle des enfants.

Si un membre du personnel croit qu'une demande concernant une information sensible sur les enfants est sollicitée sous un faux prétexte de « recherche », le membre du personnel répondant à la demande doit agir avec diligence et consulter le RPE.

Données et informations

Les membres du personnel ne doivent pas diffuser une information qui pourrait être utilisée pour identifier l'adresse ou l'identité d'un enfant ou d'enfants dans un pays. Ceci concerne aussi bien les informations personnelles concernant un enfant ou des enfants que les informations physiques/géographiques. (Nom de l'organisation) préfère que le personnel utilise des pseudonymes pour les enfants, et aucune indication du nom de famille n'est permise. Ces informations ne doivent pas non plus être utilisées sur le site Internet de (organisation) ou sous quelque autre forme de communication avec les tiers. S'il s'avère sûr de donner une adresse, on ne donnera que les adresses postales et non les noms de rues.

Un dossier daté doit être conservé sur toutes les informations données aux tiers par les membres du personnel de (nom de l'organisation).

Images visuelles

Les images visuelles diffusées aux tiers doivent être en concordance avec la politique des images visuelles de (nom de l'organisation).

Aucune information comportant une image visuelle permettant d'identifier un enfant ou des enfants ou son/leur adresse ne doit être donnée. Seules des références générales doivent être utilisées. Dans toutes les communications, (nom de l'organisation) utilisera des pseudonymes pour les enfants.

Autant que possible, éviter d'utiliser ou de diffuser des photos individuelles d'enfants, mais plutôt des photos de groupe.

Lors de la prise d'images visuelles d'enfants, (nom de l'organisation) s'assurera que, dans la mesure du possible, une explication est donnée à propos de l'utilisation de l'image.

Exemple de déclaration de politique

[Organisation] est une organisation qui a pour vision de voir les populations du Cambodge libres de vivre dans l'espoir, l'amour, la joie et la paix dans la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ. [Organisation] a un foyer pour les enfants orphelins à Phnom Penh et travaille également avec les enfants et les jeunes dans le cadre de projets réalisés dans les villages.

L'objectif de cette politique est de prévenir les abus au sein des programmes de notre organisation, et de protéger notre personnel contre de fausses accusations d'abus. [Organisation] est une organisation chrétienne qui croit en la Bible comme guide pour la protection des enfants.

“Car nous recherchons ce qui est bien, non seulement devant le Seigneur, mais aussi devant les hommes.” (2 Corinthiens 8:21)

« Frères, si un homme vient à être surpris en quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur...Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Christ » (Galates 6 :1-2)

[Organisation] s'est engagée à respecter la loi cambodgienne sur les questions de maltraitance et d'exploitation. [Organisation] s'est également engagée à faire respecter la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La protection des enfants est l'un des quatre thèmes que l'on retrouve tout au long de la CRDE et qui est entré en vigueur comme loi internationale en 1990. Le Cambodge est signataire de la CRDE. Nous devons donc prendre très au sérieux notre rôle pour faire respecter la Convention là où cela est nécessaire. Dans un pays où les enfants représentent le groupe démographique le plus important, et où le tourisme sexuel de l'enfant, le viol d'enfant et la maltraitance d'enfant sont en hausse, le personnel et les bénévoles de [organisation] feront tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger contre tout autre abus les enfants qui sont chez eux.

Déclaration d'engagement

À signer par tous les membres de l'équipe, les travailleurs temporaires, les bénévoles et les visiteurs de [organisation]. Une copie sera conservée dans les dossiers du bureau de [organisation].

Je déclare que :

- J'ai lu et je comprends la politique de protection de l'enfant de [organisation]
- Je travaillerai dans le cadre des procédures et protocoles tels qu'établis dans la politique.
- Je n'ai pas été accusé(e) ni condamné(e) pour une infraction relative à la maltraitance physique ou l'abus sexuel d'enfants.
- Je comprends que si une plainte est portée contre moi pour maltraitance d'enfant durant mon engagement dans les activités de [organisation], les allégations feront l'objet d'une enquête approfondie en coopération avec les autorités compétentes.

Nom :

Signature :

Date :

Modèle de politique pour la protection de l'enfant

Ce document est destiné à l'usage d'équipes de projets et de réseaux comme canevas lors de la conception de leur propre politique de protection de l'enfant. Chaque section contient la description des exigences minimales définies par la bonne pratique internationale et le droit international, suivie d'une case ombrée pour permettre aux projets d'énoncer leurs propres exigences en fonction de leur situation et des réglementations juridiques nationales.

INTRODUCTION

Informations concernant votre organisation

A qui est destinée cette politique ?

Cette politique pour la protection de l'enfant s'applique à...

Définitions des termes

Définition de « enfant », « enfants », « un jeune », « les jeunes », « un adolescent » et « les adolescents »

Définition de travailleurs, personnel, bénévoles

Nécessité et portée de la politique

Les politiques de protection de l'enfant permettront de protéger les enfants.

Une politique de protection de l'enfant aide à créer un environnement sûr et positif pour les enfants et, même si aucune norme ou aucun processus ne peut assurer une protection complète aux enfants, le respect de ces normes et la mise en œuvre d'une politique limitent les risques de maltraitance et d'exploitation pour les enfants.

Les politiques de protection de l'enfant aideront à protéger les travailleurs.

Une politique de protection de l'enfant clarifie ce qu'un projet requiert en termes de protection des enfants. Elle énonce des normes de comportement à l'attention du personnel et des bénévoles du projet quand ils sont avec les enfants et notamment, ce qu'il faut faire s'ils constatent chez les autres des comportements inappropriés, ou en entendent parler.

Les politiques de protection de l'enfant aideront à protéger l'organisation.

Une politique de protection de l'enfant est une déclaration d'intention qui témoigne de l'engagement du projet à la protection des enfants contre tout préjudice. Les politiques de protection de l'enfant aideront à mener le projet vers les bonnes pratiques dans ce domaine et à dissuader ceux qui pourraient vouloir maltraiter les enfants de se joindre au programme.

Les principes de la politique

Cette politique de protection de l'enfant énonce :

Les principes de la protection des enfants.

Nous croyons que la protection de l'enfant relève à la fois de la responsabilité individuelle et collective.

Les attentes en termes de comportement et de bonnes pratiques pour travailler avec les enfants et les jeunes.

Nous croyons que chacun doit prendre des précautions et assumer la responsabilité d'aider à créer un environnement sûr pour les enfants et leur protection. Cela commence par une bonne information de chacun et la sensibilisation aux questions de la protection de l'enfant.

Procédures pour réagir de façon appropriée en cas de maltraitance d'enfant présumée, divulguée, découverte ou suspectée.

Nous encourageons l'ouverture aux problèmes relatifs aux questions liées à la protection de l'enfant car le secret est le terreau de prédilection de la maltraitance d'enfant. Les directives de cette politique expliquent ce qui doit être fait concernant ces problèmes.

Rôles et responsabilités

Les directeurs de cette organisation sont responsables de

Le responsable désigné pour la protection de l'enfant, dans cette organisation est chargé de

Remerciements

Cette politique a été élaborée à partir des directives de :

et en se référant :
aux Droits de l'Homme 1998
à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

(Insérer les lois nationales applicables)

DÉCLARATION DE POLITIQUE

Nous croyons que :

1. La protection de l'enfant relève à la fois de la responsabilité individuelle et collective.
2. Tous les enfants et les jeunes bénéficient des mêmes droits à la protection contre la maltraitance et l'exploitation et que les inégalités doivent être contestées.
3. Tous les enfants et les jeunes doivent être encouragés à réaliser leur potentiel.
4. Le bien-être des enfants et des jeunes est primordial.
5. Chacun doit prendre des précautions et assumer la responsabilité d'aider à créer un environnement sécurisant pour les enfants et prendre soin d'eux et les protéger. Cela commence par une bonne information de chacun et la sensibilisation aux questions de la protection de l'enfant
6. L'ouverture aux problèmes relatifs aux questions liées à la protection de l'enfant doit être encouragée car le secret est le terreau de prédilection de la maltraitance d'enfant.
7. Les organisations ont une obligation de diligence envers les enfants avec lesquels elles travaillent et la responsabilité de satisfaire aux normes minimales de protection pour les enfants dont elles ont la charge.

(Nom de l'organisation) s'engage à la protection de *tous les* enfants afin qu'ils puissent devenir tout ce que Dieu a prévu pour eux.

En tant que chrétiens, notre profonde préoccupation pour les enfants à risque nous vient de Dieu lui-même. Nous affirmons que les enfants nés ou à naître sont créés à l'image de Dieu et ont par conséquent une valeur intrinsèque. Nous croyons que tous les enfants naissent égaux aux yeux de Dieu avec des talents uniques.

- Nous nous engageons à écouter les enfants, à croire en eux et à agir pour eux. Nous comptons *travailler avec* les enfants pour trouver les moyens de les protéger de tout préjudice.
- Nous nous engageons à parler en faveur des enfants à risque à toutes les tribunes possibles, que ce soit dans leurs communautés locales, ou dans les assemblées des riches et puissants qui prennent des décisions qui affectent profondément la vie des enfants.
- Nous acceptons la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant comme base de notre compréhension des droits des enfants dans le monde. Un enfant s'entend de toute personne âgée de moins de 18 ans. Et cette politique de protection de l'enfant s'applique à tous les enfants, quelles que soient leur race, leur religion, leurs compétences, quel que soit ce qu'ils pensent ou disent, quel que soit le type de famille d'où ils viennent. Nous nous engageons à œuvrer pour le meilleur pour chaque enfant.
- Nous nous engageons à obtenir l'accord de notre personnel, des bénévoles et des membres du Conseil pour cette politique, qui sera revue au moins tous les cinq ans ou plus tôt si cela est nécessaire.

(Nom de l'organisation) croit que tous les enfants ont le droit d'être protégés de la maltraitance quels que soient leur race, leur milieu social, leur genre, la couleur de leur peau, leur handicap, leur religion ou leurs croyances.

Nous reconnaissons notre responsabilité dans la préservation du bien-être des enfants et des jeunes et nous nous engageons à les protéger de la maltraitance. Il ne peut jamais être accepté qu'un enfant soit soumis à la maltraitance ou à l'exploitation quelle qu'en soit la forme. Toute personne qui a connaissance d'un problème potentiel concernant la protection d'un enfant impliquant l'organisation doit immédiatement prévenir le responsable de la protection de l'enfant.

Nos politiques de protection de l'enfant offrent un environnement sûr et positif aux enfants et sont essentielles dans tout le travail que nous faisons et auquel nous sommes associés.

Signé :

Date :

DÉFINITIONS DE LA MALTRAITANCE

Au/En [PAYS], un enfant s'entend de toute personne âgée de moins de ... ans. Mais nous acceptons la définition de la CRDE qui dit qu'un enfant s'entend de toute personne âgée de moins de 18 ans.

La maltraitance d'enfant

La maltraitance d'enfant est un terme général utilisé pour décrire une situation où un enfant peut subir un préjudice, par des actes nuisibles délibérés, mais plus généralement à la suite de la défaillance d'un parent/soignant ou d'une organisation/communauté pour assurer un niveau raisonnable de soins et de protection à cet enfant et, où les soins et la protection dépendent raisonnablement de la volonté d'un parent ou d'une personne en position de responsabilité, de pouvoir ou de confiance.

Insérer les définitions de types de maltraitance d'enfant—vous pouvez utiliser les définitions fournies dans la *Fiche 2.2 : Définitions de la maltraitance*

Les formes et les causes courantes de la maltraitance d'enfant

Exemples de maltraitance d'enfant au/en (nom du pays) et dans notre situation, notamment :

Dispositions concernant les enfants dans le système judiciaire de (nom du pays)

Cette politique respecte la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Le gouvernement de est devenu signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRDE) le (date).

Les lois applicables concernant les enfants et la famille incluent notamment :

PROTOCOLES DE COMPORTEMENT

(Nom de l'organisation) entend que tous ceux qui interviennent auprès des enfants en son nom, se conforment à ses directives concernant les bonnes pratiques relatives au comportement et à la discipline à l'égard de l'enfant dans leurs échanges avec les enfants.

Nos protocoles de comportement concernent tout le monde : le personnel, les bénévoles, les membres du Conseil, les stagiaires, les consultants, les visiteurs, les donateurs, les sponsors, les parents et les invités, qui sont tous tenus de traiter les enfants avec respect et dignité.

Les directives en annexe incluent notamment les règlements concernant les différents types de discipline, qui peuvent être utilisés avec ces enfants. Nous utilisons comme méthode de discipline les félicitations et la récompense pour un bon comportement et la réprimande verbale et le retrait des privilèges quand cela ne s'avère pas efficace. Toute punition physique est donnée conformément à la réglementation, est consignée et ne doit pas relever de la définition de la maltraitance décrite dans cette politique. Aucun adulte représentant (nom de l'organisation) ne doit se retrouver seul avec un enfant, ni dans le cadre du programme, ni en dehors de ce cadre. Les adultes sont toujours responsables de leur comportement et ne peuvent pas blâmer l'enfant même si l'adulte trouve que l'enfant est « provoquant » ou « aguichant ». Toute personne qui apprend ou soupçonne que ces protocoles ou leurs réglementations sont enfreints et que les enfants sont maltraités, est tenue de signaler ce comportement au responsable de la protection de l'enfant ou au directeur (tant qu'il /elle n'est pas impliqué(e) dans la maltraitance) de (Nom du projet).

Si les protocoles ci-après et/ou les réglementations du programme sont enfreints, la personne impliquée fera l'objet d'une procédure disciplinaire et pourrait perdre son emploi ou son activité bénévole. Tous les candidats à l'emploi et au travail bénévole seront bien informés de ces exigences avant d'accepter un poste rémunéré ou bénévole de travail avec les enfants.

Le personnel ne fera pas l'objet de mesures disciplinaires ou ne sera pas licencié pour avoir dénoncé un comportement suspect même si ces suspicions ne sont pas fondées, tant que ces rapports sont honnêtes et faits en toute bonne foi. Le personnel qui porte à l'attention des personnes compétentes un comportement abusif, sera considéré comme ayant agi de façon responsable et positive.

Chaque individu doit signer une déclaration certifiant qu'il a lu cette politique, qu'il la respectera et qu'il comprend que des mesures seront prises si ces dispositions ne sont pas respectées.

Toute violation de la politique, des procédures ou des directives relatives au comportement et à la discipline à l'égard des enfants aura les conséquences suivantes (notamment le licenciement) :

Nos directives relatives au comportement sont (des conseils utiles pour s'assurer que les adultes traitent les enfants avec sollicitude et que les enfants se traiteront bien, également, les uns les autres) :

Nos directives relatives à la discipline à l'égard des enfants sont (comment voulons-nous que les travailleurs disciplinent les enfants et régulent les comportements inacceptables) :

Nous sommes également conscients que les enfants peuvent recevoir des informations nuisibles par correspondance et par Internet. En conséquence, (nom de l'organisation) est déterminé(e) à filtrer toute correspondance et conversation Internet tenues avec les enfants dont nous avons la responsabilité. Nous ferons cela de la manière suivante :

CONTRÔLE ET RECRUTEMENT

(Nom de l'organisation) est déterminé(e) à contrôler avec soin toute personne qui souhaite avoir des échanges avec les enfants qui sont sous notre responsabilité avant de l'y autoriser. Les personnes ne seront recrutées ou autorisées à avoir accès aux enfants qu'après que nous ayons collecté et étudié des informations spécifiques. Le contrôle concerne tout le monde, notamment les bénévoles, les visiteurs, les membres du Conseil, les consultants, les familles d'accueil, les volontaires des églises, etc. La loi sur l'emploi local sera prise en compte dans ce processus de contrôle.

Une description de poste sera envoyée à tous les candidats retenus par (nom de l'organisation), qui contiendra l'engagement de (nom de l'organisation) à la préservation de la sécurité des enfants. Il sera demandé aux candidats de remplir un formulaire de demande. L'engagement à la protection de l'enfant sera une condition à l'emploi.

Tous les candidats postulant pour travailler avec les enfants seront sensibilisés à la politique de protection de l'enfant du projet et doivent remplir les formulaires de déclaration et d'autorisation appropriés. Le candidat qui n'aura pas rempli les formulaires, sera considéré comme inapte à adhérer à (nom de l'organisation). Au cours de leur admission, les nouveaux employés se familiariseront avec la politique de protection de l'enfant et devront la signer pour marquer leur acceptation. Tous les formulaires seront conservés par le responsable de la protection de l'enfance.

Tous les candidats devront fournir au moins 2 lettres de recommandation, en utilisant le formulaire de « lettre de recommandation », qui seront vérifiées par l'organisation. L'une d'elles devra provenir d'un responsable chrétien qui connaît le candidat depuis au moins deux ans. L'autre proviendra de l'employeur actuel du candidat/de l'encadreur ou d'un autre adulte responsable (mais pas d'un membre de la famille ni d'un parent) qui connaît le candidat depuis au moins cinq ans (si possible) et qui peut fournir des références fiables sur ses qualités morales.

Tous les candidats devront passer un entretien. Durant l'entretien, l'on posera des questions sur toutes les lacunes suspectes existant au niveau de l'activité professionnelle et des questions concernant la protection des enfants.

Tous les candidats devront déclarer toute affaire de maltraitance d'enfant, pénale ou civile, les concernant. Si possible, on procédera à des vérifications auprès de la police pour confirmation. L'autorisation d'être en contact avec les enfants dépendra de l'appréciation de ces déclarations. Toute fausse déclaration fera l'objet d'une sanction disciplinaire et pourrait entraîner la perte du poste. Si le projet constate que le candidat peut présenter un risque pour les enfants ou si ce risque est confirmé par une autre source, le candidat doit comprendre qu'il ne sera pas autorisé à retravailler avec des enfants dans cette organisation ni dans aucune organisation alliée.

Nous comptons contrôler les personnes par (la procédure suivante) :

Nous comptons réunir les informations suivantes pour prendre une décision :

Nous nous assurerons que les questions suivantes sont traitées pendant l'entretien :

RÉAGIR AUX ALLÉGATIONS ET AUX INCIDENTS

Si un enfant dénonce une maltraitance:

Utiliser les directives de la Fiche 6.2 pour décrire la manière dont les adultes doivent réagir au cas où un enfant dénoncerait une maltraitance

Ce qu'il faut faire après qu'un enfant ait évoqué une maltraitance :

Si un jeune a évoqué une allégation de maltraitance, ou son inquiétude par rapport au comportement d'une personne le concernant, vous devez :

Utiliser les directives de la Fiche 6.2 pour décrire la réaction que les adultes devraient avoir

Réagir aux allégations de maltraitance

La responsabilité de décider qu'un enfant a été maltraité n'incombe pas au personnel de (nom de l'organisation), mais il est de leur responsabilité d'informer le responsable de la protection de l'enfant désigné pour le projet, de tous les problèmes de maltraitance potentielle d'enfant. Si le responsable de la protection de l'enfant est impliqué, alors le problème doit être référé au directeur du projet ou au président du Conseil d'administration.

(Nom de la personne) est la personne déléguée par (nom de l'organisation) qui est chargée de traiter les allégations de maltraitance d'enfant. (Nom du haut responsable) est désigné pour traiter avec les médias en cas d'allégation faite et signalée.

(Nom de l'organisation) s'engage à être un lieu où les gens et les enfants peuvent formuler des inquiétudes et suspicions sincères sans crainte de représailles. Non seulement les gens ne seront pas offensés si une allégation est faite contre eux, mais ils coopéreront pleinement aux enquêtes. Nous encourageons vivement nos employés, lors de discussions de groupe ou individuelles, à parler franchement du risque potentiel de maltraitance dans le cadre de notre travail.

(Nom de l'organisation) s'engage à traiter les victimes et les auteurs présumés avec dignité et respect pendant la durée de l'enquête. Néanmoins, il faut reconnaître que les adultes ont généralement beaucoup plus de pouvoir que les enfants et qu'ils peuvent, s'ils ont accès à eux sans surveillance, après une dénonciation, les acheter ou les effrayer pour qu'ils abandonnent les allégations. Toutes les enquêtes seront confidentielles et les informations seront collectées selon le principe du « besoin de savoir ». Les enfants seront crus et protégés contre l'agresseur présumé jusqu'à ce qu'une enquête complète ait été menée.

(Nom de l'organisation) s'assure que tout le personnel sait ce qu'il doit faire si une allégation de maltraitance d'enfant est faite, que ce soit au sein de l'organisation ou chez l'enfant ou au sein de la communauté. Cette procédure se réfère à la réponse donnée par la loi locale en cas de maltraitance suspectée et inclut notamment de travailler avec les services sociaux et la police (si l'infrastructure existe). Cette procédure désigne également aux personnes faisant une allégation, la personne à qui elles doivent se référer si un membre de la haute direction est suspecté.

La sécurité de l'enfant doit prévaloir en permanence.

Les employés sont tenus de faire un rapport dans les circonstances suivantes :

- Si la maltraitance est constatée ou suspectée
- Quand une allégation de maltraitance est faite
- Quand un enfant dénonce une maltraitance

Notre procédure de signalement explique à qui sera donnée quelle information et quand. Une trace écrite des allégations et de tous les faits relatifs à ces allégations doit être conservée confidentiellement pour une durée spécifiée dans les procédures de signalement. Si un étranger est impliqué, l'ambassade concernée doit être informée.

Les gens et les enfants peuvent signaler une suspicion ou une inquiétude de la façon suivante :

Applicable à tous les cas

1. Toute divulgation de maltraitance doit être déclarée dans les 24 heures au responsable de la protection de l'enfant, qui contactera à son tour, la police et les services sociaux.
2. L'enfant doit faire l'objet d'une prise en charge médicale et morale immédiate et adéquate dans les 24 heures suivant l'incident.
3. Toutes les dénonciations et allégations doivent être enregistrées en utilisant le « formulaire de signalement de maltraitance d'enfant »
4. Il est demandé à ceux qui rapportent une allégation de garder l'information confidentielle et de ne traiter qu'avec le responsable de la protection de l'enfant ou les enquêteurs délégués et non pas avec l'auteur présumé.

Le responsable de la protection de l'enfant réunira et clarifiera les détails précis de l'allégation ou de la suspicion et fournira ces informations aux services sociaux.

Lorsque la suspicion concerne le personnel ou des représentants de l'organisation

Si des allégations ou des soupçons de maltraitance d'enfant concernent un employé de (nom de l'organisation), le Conseil d'administration déterminera les mesures appropriées concernant la possibilité que l'employé continue à travailler pour (nom de l'organisation), en attendant et après l'enquête sur les allégations ou les soupçons. Toute mesure disciplinaire sera mise en œuvre conformément au manuel du personnel de (nom de l'organisation). Toute personne reconnue coupable des allégations sera immédiatement renvoyée du projet et (nom de l'organisation) informera les futurs employeurs de cette personne de l'incident.

Lorsque la suspicion concerne la maltraitance d'enfant dans d'autres organisations

1. Contacter le responsable de la protection de l'enfant de cette organisation dans les 24 heures, qui prendra le relais pour la suite de la procédure.
2. Si le responsable de la protection de l'enfance de l'organisation ne réagit pas dans les 24 heures, contacter le responsable de la protection de l'enfant du réseau. Il ne faudra pas discuter de la suspicion avec d'autres membres du réseau.

A partir de cette allégation, les mesures suivantes seront prises :

Dans le cas d'une maltraitance grave ou d'un viol d'enfant, les mesures suivantes seront prises pour l'enfant :

1. L'enfant doit faire l'objet d'une prise en charge médicale et morale adéquate dans les 24 heures suivant l'incident.
2. Les suspicions d'abus d'enfant doivent être discutées avec le docteur.
3. Les services sociaux conviendront d'un plan pour assurer la sécurité de l'enfant, et apporter leur soutien.
4. La police sera informée pour effectuer les enquêtes pénales ou les arrestations.

Nous apporterons le soutien et les soins de suivi appropriés à la victime, de la manière suivante :

Confidentialité

(Nom de l'organisation) s'engage pour ses employés aussi bien que pour les enfants. En conséquence, seule l'équipe de protection de l'enfant aura des informations concernant les allégations et elle continuera à traiter les personnes accusées avec dignité tout au long de l'affaire.

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES POUR FAUTE GRAVE

Le personnel et les bénévoles de (nom de l'organisation) doivent éviter les situations qui peuvent présenter un risque de maltraitance d'enfant ou d'allégation de maltraitance d'enfant, aussi bien pendant qu'en dehors des heures de travail. Si une inquiétude ou une suspicion de maltraitance d'enfant en lien avec le comportement d'un membre du personnel survient, – qu'il travaille ou non pour (nom de l'organisation) au moment des faits, la direction de (nom de l'organisation) doit enclencher la procédure d'enquête sur le problème. Cela pourra entraîner la suspension/des mesures disciplinaires conformément aux termes définis dans le manuel du personnel.

Les mesures disciplinaires à l'encontre d'un membre du personnel ou d'un bénévole de *nom de l'organisation* suspecté de maltraitance d'enfant sont les suivantes :

Les mesures disciplinaires à l'encontre d'un membre du personnel ou d'un bénévole de *nom de l'organisation* reconnu coupable de maltraitance d'enfant sont les suivantes :

Les enquêtes seront effectuées par les autorités locales compétentes avec la coopération du RPE. Au cas où un membre du personnel serait licencié pour suspicion ou maltraitance effective d'enfant, (nom du projet) divulguera l'information si elle est demandée par un éventuel employeur. Cette divulgation sera faite conformément aux lois applicables et/ou aux coutumes du pays en question d'où provient la demande.

ÉDUCATION ET FORMATION SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANT

Nous nous engageons à assurer que tout le personnel et les enfants eux-mêmes comprennent l'importance de la protection de l'enfant, afin que tout le personnel sache comment mettre en œuvre les politiques et procédures et comment travailler sur la base des mêmes normes élevées et que les enfants sachent mieux comment se protéger eux-mêmes et se servir des politiques et des procédures en place.

Nous veillerons à ce que le nouveau personnel/les nouveaux bénévoles intégrant (nom de l'organisation) reçoivent une initiation à la politique de protection de l'enfant dans ce projet, soient informés concernant le code de conduite acceptable pour le travail avec les enfants et signent le formulaire d'engagement pour la protection de l'enfant.

Nous veillerons à ce que cela soit fait, de la manière suivante :

Nous veillerons à ce que les visiteurs ou les donateurs en visite à *nom de l'organisation* soient informés sur la politique de protection de l'enfant, et les protocoles de communication et de comportement.

Nous veillerons à ce que cela soit fait, de la manière suivante :

Nous croyons que les enfants doivent comprendre leur droit à la protection et que nous devons écouter leurs opinions. En conséquence, nous nous engageons à former les enfants, de façon appropriée, à reconnaître les comportements abusifs, à se protéger et à transmettre aux adultes responsables leurs inquiétudes. Nous comptons questionner délibérément les enfants sur les dangers et les peurs qu'ils rencontrent, et leur demander leur opinion sur la manière dont ils peuvent en être protégés.

Nous le ferons de la manière suivante :

Nous aiderons les enfants à être conscients de leur droit à ne pas être maltraités, et à savoir comment se défendre eux-mêmes en prenant les mesures suivantes :

Nous assurerons une formation sur la protection de l'enfant à notre personnel, notamment aux dirigeants, aux bénévoles, aux membres du Conseil d'administration, aux donateurs et à ceux qui sont en contact avec les enfants, de la manière suivante :

Nous reconnaissons que les familles ont la responsabilité d'élever leurs enfants. En conséquence, nous nous engageons à apprendre aux parents et aux parents adoptifs à protéger les enfants des abus. Nous le ferons de la manière suivante :

Nous nous engageons à discuter de la maltraitance de l'enfant au sein des communautés avec lesquelles nous travaillons (notamment l'église), sachant que l'implication des communautés permettra d'améliorer la sécurité des enfants. Nous le ferons de la manière suivante :

Nous croyons également que les gouvernements ont des responsabilités dans la protection des enfants (comme stipulé dans la CRDE). En conséquence, nous comptons faire entendre notre voix pour les enfants et en collaboration avec eux, pour demander des comptes à ceux qui sont en position de pouvoir et d'autorité qui font et appliquent les lois et les politiques, pour veiller à ce que ces politiques n'abusent, n'ignorent ni ne profitent des enfants en danger. Nous le ferons de la manière suivante :

(Nom de l'organisation) s'engage à travailler avec d'autres projets, les membres de la communauté, le gouvernement et la police pour éradiquer la maltraitance des enfants. Nous nous engageons à apprendre ensemble, et à parler au nom des enfants pour obtenir justice et protection dans notre communauté. Nous nous engageons à informer les gens sur les dangers et la maltraitance vécus par les enfants et sur ce qu'ils peuvent faire pour les protéger.

DIRECTIVES SUR LA COMMUNICATION (ET LES IMAGES VISUELLES)

(Nom de l'organisation) dispose de directives sur la communication pour clarifier ce qui constitue un usage approprié et un usage inapproprié des informations écrites, visuelles et verbales concernant les enfants et s'assurer que tout le monde comprend bien qu'il est important de protéger et respecter la dignité et la vie privée des enfants.

Ces directives ont pour but d'éviter que les enfants soient identifiés par ceux qui souhaiteraient peut-être leur faire du mal. Elles permettent également à (nom du projet) de contrôler les informations confidentielles concernant les enfants, de contrôler la diffusion de données, d'informations et d'images visuelles et d'éviter la présentation d'images dégradantes d'enfants dans les publications et sur le site web de l'organisation.

Les directives sur la communication permettent aussi aux enfants de connaître leurs droits par rapport à l'utilisation d'informations les concernant, de se familiariser avec le concept de « consentement éclairé » concernant ces informations et de savoir quand s'exprimer s'ils se sentent mal à l'aise.

STRUCTURES DE GESTION

Les directives sur la communication de (nom du projet) sont les suivantes :

Nous permettrons aux enfants de (nom du projet) de connaître leurs droits par rapport aux informations les concernant, de la manière suivante :

Nos directives sur l'utilisation des médias sociaux comme outils de communication pour notre ministère/organisation sont les suivantes :

Nos directives sur l'usage de la technologie qui est accepté pour le personnel et les enfants à notre charge sont les suivantes :

L'équipe dirigeante/le Directeur exécutif/le Chef de projet de (nom de l'organisation) s'engagent à s'assurer que la politique et les procédures de protection de l'enfant présentées dans ce document ont le plein soutien des structures de gestion et de la direction au sein de l'organisation/du projet/de l'église.

Signé (Directeur exécutif/Chef de projet)

FORMULAIRES

Formulaire d'engagement personnel à la protection de l'enfant

Formulaire de signalement de maltraitance d'enfant

Exemple de formulaire de consentement et de déclaration volontaire pour la protection de l'enfant

À REMPLIR PAR CHAQUE PERSONNE SOUHAITANT ÊTRE EN CONTACT AVEC LES ENFANTS OU AGIR POUR LES ENFANTS AVEC OU POUR (nom de l'organisation)

Je soussigné(e), [nom] n'ai jamais été accusé(e) ou reconnu(e) coupable de maltraitance d'enfant, ni dans le passé, ni actuellement, et je m'engage à protéger tous les enfants, aussi bien les garçons que les filles, contre la maltraitance physique, sexuelle et émotionnelle.

Je donne mon consentement à [organisation] pour vérifier cela par la recherche d'informations sur toute condamnation passée ou procédure disciplinaire en cours, en lien avec les enfants.

Date :

Lieu :

Signature :

Exemple de formulaire d'engagement personnel à la protection de l'enfant

À REMPLIR PAR CHAQUE PERSONNE SOUHAITANT ÊTRE EN CONTACT AVEC LES ENFANTS OU AGIR POUR LES ENFANTS AVEC OU POUR (Nom de l'organisation)

Je soussigné(e), [nom] ai lu et compris la politique de protection de l'enfant de (nom de l'organisation) et je promets de la respecter et d'appliquer les procédures mentionnées dans la politique.

Je travaillerai dans le respect des procédures et des protocoles présentés dans cette politique.

Je n'ai jamais été accusé(e) ou reconnu(e) coupable de maltraitance d'enfant, ni dans le passé, ni actuellement, et je m'engage à protéger tous les enfants, aussi bien les garçons que les filles, contre la maltraitance physique, sexuelle et émotionnelle.

Je m'engage à signaler dans la discrétion toute activité suspecte ou tout comportement inapproprié remarqué vis-à-vis d'enfants, conformément à la procédure énoncée dans cette politique. Je ne ferai de rapport à aucune autre personne ni aux médias.

Je comprends que si une plainte est portée contre moi pour maltraitance d'enfant durant mon engagement dans les activités de [organisation], les allégations feront l'objet d'une enquête approfondie en coopération avec les autorités compétentes.

Date :

Lieu :

Signature :

Exemple de directives sur les bonnes pratiques concernant l'utilisation des réseaux sociaux

Exemple de directives sur les bonnes pratiques concernant l'utilisation des réseaux sociaux

Directives à l'intention du personnel du projet

Les membres occupant un poste de confiance et/ou de responsabilité ne doivent pas être en contact avec les jeunes par le biais des sites de réseaux sociaux, s'ils occupent un tel poste vis-à-vis du jeune individu.

Si un jeune de votre organisation ou sous votre responsabilité vous demande de devenir son ami sur une page de réseau social ou demande que vous deveniez son ami sur sa page de réseau social, vous devez refuser la proposition si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Vous occupez un poste de responsabilité vis-à-vis de cet enfant.

Vous occupez un poste de confiance et de responsabilité au sein de l'organisation.

Vous avez noué contact avec l'enfant par le biais de l'organisation et le parent/gardien de l'enfant ne donne pas son consentement pour un tel contact.

Les sites de réseaux sociaux ne doivent jamais servir de canal pour maltraiter ou critiquer les autres.

La publication d'une photographie ou d'une séquence vidéo sur un site de réseau social est régie par les mêmes exigences que n'importe quel autre média.

Directives à l'intention des enfants du projet

Ne demandez pas à un membre du personnel de devenir votre ami sur un site de réseau social – il/elle refusera, car cela serait contraire aux bonnes pratiques et à la politique de protection de l'enfant de l'organisation.

Utilisez Internet de manière positive et ne vous exposez pas vous-même au risque.

Faites attention à la personne que vous invitez à être votre ami(e) et suivez les bons conseils des sites des réseaux sociaux pour être sûr de parler à la personne à qui vous croyez parler.

Rappelez-vous toujours que tout ce que vous dites, y compris les photos, les images et les clips vidéo publiés sur votre site, peut être partagé avec des personnes autres que celles à qui vous les destinez.

Ne publiez ou n'envoyez jamais de photographies, de vidéos ou ne faites jamais de commentaires qui pourraient être :

blessants, faux et perturbants et que vous pourriez regretter par la suite d'avoir partagés ; ou

utilisés par d'autres personnes d'une manière que vous n'aviez pas prévue ou souhaitée.

Ne publiez pas sur le site des photographies d'autres enfants prises sur le lieu du projet. Si vous souhaitez charger une telle photographie, vous devez auparavant obtenir les conseils et le consentement du chef de projet, de l'autre jeune et de son tuteur avant d'envisager de charger une telle photo. Cela ne vous empêchera pas d'avoir des photos de vos amis sur votre site, prises en dehors du lieu du projet, mais il est toujours bon de s'assurer que vos amis et leurs tuteurs sont d'accord pour les photos que vous publiez d'eux sur votre site.

Soyez toujours conscient que les sites de réseaux sociaux constituent une méthode de communication comme la rédaction d'une lettre et le langage oral. Ils sont régis par les mêmes lois et les mêmes règles. Cette technologie est instantanée et vous permet, en tant qu'utilisateur, de réagir « dans le feu de l'action », là où par le passé il vous aurait été demandé de rédiger une lettre qui vous aurait pris du temps et permis d'y réfléchir à deux fois avant de l'envoyer. Veillez donc à ne jamais faire un commentaire sur l'Internet que vous ne mettriez pas par écrit ou que vous ne diriez pas oralement à l'individu concerné.

Adapté de British Gymnastic Association

Utilisation acceptable des directives sur la politique concernant la technologie

Une politique sur l'utilisation acceptable (AUP) permettra d'aider l'organisation de la manière suivante :

- En fixant des limites claires et des attentes claires concernant l'utilisation appropriée de la technologie
- En offrant un résumé clair et concis de ce que l'organisation considère comme étant des comportements acceptables et des comportements inacceptables
- En encourageant les utilisateurs à assumer la responsabilité de leur comportement
- En indiquant clairement le suivi prévu
- En indiquant les sanctions ou les actions prévues pour ou concernant l'utilisation
- En orientant les utilisateurs vers les sources de soutien.

Les principales déclarations pourraient porter sur les points suivants :

- Tous les utilisateurs assument la responsabilité de leur propre usage des technologies en s'assurant qu'ils utilisent la technologie de manière responsable, sûre et légale.
- Tous les utilisateurs recevront une formation et une éducation à la sécurité en ligne assurées par l'organisation.
- Tous les utilisateurs marqueront leur acceptation des conditions de cette politique par une signature.
- Aucun dispositif de communication ne devra être utilisé pour brutaliser, harceler, intimider ou maltraiter une autre personne.
- Tous les utilisateurs ont la responsabilité de signaler toute mauvaise utilisation connue de la technologie.
- Tous les utilisateurs ont la responsabilité de soutenir les autres utilisateurs.
- Tous les utilisateurs ont la responsabilité de protéger leurs propres informations privées, notamment les mots de passe. Toute tentative d'accès, de corruption ou de destruction des informations d'autres personnes est inacceptable.
- Tous les utilisateurs doivent comprendre que l'accès est surveillé.
- Tous les utilisateurs doivent savoir que là où l'accès a été accordé par l'organisation, nous nous réservons le droit de confisquer les communications ou de les soumettre à une enquête approfondie, en cas de besoin.
- Les utilisateurs doivent signaler et faire remonter les problèmes aux responsables hiérarchiques respectifs de leur zone locale, en particulier lorsqu'il s'agit de problèmes concernant des abus commis par eux-mêmes ou d'autres personnes.
- Les utilisateurs utiliseront les appareils photo et les outils de communication de manière sûre et responsable et devront éviter de maltraiter, de harceler ou d'embarrasser les autres ou eux-mêmes.

Exemple de formulaire de signalement de maltraitance d'enfant

RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT	
Votre nom :	
Votre adresse :	
Vos coordonnées :	
Votre métier :	
Votre relation à l'enfant ou au jeune :	
Renseignements sur toute autre organisation impliquée :	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT/LE JEUNE	
Nom de l'enfant :	
Adresse de l'enfant :	
Date de naissance de l'enfant :	
Avec qui vit l'enfant ? Veuillez donner le(s) nom(s) et la nature de la relation à l'enfant :	
L'enfant est-il un garçon ou une fille ?	
L'enfant présente-t-il un handicap ou une difficulté d'apprentissage ? Si c'est le cas, veuillez donner des détails.	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) PROBLÈME(S)/ALLÉGATION(S) DE MALTRAITANCE D'ENFANT	
Nature du/des problème(s)/allégation(s) :	
Renseignements sur la manière dont vous avez eu un problème/une allégation :	
Jour, date, heure et lieu de l'incident/des incidents	
Observations faites par vous (<i>NB : Veuillez faire la distinction entre les faits, l'opinion ou la rumeur</i>) :	

Qu'a raconté l'enfant ?	
Qu'avez-vous dit à l'enfant ?	
Renseignements sur tout autre enfant impliqué :	
Agences extérieures contactées – date, heure, nom de la personne contactée et conseils reçus :	
Mesure prise par vous :	
Votre signature :	
Date à laquelle ce formulaire a été rempli :	
Date à laquelle ce formulaire a été transmis au RPE :	

Ressources supplémentaires

Coalition Keeping Children Safe, 'Keeping Children Safe: A Toolkit for Child Protection'
<http://www.keepingchildrensafe.org.uk/toolkit>

Churches' Child Protection Advisory Service (CCPAS) a produit des brochures utiles sur une série de questions de préservation de la sécurité dans le contexte d'une église : <http://www.ccpas.co.uk/InformationHelp.html> et <http://www.ccpas.co.uk/InformationQRG.html>

NSPCC : Brochures à télécharger, avec des conseils pour les parents, les soignants, les jeunes et les enfants, ainsi que des informations sur la protection de l'enfant pour les travailleurs : http://www.nspcc.org.uk/help-and-advice/leaflets/leaflets-list_wda83843.html

Session 1 : Pourquoi devons-nous assurer la sécurité des enfants ?

<http://www.youtube.com/watch?v=Tr0opSAxsV4> Un clip présentant un ourson et un cougour pour illustrer la nécessité d'assurer la sécurité des enfants.

<http://www.unicef.org/rightsite/files/uncrcchildfriendlylanguage.pdf> CRDE illustrée en langage clair.

Session 2 : Qu'est-ce qui met les enfants en insécurité ?

<http://www.youtube.com/watch?v=6aH8Rwax09> Une petite vidéo proposée par Blossoms Network India sur la manière de sensibiliser les enfants au mauvais toucher et sur la manière de les protéger.

<http://www.communityalbums.com/video/bad-touches-and-good-touches> Les enfants de l'Ouganda parlent de ce qu'ils ont appris sur le bon toucher et le mauvais toucher dans le cadre du Réseau CRANE.

Session 3 : Comment pouvons-nous assurer la sécurité des enfants ?

http://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/docs/practice_standards_participation_1.pdf Normes pour la participation des enfants.

<http://www.thinkuknow.co.uk/> Child Exploitation and Online Protection (CEOP) propose des ressources pour les adultes et les enfants sur la préservation de la sécurité des enfants en ligne

<http://www.communityalbums.com/video/child-protection-trainings-stories> Les participants à la formation en protection de l'enfant en Ouganda, dans le cadre du Réseau CRANE, parlent de ce qu'ils ont appris et de la manière dont les attitudes ont changé envers la protection des enfants

Session 5 : Élaboration d'une politique de protection de l'enfant

<http://www.communityalbums.com/video/importance-child-protection-policy> Les membres du Réseau CRANE à Kampala parlent de l'importance de disposer d'une politique de protection de l'enfant.

<http://www.childhope.org.uk/resources/learning-resources/> Boîte à outils de protection de l'enfant produite par Child Hope UK

Session 7 : Préservation de la sécurité des enfants dans les communautés

<http://www.communityalbums.com/video/children-are-worth-our-time-behind-scenes> L'équipe Musique et Médias de CRANE parle de la façon dont ils ont produit une publicité pour la télévision afin de promouvoir leur campagne « Keeping Children Safe ».

<http://www.communityalbums.com/video/child-protection-trainings-stories-2> Les participants à la formation en protection de l'enfant en Ouganda, dans le cadre du Réseau CRANE, parlent de ce qu'ils ont appris et de la manière dont les attitudes ont changé envers la protection des enfants

<http://www.child-to-child.org/guide/guide.pdf> Guide pratique Child-to-Child pour donner aux enfants les moyens de diriger des projets communautaires.

http://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/docs/A_Common_Responsibility_1.pdf Save the Children, 'A Common Responsibility: The role of Community-based child protection groups in protecting children from sexual abuse and exploitation'

Viva is all about life!

Nous inspirons un changement durable dans la vie des enfants grâce au pouvoir de l'action collective, car notre vision est de voir les enfants en sécurité, en bonne santé et réalisant tout le potentiel reçu de Dieu.

Nous croyons qu'un réseau d'églises et d'organisations communautaires ayant une portée locale et unies dans leur objectif, est le meilleur véhicule possible pour produire un changement durable pour les enfants.

À travers 35 réseaux partenaires, nous rehaussons l'unité, la qualité et l'impact du travail pour les enfants à risque à travers une action conjointe qui assure la formation à 23 000 personnes qui s'occupent des enfants et transforme la vie de plus de 987 000 enfants.



Viva, Unit 8, The Gallery, 54 Marston Street, Oxford, OX4 1LF

t: 01865 811660 | e: info@viva.org | w: www.viva.org